BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

PRESIDENCE DU FASO

ACADÉMIE NATIONALE DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES LETTRES
DU BURKINA FASO

LA FILIÈRE COTON
AU BURKINA FASO
ETAT DES LIEUX, ENJEUX ET PERSPECTIVES

1ère PARTIE
ETAT DES LIEUX

DÉCEMBRE 2024

ACADÉMIE NATIONALE DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES LETTRES
DU BURKINA FASO

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

PRESIDENCE DU FASO

LA FILIÈRE COTON
AU BURKINA FASO
ETAT DES LIEUX, ENJEUX ET PERSPECTIVES

1ère PARTIE
ETAT DES LIEUX

DÉCEMBRE 2024

Table des Matières

LISTE DES FIGURES 8
LISTE DES TABLEAUX 9
SIGLES ET ABREVIATIONS 11
PRÉFACE 15
RESUME EXECUTIF 16
INTRODUCTION GÉNÉRALE 19

CHAPITRE I. METHODOLOGIE 23
I.1. Approche 24
I.2 Démarche méthodologique 25
I.3. Différentes étapes 25
I.3.1 Cadrages de l'étude 25
I.3.2. Collecte des informations 25
I.3.3. Rencontres avec les parties prenantes 25
I.4. Limites de la démarche 26

CHAPITRE II. GOUVERNANCE, ORGANISATION DE LA FILIÈRE COTON ET SA CONTRIBUTION À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE ET AUX REVENUS DES COTONCULTEURS 27
II.1. Contribution de la filière coton à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et aux revenus des cotonculteurs 28
II.2. Contribution de la filière coton à l'économie nationale 31
II.2.1. Contribution du coton à la production nationale 31
II.2.2. Contribution du coton aux exportations 33
II.2.3. Contribution du coton à l'emploi 33
II.2.4. Contribution du coton aux recettes de l'Etat 33
II.3. Diagnostic de la filière 34
II.3.1. Historique de la filière 34
II.3.2. Organisation, fonctionnement et gestion de la filière 36
II.3.3. Problèmes sécuritaires 41
II.3.4. Forces, faiblesses, opportunités et menaces de la filière 43
II.3.5. Vulnérabilité et résilience des parties prenantes de la filière 44
II.3.6. Incidence des réformes institutionnelles sur les performances de la filière 45
II.3.7. Influence des facteurs endogènes et exogènes sur les performances de la filière 48
II.3.7.1. Facteurs endogènes 48
II.3.7.2. Facteurs exogènes 49
II.3.8. Mécanismes de financement de la filière 50
II.3.8.1. Mécanismes de financement des sociétés cotonnières 50
II.3.8.2. Mécanismes de financement des organisations des producteurs de coton 54
II.3.8.3. Mécanismes de financement de l'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina (AICB) ... 55
II.3.8.4. Mécanismes de financement des outils de gestion de la filière 55
II.3.9. Santé financière de la filière 56
II.4. Diagnostic des différents appuis apportés à la filière 57
II.4.1. Approvisionnement en intrants et matériels agricoles 57
II.4.1.1. Processus d'acquisition des intrants 58
II.4.1.2. Crédit agricole et mise en place des intrants 58
II.4.1.3. Mise en place du crédit 58
II.4.1.4. Caution solidaire et impayés dans les SCOOPS-PC 59
II.4.1.5. Gestion des intrants au sein des SCOOPS-PC 59

II.4.1.6. Appels d'offres d'intrants 59
II.4.2. Appui-conseil 60
II.4.2.1. Dispositif d'appui-conseil de la zone SOFITEX 60
II.4.2.2. Dispositif d'appui-conseil de la zone SOCOMA 60
II.4.2.3. Dispositif d'appui-conseil de la zone Faso Coton 60
II.4.2.4. Analyse globale de la situation de l'appui-conseil aux producteurs de coton 61
II.4.3. Assurances 62
II.4.4. Recherche-développement 62

Conclusion 63

CHAPITRE III. PRODUCTIVITE ET COMPETITIVITE DE LA FILIERE COTON AU BURKINA FASO 64

III.1. Diagnostic des contraintes de la production cotonnière et de la compétitivité 65
III.1.1. Evolution de la production, des superficies et rendements en coton graine 65
III.1.1.1. Evolution des superficies 65
III.1.1.2. Evolution de la production du coton graine 66
III.1.1.3. Evolution des rendements en coton graine 66
III.1.1.4. Coton biologique 68
III.1.2. Fertilité des sols 70

III.2. Diagnostic de la productivité et compétitivité du coton 71
71III.2.1. Gestion du matériel végétal 71
III.2.1.1. Variétés de coton 71
III.2.1.2. Production des semences 72
III.2.1.3. Traçabilité et qualité des semences 73
III.2.2. Gestion durable de la fertilité des sols 74
III.2.2.1. Formules d'engrais minéraux en culture cotonnière 74
III.2.2.2. Stratégies de restitution organique et d'amendement des sols 74
III.2.2.3. Actions de Conservation des Eaux et des Sols/Défense et Restauration des Sols (CES/DRS) 75
III.2.2.4. Contrôle de la qualité des intrants coton 75
III.2.2.5. Mécanisation agricole 75
III.2.3. Gestion des nuisibles 76
III.2.3.1. Analyse de la dynamique des ravageurs du cotonnier 76
III.2.3.2. Gestion des maladies du cotonnier 78
III.2.4. Contrôle de qualité des pesticides 78
III.2.5. Facteurs socio-économiques influant sur la productivité du coton 79
III.2.5.1. Dispositif d'appui-conseil des zones cotonnières 80
III.2.5.2. Système national d'appui conseil agricole mis en œuvre par le MARAH 81
III.2.5.3. Pratiques paysannes et leur incidence sur la productivité 81
III.2.5.4. Gestion du crédit et des intrants agricoles 81
III.2.5.5. Organisation des SCOOPS-PC 82

III.3. Analyse de la compétitivité du coton 82
III.3.1. Faible compétitivité 82
III.3.1.1. Limites de l'industrie textile dans l'espace UEMOA 82
III.3.1.2. Goulots d'étranglement 83
III.3.1.3. Facteurs explicatifs du manque de compétitivité du coton burkinabè 83
III.3.1.4. Analyse financière et économique de la filière 85

III.4. Risques environnementaux, sociaux et sanitaires de la production cotonnière 89
III.4.1. Effets environnementaux de la culture du coton 89
III.4.1.1. Pratiques agronomiques à risques 89
III.4.1.2. Problématique des emballages vides de pesticides 90
III.4.1.3. Risques de contamination des matrices écologiques 90
III.4.2. Effets socio-sanitaires de la culture du coton 91
III.4.2.1. Pratiques agricoles à risque chez les producteurs de coton 91
III.4.2.2. Exposition aux pesticides chimiques et santé humaine 91
III.4.2.3. Prévalence des intoxications aiguës et chroniques liées aux pesticides 92

III.4.3. Culture cotonnière, gestion durable des terres et sécurisation foncière 93

Conclusion 94

CHAPITRE IV. TRANSFORMATION /VALORISATION, TRANSPORTS ET COMMERCIALISATION DES PRODUCTIONS ET PRODUITS 96

IV.1. Diagnostic des contraintes de la transformation et de la valorisation du coton et de ses co-produits 97

IV.1.1. Etat des lieux de la transformation du coton et de ses co-produits au Burkina Faso 97

IV.1.1.1. Evolution de la production et analyse des rendements fibre et graine de coton depuis la libéralisation de la filière 98

IV.1.1.2. Destination de la production de fibre et des co-produits du coton burkinabè 101

IV.1.1.3. Acteurs de la transformation et de la commercialisation des produits issus de la transformation du coton graine 101

IV.1.2. Etat des lieux de la transformation du coton et des co-produits du coton au Burkina Faso ... 110

IV.1.2.1. Valeur ajoutée du secteur textile 110

IV.1.2.2. Valeur ajoutée des huileries 110

IV.1.2.3. Dynamique actuelle de la transformation de la fibre et des co-produits du coton 110

IV.1.3. Principales contraintes à la transformation de la fibre et des co-produits du coton 111

IV.1.3.1. Contraintes endogènes et exogènes 111

IV.1.3.2. Contraintes à la rentabilité et à la compétitivité 115

IV.1.3.3. Contraintes sociales 117

IV.2. Diagnostic de la compétitivité de la transformation de la fibre et de la graine 118

IV.2.1 Diagnostic des politiques étatiques d'accompagnement à la transformation de la fibre coton et la graine de coton huilerie 118

IV.2.1.1. Dispositions administratives de promotion du secteur de la transformation du coton 118

IV.2.1.2. Politiques étatiques d'incitation à la consommation des produits locaux 119

IV.2.1.3. Dispositions règlementaires 119

IV.2.2. Appréciation des mesures par les acteurs du terrain 120

IV.3. Risques environnementaux, sociaux et sanitaires liés à la transformation des produits du coton 121

IV.3.1. Transformation durable des produits du coton 121

IV.3.1.1. Facteurs de la durabilité de la transformation du coton au Burkina Faso 121

IV.3.1.2. Facteurs économiques 121

IV.3.1.3. Facteurs environnementaux 122

IV.3.1.4. Facteurs sociaux 122

IV.3.1.5. Facteurs technologiques 122

IV.3.1.6. Synthèse des risques environnementaux, sanitaires et mesures de mitigation 122

IV.3.2. Dispositif politique et juridique de la durabilité 123

IV.4. Forces et faiblesses pour la transformation de la fibre et de la graine du coton au Burkina Faso 124

IV.4.1. Forces pour la transformation des produits du coton 124

IV.4.2. Faiblesses de la transformation des produits du coton 124

CONCLUSION 126

CONCLUSION GÉNÉRALE 127

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 129

ANNEXES 140

Annexe 1 : Composition de l'Equipe de coordination de l'étude 141

Annexe 2 : Liste des experts pour la conduite de l'étude 142

Annexe 3 : Structures et personnes rencontrées 143

Liste des Figures

Figure 1 : Evolution de la valeur ajoutée (en millions de FCFA) ---- 32

Figure 2 : Evolution de la production du coton fibre (en tonne), coton graine (en tonne) et rendement moyen (en kg/ha) ---- 33

Figure 3 : Dispositif organisationnel de la Filière Coton du Burkina Faso ---- 37

Figure 4 : Évolution des superficies et des productions de coton graine au Burkina Faso de 1960 --- 65

Figure 5 : Évolution des rendements en coton graine au Burkina Faso de 1960 à 2023 ---- 67

Figure 6 : Rendements en coton graine dans les pays du PR-PICA de 2014 à 2023 ---- 67

Figure 7 : Evolution des superficies et des productions en coton biologique ---- 69

Figure 8 : Evolution des rendements du coton biologique ---- 69

Figure 9 : Séance de contrôle de qualité des pesticides ---- 79

Figure 10 : Utilisation par les Sociétés cotonnières des revenus tirés de la vente de la fibre ----- 101

Figure 11 : Tisserand voltaïque ---- 105

Figure 12 : Métier à tisser en fer ---- 106

Figure 13 : Métier à tisser en bois ---- 106

Figure 14 : Répartition du marché des textiles dans l'UEMOA ---- 108

Figure 15 : Evolution de la longueur moyenne de la fibre de coton ---- 116

Figure 16 : Evolution de la qualité de la fibre de coton ---- 116

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Composition et missions des groupes thématiques de l'étude ---- 24

Tableau 2 : Rendements des cultures céréalières (kg/ha) selon le niveau d'équipement et la production ou non de coton ---- 29

Tableau 3 : Structure du capital social de la SOFITEX ---- 39

Tableau 4 : Structure du capital social de la SOCOMA ---- 39

Tableau 5 : Structure du capital social de Faso Coton ---- 39

Tableau 6 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) de la filière coton ---- 44

Tableau 7 : Evolution du crédit de campagne de 2016 à 2024 ---- 51

Tableau 8 : Effectifs du dispositif d'appui conseil Campagne 2023/2024 ---- 61

Tableau 9 : Ratio d'encadrement des producteurs ---- 61

Tableau 10 : Nombre d'établissements de financement ---- 83

Tableau 11 : Principaux éléments du compte d'exploitation d'un hectare de coton de la campagne 2018-2019 à 2023-2024 ---- 86

Tableau 12 : Eléments d'approche quantitative (période 2014/2015 à 2024 /2025) ---- 87

Tableau 13 : Contribution des sociétés cotonnières à l'économie nationale ---- 100

Tableau 14 : Récapitulatif du chiffre d'affaires 2023 de FILSAH ---- 102

Tableau 15 : Quelques indicateurs de gestion de la FILSAH ---- 103

Tableau 16 : Prix de l'électricité et du carburant dans quelques pays d'Afrique de l'Ouest et en Chine ---- 112

Tableau 17 : Synthèse des risques environnementaux et sanitaires et mesures de mitigation ---- 123

Tableau 18 : Matrice FFOM du secteur de la transformation du coton ---- 125

Sigles et Abréviations

AFD	:	Agence Française de Développement
AFdL	:	Association Fonds de Lissage
AFIC	:	Association Fonds intrants coton du Burkina
AFICB	:	Association Fonds Intrants Coton du Burkina
AICB	:	Association Interprofessionnelle du coton du Burkina
ANSAL-BF	:	Académie Nationale des Sciences, des Arts et des Lettres du Burkina Faso
APROCOB	:	Association Professionnelle des Sociétés Cotonnières
ARC	:	Appui à la Recherche Cotonnière
ATC	:	Agent Technique Coton
ATCS	:	Agent Technique Coton Spécialisé
ATOB	:	Association des Transformateurs des Oléagineux du Burkina
BACB	:	Banque Agricole et Commerciale du Burkina
BALIB	:	Banque Arabe Libyenne
BIB	:	Banque Internationale du Burkina
BICIA-B	:	Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture du Burkina
BID	:	Banque Islamique de Développement
BOA	:	Bank Of Africa
CAIMA	:	Centrale d'Approvisionnement en Intrants et matériels Agricoles
CC	:	Correspondant Coton
CCIB	:	Commerce et d'Industrie du Burkina
CCTH-Burkina	:	Confédération du coton - textile et habillement du Burkina Faso
CDC	:	Comité Départemental de Crédit
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFDT	:	Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles
CGM	:	Coton Génétiquement Modifié

CICT	:	Comité Interprofessionnel du Coton et du Textile
CIP-UEMOA	:	Centrale des Incidents de Paiement de l'Union Économiques et Monétaire Ouest Africain
CLC	:	Comité Local de Crédit
CNATAC	:	Centre National d'Appui à la Transformation Artisanale du Coton
CNC	:	Comité National de Crédit
CNCA	:	Caisse Nationale de Crédit Agricole
CNRST	:	Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique
COTEXA	:	Conception textile africaine
COTIVO	:	La Cotonnière ivoirienne
COVID	:	Maladie à coronavirus
CRC	:	Comité Régional de Crédit
CRS	:	Catholic Relief Services
CZ	:	Chef de Zone
DA	:	Demande d'Approvisionnement
DDPC	:	Direction du Développement de la Production Cotonnière
DGEP	:	Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DICA	:	Direction des Intrants et du Crédit Agricole
DPA	:	Direction de la Production Agricole
EPI	:	Équipement de Protection Individuelle
EPO	:	École Polytechnique de Ouagadougou
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FBDES	:	Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social
FDF	:	Faso Dan Fani
FdL	:	Fonds de Lissage
FFOM	:	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces
FIC	:	Fonds Intrants Coton
FILSAH	:	Filature du Sahel

FOB	:	Free On Board
GHB/GIE	:	Grappe Huilerie de Bobo-Dioulasso / Groupement d'intérêt économique
GPC	:	Groupement de Producteurs de Coton
GV	:	Groupement Villageois
IAP	:	Instrument Automatisé de Prévision
IGSIT	:	Institut de génie des systèmes industriel et textiles
INERA	:	Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
MAHRH	:	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MEF	:	Ministère de l'Economie et des Finances
MICA	:	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
OHADA	:	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONEA	:	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ORD	:	Organisme Régional de Développement
PAS	:	Programme d'Ajustement Structurel
PASA	:	Programme d'Ajustement du Secteur Agricole
PA-SD/TIA	:	Plan d'actions pour la stabilisation et le développement du secteur transformation industrielle et artisanale
PC	:	Proposition de Commande
PIA	:	Plan d'Industrialisation Accéléré
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PME	:	Petites et Moyenne Entreprises
PNDES-II	:	Programme National de Développement Economique et Social II
PNIASP	:	Plan stratégique national d'investissement agro-sylvo-pastoral
PNSR2	:	Programme national du secteur rural 2
PR-PICA	:	Programme Régional de Protection Intégrée du Cotonnier en Afrique
PTF	:	Partenaire Technique et Financier
RCP	:	Réseau des Caisses Populaires

RD	:	Recherche-Développement
SCOOPS-PC	:	Sociétés Coopératives Simplifiées de Producteurs de Coton
SECOBIO	:	Société d'Egrenage de Coton Biologique
SFD	:	Système Financier Décentralisé
SICOT	:	Salon International du Coton et du Textile
SN-CITEC	:	Société Nouvelle Huilerie et Savonnerie
SNE	:	Stratégie Nationale de promotion des Exportations
SNI	:	Stratégie Nationale d'Industrialisation
SOCOMA	:	Société Cotonnière du Gourma
SOFIB	:	Société de Fabrication Industrielle du Burkina
SOFIB HB	:	Société de fabrication industrielle du Burkina-Huilerie
SOFITEX	:	Société Burkinabè des Fibres et Textiles
SP/CPSA	:	Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles
SP/FCL	:	Secrétariat Permanent chargé du suivi de la Filière Coton Libéralisée
RCPB	:	Réseau des Caisses Populaires du Burkina
TEXFORCE-BF	:	Textiles des Forces du Burkina Faso
UDPC	:	Union Départementale de Producteurs de Coton
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNPCB	:	Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina
UPPC	:	Union Provinciale des Producteurs de Coton
URCP	:	Union Régionale des Producteurs de Coton
VOLTEX	:	La Voltaïque du Textile

Préface

Le coton occupe une place essentielle dans l'économie du Burkina Faso. Deuxième produit d'exportation après l'or, il contribue de manière significative à la balance commerciale et à la génération de recettes en devises. Au-delà de sa valeur économique, cette culture constitue un puissant levier de lutte contre la pauvreté en milieu rural, en procurant des revenus qui améliorent les conditions de vie des ménages.

Aujourd'hui, plus de quatre millions de personnes dépendent directement ou indirectement des activités cotonnières. Autour d'elles gravitent des secteurs entiers tels que le commerce, les banques, le transport, la transformation industrielle, illustrant le rôle structurant du coton dans le développement national et la stabilité sociale du pays.

Pourtant, cette filière jadis prospère traverse une période de fragilité. Elle se trouve à la croisée des chemins, confrontée à une gouvernance insuffisamment performante, à une productivité en recul, à la baisse continue des revenus des producteurs, à la faiblesse de la transformation locale et à une compétitivité amoindrie sur les marchés régionaux et internationaux. Ces difficultés fragilisent l'ensemble de la chaîne de valeur et posent la question de la durabilité du modèle actuel.

Face à ces défis, l'Académie Nationale des Sciences, des Arts et des Lettres du Burkina Faso (ANSAL-BF) a pris l'initiative, dans le cadre de son programme d'activités 2023-2024, d'engager une étude approfondie sur la filière coton. Cette démarche, menée sur auto-saisine, traduit la volonté de l'Académie d'apporter un éclairage scientifique et indépendant à la recherche de solutions durables pour la relance de ce secteur stratégique.

Le présent rapport, intitulé *« La filière coton au Burkina Faso : état des lieux, enjeux et perspectives »*, constitue la première étape de cette réflexion. Il dresse un diagnostic rigoureux de la filière, en mettant en évidence ses forces, ses faiblesses et la vulnérabilité de ses principaux acteurs. Structuré autour de quatre chapitres, il aborde successivement : (i) la méthodologie de l'étude, (ii) la gouvernance du secteur, (iii) la productivité et la compétitivité de la filière, et (iv) la transformation des produits et co-produits du coton.

Au nom de l'Académie, j'exprime ma profonde gratitude à l'ensemble des acteurs publics et privés, aux partenaires techniques et financiers ainsi qu'aux personnes ressources dont les contributions ont rendu possible cette œuvre collective. Puissent les conclusions de ce rapport inspirer une refondation ambitieuse et concertée de la filière cotonnière, au service du progrès économique et de la dignité du monde rural burkinabè.

Dr Paco SEREME
Président de l'ANSAL-BF
Officier de l'Ordre de l'Étalon
Officier de l'Ordre International des Palmes Académiques du CAMES

Résumé Exécutif

La contribution de la filière coton à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la génération des revenus des cotonculteurs et à l'économie nationale au Burkina Faso est indéniable. Actuellement, la culture du coton occupe environ 250 000 exploitations qui produisent en moyenne 450 000 tonnes de coton graine par an. Près de quatre (4) millions de Burkinabè dépendent de la production du coton et une (1) personne sur six (6) tire son revenu de la culture du coton.

La valeur ajoutée du secteur coton jusqu'à l'étape de l'égrenage se chiffre à 47 milliards de FCFA sur la période 2015-2023 ; les exportations de coton fibre entre 2019 et 2023 représentent plus de 7% des exportations totales et plus de 50% des exportations des produits agricoles.

L'organisation des acteurs de la filière est fonctionnelle et le rôle de régulation joué par l'Etat à travers le Secrétariat Permanent chargé de la Filière Coton Libéralisée (SP-FCL) est efficace. La filière fonctionne avec des outils de gestion éprouvés. Elle est financée par les ressources propres des sociétés cotonnières et les lignes de crédit ouvertes par les banques nationales et internationales.

Les appuis apportés par l'Etat en termes de subventions sont considérables. Cependant, ils n'atteignent pas leur double objectif qui est celui d'éviter la baisse de la production et de préserver les revenus des producteurs.

La filière a une santé financière fragile et n'arrive pas à assurer sa rentabilité et sa compétitivité sur le marché mondial. Elle est bâtie sur un modèle à vocation sociale qui n'est plus adapté aux réalités du monde actuel. Il est donc nécessaire de changer de modèle car son maintien risque à terme de conduire la filière à sa disparition.

Au niveau de la productivité, le diagnostic révèle que de 1960 à 2000 elle a évolué en dents de scie avec cependant des records de production enregistrés en 2005 et 2014, respectivement pour le coton conventionnel et le coton génétiquement modifié. Ces performances ont propulsé le Burkina Faso au rang de premier producteur de coton en Afrique, place qu'il conservera de 2006 à 2016 avant d'être relégué au 4è rang en 2018. La faiblesse constatée est que l'augmentation de la production est liée surtout à l'accroissement des superficies et non à l'amélioration des rendements. L'évolution de la production du coton biologique indique des fluctuations importantes avec une tendance à la stagnation, voire à la baisse depuis 2014, ce qui pose un véritable problème pour la viabilité de cette sous filière. Les différentes contraintes à la base de la baisse de la productivité du coton au champ ont été identifiées. Pour lever ces contraintes plusieurs mesures ont été prises par l'Etat et les sociétés cotonnières. Une des mesures phares a été l'adoption du coton génétiquement modifié. La culture de

ce coton a eu des impacts socio-économiques positifs, notamment une augmentation des rendements, un regain de compétitivité pour le coton burkinabè et surtout une réduction du nombre des traitements insecticides. Cette expérience connaîtra cependant, en 2015/2016, une suspension à cause de la baisse de qualité de la fibre du coton génétiquement modifié, notamment une réduction de sa longueur, entrainant une dépréciation du coton burkinabè sur le marché mondial.

Au niveau de la compétitivité, le diagnostic a identifié des facteurs endogènes et exogènes explicatifs de la faible compétitivité du coton burkinabè. Cette faible compétitivité est due entre autres facteurs à l'enclavement du pays et aux coûts élevés du transport et des intrants ainsi qu'aux aléas climatiques qui affectent les rendements.

Le diagnostic a établi également que les pratiques agricoles à risque chez les producteurs de coton au Burkina Faso sont multiples avec des impacts environnementaux, sociaux et sanitaires indéniables. La gestion durable des terres et la sécurisation foncière demeurent aussi une préoccupation majeure identifiée par le diagnostic car elles constituent un enjeu crucial au regard des défis environnementaux et sociétaux et de ceux liés à la pression foncière qui mettent en péril la durabilité des exploitations cotonnières.

La transformation du coton est un secteur stratégique pour l'économie nationale, en raison de son potentiel à générer de la valeur ajoutée et à contribuer au développement durable. Le pays bénéficie d'une production de coton abondante et de qualité, exploitée pour la fibre, les graines, et les coproduits comme l'huile et le tourteau. Cependant, le secteur fait face à des défis structurels majeurs qui limitent sa compétitivité et sa capacité de transformation locale.

Plusieurs initiatives visant à promouvoir la consommation locale de produits et renforcer la transformation du coton ont été mises en place. Il s'agit notamment de la promotion du Faso Dan Fani, de la stratégie nationale de promotion des produits locaux, des incitations fiscales pour l'industrie et des plans de développement industriel et artisanal. La Filature du Sahel (FILSAH) est pratiquement la seule filature fonctionnelle dans la sous-région produisant du fil 100% coton pour le marché national et régional. Cette industrie se retrouve aujourd'hui avec un stock de produits finis d'une valeur de plus de 3 milliards de FCFA et a dû mettre un terme au contrat de 20% de son personnel. L'artisanat du tissage qui est ancien et de nature informelle pour plus de 80% des acteurs, bénéficie d'une certaine dynamique, avec environ 50 000 tisserands actifs dans le pays. Le secteur filature-tissage fait face à des difficultés d'écoulement en raison de la concurrence des importations de fils et textiles de Chine et du Ghana. Deux unités industrielles de grande capacité coexistent avec de petites unités semi-industrielles, voire artisanales. La production d'huile locale a été favorisée récemment par l'institution des quotas pour l'importation d'huiles alimentaires. La demande d'huile comestible et d'aliments pour animaux, produits à partir de la graine de coton, est en croissance et dépasse la production intérieure. Les huileries sont confrontées à un manque crucial de graine de coton, les faisant fonctionner à moins de la moitié de leur capacité installée et poussant

certaines à envisager une diversification des matières premières (soja, tournesol). Le secteur est en difficulté et confronté à la fois à la pénurie de matières premières, une sous-utilisation de leurs capacités et à un marché inondé par les importations contrôlées ou non. Des contraintes majeures à la transformation ont été identifiées (coût élevé de l'énergie, difficultés d'accès aux matières premières et au financement, faible professionnalisation des acteurs, faiblesse de la gouvernance sectorielle...) et limitent la valeur ajoutée créée par la transformation. Malgré ces défis, des opportunités existent pour améliorer la compétitivité de la filière, réduire la dépendance aux importations, induire la création de nouveaux et nombreux emplois et stimuler une croissance économique inclusive et durable.

Introduction Générale

Le coton est considéré comme étant la principale culture de rente au Burkina Faso. Il est le deuxième produit d'exportation du Burkina Faso après l'or et a, de ce fait, une influence très forte sur la balance commerciale et donc sur les recettes en devises du pays. Cette culture est un excellent outil de lutte contre la pauvreté en milieu rural par les revenus générés qui concourent à l'amélioration des conditions de vie des ménages. Au Burkina Faso, la filière coton revêt une importance économique et sociale majeure. Bien qu'il ne compte que pour environ 4% du PIB en termes réels, le secteur du coton subvient aux besoins d'une large part de la population active rurale au Burkina Faso. Avec une contribution entre 50 et 60% des recettes d'exportation du pays avant le boum aurifère, il représente actuellement entre 10 et 18% des recettes selon les années. La filière coton est un important pourvoyeur d'emplois en milieu rural et en milieu urbain avec les salariés des sociétés cotonnières et des sociétés de l'aval du secteur ainsi que tous les emplois liés à la fourniture de biens et de services à la filière (FBDES et IPSO Conseils, 2021). En effet, plus de 4 millions de personnes tirent leur revenu des activités cotonnières et plusieurs autres secteurs économiques situés en amont et en aval en dépendent, notamment le commerce, les banques, l'industrie de transformation et les transports.

Au plan agricole, la culture du coton contribue à la diversification des productions dans les agrosystèmes à base de coton et de céréales et induit divers effets positifs contribuant à la sécurité alimentaire dans le pays. C'est au regard de son importance stratégique et de son rôle de moteur de croissance en milieu rural, que la filière coton bénéficie d'un accompagnement régulier de l'Etat burkinabè qui lui accorde divers soutiens, notamment la subvention des intrants destinés à la culture du coton. Au Burkina Faso, depuis 2004, à la faveur de la libéralisation de la filière cotonnière, la production du coton est assurée par trois sociétés cotonnières qui sont la SOFITEX à l'Ouest, la SOCOMA à l'Est et FASO COTON au Centre du pays. L'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina (AICB) créée en 2006, est la faîtière regroupant les familles professionnelles des producteurs et des sociétés cotonnières respectivement représentées par l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB) et l'Association Professionnelle des Sociétés Cotonnières du Burkina (APROCOB), chargée de la gestion de la filière coton. A la faveur de la libéralisation, le Secrétariat Permanent de la Filière Coton Libéralisée (SP-SFCL) dont la mission principale est d'assurer la surveillance de la filière coton a été créé par décret en 2003.

Par ailleurs, la filière cotonnière a toujours bénéficié d'un accompagnement de la recherche agricole qui est assurée par le Programme Coton et Fibres textiles du Département Productions végétales de l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) relevant du

Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST). Les activités de ce Programme sont orientées par la demande émanant des acteurs de la filière pour permettre à la recherche agricole de répondre aux besoins du développement d'une production cotonnière compétitive. Le plan stratégique 2015-2024 du CNRST a pris en compte les défis majeurs, notamment la dégradation des ressources naturelles, la recrudescence des ravageurs, la faible compétitivité de la filière coton et les changements climatiques.

Dans la perspective de promouvoir la culture du coton, la recherche cotonnière a exploré plusieurs pistes de solution et formulé des recommandations à la filière coton. A travers un partenariat entre l'AICB et le CNRST, les acquis et technologies générées par la recherche sont mis à la disposition de la filière coton et seront exploités dans le cadre de la présente étude. A titre d'exemple, face aux difficultés de maîtrise des ravageurs du cotonnier et l'impact négatif des pesticides sur l'environnement et la santé des producteurs et dans le but de l'intensification de la filière, la biotechnologie moderne a été explorée notamment, le coton génétiquement modifié. Le Burkina Faso bénéficie aussi d'une riche expérience dans la culture du coton conventionnel, du coton biologique et du coton génétiquement modifié (coton *Bt*) vulgarisé en culture commerciale de 2009 à 2015.

Cependant, au cours de ces dernières années, la culture cotonnière se trouve confrontée à des crises successives se traduisant notamment, par une baisse des rendements, de la production et des revenus des producteurs.

Au cours des 10 à 15 dernières campagnes, le rendement moyen a atteint seulement 3 fois la barre de 1 000 kg/ha de coton graine et ne fait que baisser depuis la campagne 2014/2015, avec des rendements qui varient en dents de scie entre 652 et 900 kg/ha. Les causes de cette baisse drastique des rendements au champ qui sont multiples, pourraient être principalement attribuées aux facteurs agronomiques, pédologiques et climatiques (persistance des pratiques culturales approximatives, difficulté de maîtrise des nuisibles, pauvreté des sols, changement climatique).

Compte tenu de l'importance du coton pour l'économie burkinabè, le gouvernement à travers le ministère en charge du commerce et de l'artisanat a organisé, du 11 au 13 mars 2019 à Ouagadougou, un atelier national pour une relance durable de la production cotonnière au Burkina Faso dont les résultats restent assez mitigés.

Face à l'instabilité et à la baisse drastique de la productivité du coton au champ, il est nécessaire de définir des stratégies pertinentes, à court, moyen et long terme, pour non seulement minimiser ces dérives, mais aussi, identifier des actions permettant d'améliorer durablement les performances agronomiques et socio-économiques de la filière coton. A ce sujet, au-delà des contraintes climatiques, il est souvent évoqué la qualité des facteurs de production et les problèmes organisationnels des producteurs de coton. Ainsi, la filière cotonnière au Burkina

Faso se trouve dans une situation qui suscite diverses questions :

- les variétés cultivées sont-elles adaptées aux conditions de production marquées par une forte péjoration climatique dans les zones cotonnières ?
- en raison de plusieurs avantages avérés (biodiversité, environnement et santé), les producteurs de coton demandent avec insistance le retour du cotonnier génétiquement modifié. Quelle pourrait être la contribution de la biotechnologie moderne dans l'intensification de la production cotonnière en adéquation avec sa rentabilité pour la filière coton ?
- quelles initiatives concrètes sont nécessaires afin d'appuyer la diversification des cultures dans les systèmes à base de coton, processus nécessaire pour l'intensification de la production et l'accroissement des revenus des producteurs ?
- le coton ou « or blanc » est le premier produit agricole d'exportation du Burkina Faso. A cet effet, il est inscrit dans le Plan National de Développement Economique et Social 2021-2025 (PNDES-II) comme un levier de développement du Pays. Cependant, la filière coton n'est pas prise en compte par la plupart des référentiels du secteur rural notamment, le Plan stratégique national d'investissement agro-sylvo-pastoral (PNIASP) 2021-2025 et plus récemment, de l'Offensive agropastorale et halieutique 2023-2025. De ce fait, il n'y a pas de synergie d'action concernant les différentes mesures pour promouvoir les différentes filières agricoles. Quels mécanismes mettre en place dans le cadre de la diversification pour la prise en compte de la filière coton dans les politiques agricoles ?
- au regard de la pression foncière, de l'extension des superficies cultivées et de la dégradation de la fertilité des sols dans les zones cotonnières, quelles mesures faut-il entreprendre pour la gestion du capital sol, indispensable à une production durable ?
- comment faut-il assurer la gestion des bioagresseurs du cotonnier dans un contexte de variation climatique et de forte variabilité de la dynamique des populations de nouveaux ravageurs émergents ?
- au regard des dysfonctionnements et problèmes organisationnels au sein des groupements de producteurs de coton (SCOOPS-PC) et des dérives techniques, en dépit des recommandations du dispositif d'appui-conseil sur le terrain, que faut-il envisager pour assurer la pérennité de la culture cotonnière ?
- quels mécanismes mettre en place pour créer des plus-values au niveau de la filière ?

En somme, face à la baisse drastique des revenus des producteurs, la faible rentabilité et compétitivité du coton burkinabè, que faire pour accroître durablement la productivité cotonnière au Burkina Faso ?

C'est pour répondre à ces questions que l'ANSAL-BF a décidé dans le cadre de son programme d'activités de 2023-2024 de traiter de la problématique de la culture du coton au Burkina Faso avec comme thème : « La filière coton au Burkina Faso : état des lieux, enjeux et perspectives ». Le présent rapport se focalise sur l'état des lieux de la filière coton à travers trois (3) composantes que sont : (i) Gouvernance, organisation et financement de la filière, (ii) productivité et compétitivité de la filière et (iii) Transformation, valorisation et commercialisation des produits et coproduits du coton.

L'objectif global de cet état des lieux de la filière cotonnière est de faire ressortir les forces, les faiblesses et la vulnérabilité des parties prenantes au Burkina Faso. **Les objectifs spécifiques** sont les suivants :

- Analyser la gouvernance de la filière (pilotage et financement) et la contribution de la culture cotonnière à l'atteinte d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Burkina Faso et à la génération des revenus des cotonculteurs ;
- Analyser les différentes expériences qui ont jalonné la culture cotonnière, notamment i) les stratégies de mise à disposition en intrants, de surveillance et de lutte contre les ravageurs, ii) le système d'appui conseil aux producteurs et leurs contributions à la productivité et compétitivité de la filière cotonnière ;
- Analyser la problématique de la transformation de la fibre, de la graine et des co-produits ainsi que leurs contributions au PIB national.

Le document est structuré en quatre (4) chapitres comprenant : i) la méthodologie de l'étude, ii) la gouvernance de la filière, iii) la productivité de la culture et la compétitivité de la filière et iv) la transformation des produits et co-produits du coton.

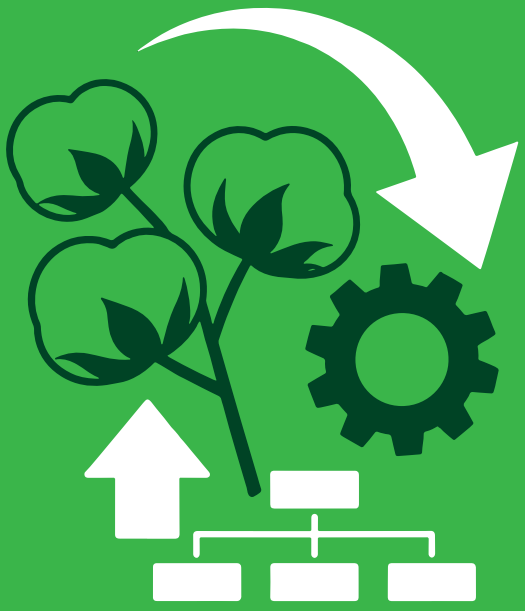

CHAPITRE I.
METHODOLOGIE

I.1. Approche

La méthodologie générale de l'étude s'appuie sur une approche retenue par une équipe de coordination dont la composition figure en annexe 1 et qui a mis en place trois groupes thématiques. La composition et les missions de ces groupes thématiques pour la réalisation de l'état des lieux de la filière coton sont résumées dans le tableau 1.

Tableau 1: Composition et missions des groupes thématiques de l'étude

Groupe thématique	Sujets abordés
Gouvernance, organisation et soutien de la filière	• Comment est organisée et gérée la filière coton • Parties prenantes et leurs contraintes • Mécanismes et sources de financement de la filière • Système de fourniture de services (intrants, crédits agricoles, mécanisation, appui conseil aux producteurs et associations de producteurs, recherche-développement, assurances)
Productivité et compétitivité de la filière	• Acteurs impliqués • Choix variétal • Production des semences et gestion de la qualité • Approvisionnement en engrais et pesticides • Pratiques et techniques de production • Gestion des parasites et ravageurs du coton • Techniques de récolte et stockage • Systèmes et diversification des cultures • Contraintes à l'intensification des productions • Production du coton et ses conséquences environnementales, sociales et sanitaires
Transformation / valorisation, transports et commercialisation des productions et produits	• Systèmes existants • Acteurs impliqués dans la commercialisation et les circuits existants • Equipements et moyens utilisés • Différents circuits de transformation/ valorisation des produits et sous-produits • Collecte de coton graine, évacuation, paiement des producteurs et les circuits existants

Il s'est agi pour chaque groupe thématique de faire un état des lieux de la dynamique observée depuis plusieurs années et d'en faire une analyse pour mettre en exergue les acquis, les faiblesses et les principales contraintes de la filière.

I.2 Démarche méthodologique

L'étude sur l'état des lieux de la filière a été conduite par une équipe pluridisciplinaire de 23 Experts comprenant 9 membres de l'Académie Nationale des Sciences, des Arts et des Lettres du Burkina Faso (ANSAL-BF) et 14 spécialistes recrutés par l'ANSAL-BF sur la base de leurs compétences avérées dans des domaines de la filière. La liste des Experts, leurs domaines de compétences et leurs rôles dans l'étude figurent en annexe 2.

La démarche s'est voulue participative par une implication des acteurs clés de la filière tout au long du processus.

I.3. Différentes étapes

I.3.1 Cadrage de l'étude

Ils sont réalisés à deux niveaux :

- au niveau de l'ANSAL-BF par l'équipe de Coordination dont la composition figure dans l'annexe 2 avec l'ensemble des Experts et les Coordonnateurs des groupes thématiques pour procéder aux réajustements nécessaires pour l'atteinte des résultats escomptés ;
- au niveau des groupes thématiques pour affiner/consolider la dynamique du travail d'équipe.

I.3.2. Collecte des données

La collecte des données a été faite auprès des sources documentaires suivantes : l'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina (AICB), les Sociétés cotonnières, l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB), le Ministère du commerce à travers le SP-FCL, les Services des douanes, le Programme coton de l'INERA, l'Association des tisseuses du Burkina, la CMA-BF, la SN-CITEC, les Groupements des triturateurs du Burkina et des personnes ressources. Elle a impliqué tous les spécialistes mobilisés pour l'étude.

I.3.3. Rencontres avec les parties prenantes

1. Réunion entre l'équipe de coordination et les parrains : l'étude est menée sous le parrainage des ministres en charge (i) de la recherche, (ii) du commerce, (iii) de l'agriculture, (iv) de l'environnement et (v) de la santé. La rencontre avec les parrains a consisté à prendre en compte les préoccupations des divers départements pour cette filière à envergure plurisectorielle et hautement stratégique et à solliciter un appui technique et financier pour la réalisation de l'étude.
2. Echanges avec les responsables des structures de la filière cotonnière par les coordonnateurs des 3 groupes thématiques : AICB, SOCOMA, SOFITEX, FASO COTON, UNPCB, Programme coton de l'INERA, FILSAH, SN-CITEC, Triturateurs.

3. Rencontres dans les 3 zones cotonnières et visites de structures : SOFITEX, SOCOMA, FASO COTON.

- Au niveau des sociétés cotonnières, échanges avec les responsables en charge de : (i) la production, (ii) la direction industrielle, (iii) la direction des intrants et du crédit, (iv) la direction de la recherche-développement et appui conseil, (v) la direction commerciale, (vi) la direction du transport et de la logistique et vii) tout responsable pouvant permettre de bien cerner la problématique de la production cotonnière dans la zone.
- Au niveau des démembrements de l'UNPCB des 3 zones cotonnières : (i) Union provinciale, (ii) Union départementale, (iii) GPC à Houndé, Kombissiri et Fada.
- Visites des usines d'égrenage du coton biologique de Koudougou (SECOBIO), de Houndé et Fada (SOCOMA), rencontre des démembrements de l'UNPCB du Tuy ;

4. Rencontres avec les services des Ministères en charge de l'agriculture, du commerce, de l'économie et des finances, de la santé et de l'environnement ;
5. Rencontres avec les triturateurs ;
6. Rencontres avec les transporteurs ;
7. Rencontres avec des personnes ressources : (i) anciens ministres de l'Agriculture, (ii) anciens Présidents de l'UNPCB, (iii) anciens Secrétaires Permanents de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA).

Ces diverses rencontres ont permis aux Experts d'avoir des informations sur les contraintes rencontrées par la filière et des suggestions pour lever ces contraintes. La liste des structures visitées et les personnes rencontrées figure en annexe 3

I.4. Limites de la démarche

La démarche s'est basée essentiellement sur l'exploitation de données secondaires complétées par quelques données primaires issues des entretiens avec les structures et les personnes ressources. Ceci a rendu difficiles certaines analyses, entre autres, celles relatives à la santé financière et la compétitivité de la filière.

CHAPITRE II.

GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA FILIERE COTON

ET SA CONTRIBUTION À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE ET AUX REVENUS DES COTONCULTEURS

Au Burkina Faso, la culture du coton a, de tous les temps, occupé une place prépondérante dans les activités socioéconomiques du pays. Avec une très faible proportion de la production transformée au niveau national, la filière coton se trouve confrontée aux règles du marché international sur lesquelles elle n'a que très peu de connaissances et d'emprise. Par ailleurs, elle subit des mutations internes avec des processus de privatisation-libéralisation induits par les institutions de Bretton Woods, d'une part, et d'autre part, les effets liés aux changements des contextes nationaux, régionaux et internationaux. Aujourd'hui, la filière coton fait face à de nombreuses difficultés. Ses différents maillons constitués par la production, l'égrenage et la deuxième transformation (trituration et filature) ont besoin d'être diagnostiqués à fond afin d'identifier les différentes contraintes et de dégager des propositions idoines pour leur résolution. Si l'on considère par exemple la production, premier maillon de la filière qui soutient les autres maillons, on note qu'il est fragilisé (Estur et al., 2021). Cette partie de l'état des lieux traite de la gouvernance, de l'organisation, du fonctionnement et des soutiens de la filière.

II.1. Contribution de la filière coton à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et aux revenus des cotonculteurs

Une étude réalisée en 2021 par le Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social (FBDES) a fait ressortir que la culture du coton occupe environ 250 000 exploitations qui produisent 450 000 tonnes de coton graine en moyenne par an. Près de quatre (4) millions de Burkinabè doivent directement ou indirectement leur existence à la production du coton et une (1) personne sur six (6) tire son revenu de la culture du coton.

Entre avril et septembre 2009, onze (11) études commanditées par l'UNPCB et réalisées dans onze (11) sites de production au sein de la zone cotonnière ont permis de tirer, entre autres, les enseignements suivants: i) une productivité en hausse pour le cotonnier, mais aussi pour les cultures vivrières ; et ii) des écarts de revenus marqués. Les familles les plus pauvres sont celles ne cultivant pas le cotonnier (Bainville S., 2013).

À l'inverse, les familles qui le cultivent jouissent de revenus plus élevés. La production de coton a bel et bien contribué à baisser la pauvreté en milieu rural au Burkina Faso.

Vognan et Ouattara (2009) dans un article intitulé «Quand le coton décline, quelles incidences sur le revenu et la production alimentaire des paysans au Burkina Faso ?" à partir d'enquêtes, ont montré que la réduction des superficies de coton s'accompagne de celle du revenu agricole de 22,4% en moyenne. Cette réduction au niveau du revenu du coton est de 56,7% chez ceux qui ont abandonné le coton, de 20,7% chez les producteurs maintenant ou augmentant leur superficie de coton et de 69% chez ceux réduisant leur superficie de coton.

La réduction ou l'abandon presque de la culture du coton n'empêche pas les producteurs d'assurer leur autosuffisance alimentaire, car tous les types de producteurs ont un taux de couverture céréalière supérieur à 105%.

La conclusion générale tirée par les auteurs de cette recherche est la suivante :

- une évolution des systèmes de production en réaction au déclin relatif du coton au profit des cultures comme le sorgho, le niébé, le sésame et le soja et la production du maïs est corrélée avec celle du coton ;
- la réduction de la superficie du coton entraîne une baisse du revenu global de l'exploitation. Le recul du coton n'empêche pas un producteur d'assurer la couverture céréalière mais favorise une baisse des revenus ;
- la filière coton faisait vivre environ 3 millions de personnes en 2010 selon la SOFITEX. Les revenus directement versés aux producteurs étaient estimés à 95,182 milliards de FCFA en 2010, toujours selon la SOFITEX;
- les céréales bénéficient de la politique de développement du coton. La contribution financière directe du coton pour l'achat de besoins alimentaires est importante.

Le coton contribue également à l'amélioration de la nutrition humaine à travers ses sous-produits, coproduits et produits dérivés (aliments bétail, huile de coton).

Le rapport des ministères en charge de l'économie et des finances, de l'agriculture et du commerce publié en 2007 et intitulé « Diagnostic de la filière coton et identification d'axes stratégiques » révèle qu'au Burkina Faso, le coton représentait en moyenne 65% des revenus monétaires des ménages et que la pratique de la culture du coton se traduit non seulement par un effet positif sur le rendement des céréales, mais également par un accroissement des superficies consacrées aux céréales et autres cultures vivrières comme indiqué au tableau 2.

Tableau 2 : Rendements des cultures céréalières (kg/ha) selon le niveau d'équipement et la production ou non de coton

	MANUELS		PETITS ATTELÉS		GROS ATTELÉS		MOYENNE	
	Producteur de coton	Non producteur de coton	Producteur de coton	Non producteur de coton	Producteur de coton	Non producteur de coton	Producteur de coton	Non producteur de coton
Coton	990	-	1230	-	1310	-	1260	-
Maïs	1650	310	2180	1030	2120	1250	2100	690
Sorgho / mil	800	400	890	760	1230		990	460

Source: INERA (2005) - Données de suivi parcellaire et enquête, campagnes 2002/2003 et 2003/2004, Burkina Faso.

L'analyse comparative montre que dans les exploitations cotonnières, les rendements des céréales sont supérieurs à ceux des exploitations non cotonnières.

Le même rapport indique que de 1995 à 2005, les quatre (04) premières régions de production de coton à savoir, les Hauts-Bassins, la Boucle du Mouhoun, l'Est et le Centre-Ouest qui représentaient 85% de la production nationale de coton, étaient également celles qui produisaient le plus de céréales, avec presque 50% de la production nationale.

L'exploitation des données du Ministère de l'Agriculture des Ressources Animales et Halieutiques, campagne 2021/2022 indique, à partir des récentes publications du Programme Coton/INERA que la culture du coton contribue par l'amélioration de la productivité des céréales, à la sécurité alimentaire et à la durabilité environnementale dans les systèmes de production coton-céréales. Ces travaux de recherche ont conclu que les céréales représentent les principales superficies cultivées en zones cotonnières. Ainsi, entre 2015 et 2020, le maïs a été la principale céréale cultivée en zone cotonnière et occupait 70% des superficies totales en céréales alors que dans les exploitations non cotonnières, c'est le sorgho qui était la principale céréale, occupant 55% des superficies en céréales. Les travaux sont également parvenus aux conclusions suivantes :

- 95% des exploitations cotonnières utilisent environ un tiers (1/3) des intrants du coton pour la culture du maïs qui bénéficie également des retombées de la culture du coton (infrastructures, formations techniques, arrières effets de la fertilisation minérale par le biais des rotations) ;
- Dans l'exploitation cotonnière, la dynamique de l'augmentation de la superficie en coton (20 à 25%) induit également un accroissement de la superficie en maïs de 5 à 10%. En revanche, une baisse des superficies en coton entraîne une diminution des superficies en maïs dans les proportions similaires ;
- Un producteur de coton produit en moyenne un surplus de 2 600 kg de céréales par rapport à un producteur non coton, soit un supplément de production de 51% ;
- Dans les exploitations cotonnières, on note une amélioration des rendements des céréales (maïs et sorgho/mil) de 300 à 500 kg/ha comparativement à une exploitation non cotonnière.

Concernant la valeur ajoutée induite par la culture de céréales sur le revenu des exploitations cotonnières, il ressort des travaux d'évaluation du Programme Coton/INERA que la culture des céréales dans les exploitations cotonnières contribue à améliorer le revenu du coton de 30%.

Il est également ressorti que la culture du coton induit une amélioration du taux de couverture céréalière. Ainsi, de 2015 à 2020, le taux moyen de couverture céréalière a varié de 235 à 300% dans les exploitations cotonnières contre 165 à 200% dans les exploitations non cotonnières.

Au titre de la campagne agricole 2021/2022, les productions céréalières dans les provinces productrices de coton des trois (03) zones (SOFITEX, SOCOMA et FASO COTON) représentaient 77% des productions céréalières totales du Burkina Faso. Cette part était de 60% pour le mil, 67% pour le sorgho, 85% pour le riz et 93% pour le maïs (source : données DGESS/MAAH). Ce qui démontre de la contribution capitale des zones de production cotonnière à la lutte contre l'insécurité alimentaire au regard de leur part contributive importante à la couverture céréalière.

Ce constat, toujours valable jusqu'à présent, confirme bien que les régions qui produisent le plus de coton sont aussi celles qui produisent le plus de céréales, un facteur important dans la réalisation de la sécurité alimentaire.

Sans que l'on ne dispose de données statistiques précises sur la richesse des cotonculteurs, il est possible d'apprécier la manifestation extérieure de la richesse dans les zones cotonnières à travers les infrastructures individuelles et communautaires réalisées, les moyens de locomotion utilisés, l'équipement agricole et les activités commerciales pratiquées, etc.

La construction des infrastructures communautaires a été facilitée par la commercialisation du coton produit en lien avec les ressources financières liées aux commissions sur achat du coton graine cumulées qui s'élèvent à 4 510 FCFA par tonne de coton graine produite et commercialisée.

Dans les zones cotonnières, un nombre plus élevé de musulmans ont effectué le pèlerinage à la Mecque par rapport aux zones non cotonnières.

II.2. Contribution de la filière coton à l'économie nationale

Avant 2000, le coton représentait 60% des recettes d'exportation. Sa culture était pratiquée par plus de 250 000 exploitations agricoles regroupant plus de 350 000 producteurs de coton et faisait vivre directement près de trois (03) millions de personnes (Sources : Note d'Information sur la filière coton du Burkina, AICB, juillet 2008). Il a dégagé une valeur ajoutée importante de l'égrenage de l'ordre de 47 milliards de FCFA sur la période 2015-2023. En outre, il y a la valeur ajoutée tirée de la deuxième transformation que constituent la trituration et la filature, soit respectivement 4 125 millions FCFA et 347 millions en 2006.

II.2.1. Contribution du coton à la production nationale

La valeur ajoutée de l'égrenage du coton connaît une évolution en dents de scie ces cinq (05) dernières années et se chiffre en moyenne à quarante-sept (47) milliards de francs CFA de 2015 à 2023. Le secteur a connu par moment de fortes croissances, mais aussi des contre-performances importantes, de sorte que la croissance moyenne annuelle en cinq (05) ans se situe à 2,9%. En particulier le secteur a enregistré de fortes crises en 2020, 2021 et 2023 avec des reculs prononcés de sa valeur ajoutée (Figure 1).

Valeur ajoutée en millions FCFA

Figure 1 : Evolution de la valeur ajoutée (en millions de FCFA)

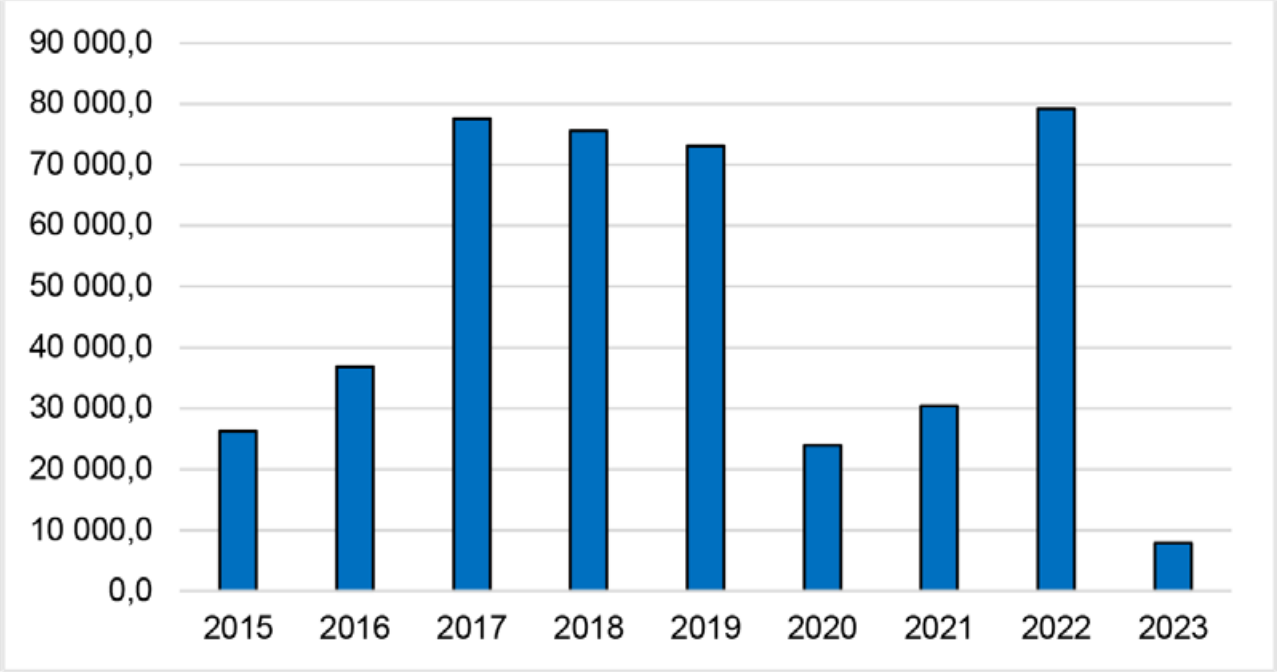

Source : CPC & IAP (2024)

La production du coton est composée de la production des fibres et de la production des graines. Ainsi, l'égrenage coton a eu une contribution de 0,40% en moyenne au PIB national entre 2019-2023 et occupe environ 14% des recettes d'exportation (Sources : DGEP, Instrument Automatisé de Prévision (IAP), juillet 2024). La production de coton a fluctué, atteignant 463 000 tonnes en 2019/2020. La campagne 2022-2023 a été particulièrement difficile avec une production de 406 000 tonnes, marquant une baisse de 22% par rapport à la campagne précédente.

La production du coton graine est égrenée au Burkina Faso à travers 22 usines d'égrenage. Le marché et la consommation intérieurs du coton fibre demeurent embryonnaires (environ 3%). La grande proportion du coton fibre produite (97%) est exportée vers les pays asiatiques.

Sur les six (06) dernières campagnes (2019-2024), le volume moyen est de 183 444 tonnes de fibre produites au Burkina Faso (Figure 2).

Production en tonnes

Figure 2 : Evolution de la production du coton fibre (en tonne), coton graine (en tonne) et rendement moyen (en kg/ha).

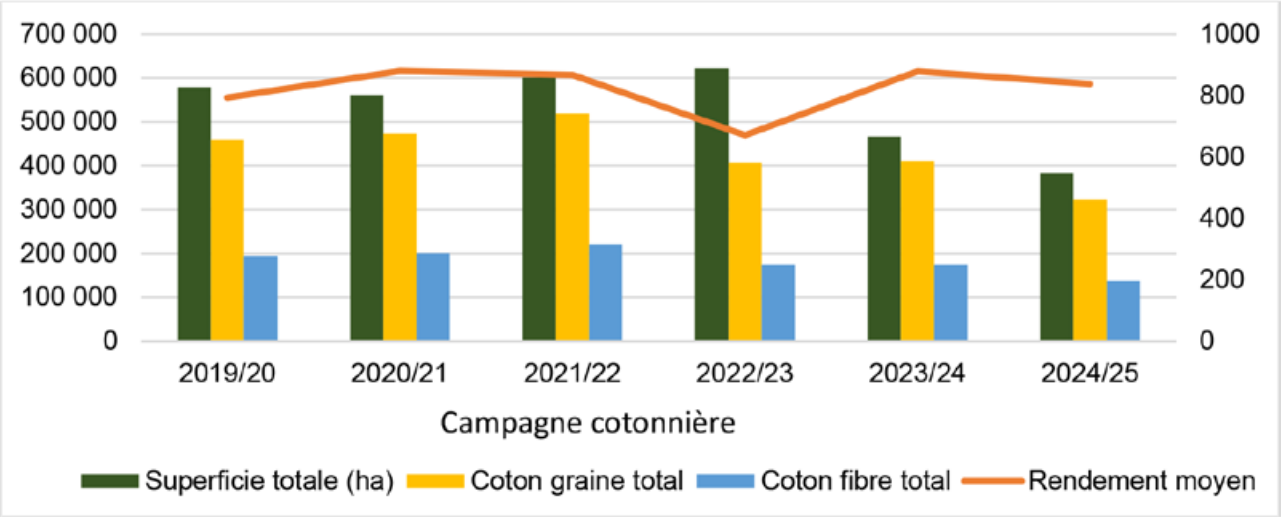

Source : DGEP & IAP (2024)

II.2.2. Contribution du coton aux exportations

Les exportations de coton fibre représentent en moyenne entre 2019 et 2023, plus de 7% des exportations totales et plus de 50% des exportations de produits agricoles du Burkina Faso.

II.2.3. Contribution du coton à l'emploi

En termes de création d'emplois, environ 4 millions de personnes tirent directement leur revenu du secteur du coton, dont une grande majorité sont des petits producteurs selon le Comité Consultatif International du Coton (CCIC) (Source : CCIC, Rapport pays 2023 du Burkina Faso, novembre 2023). Selon la FAO, environ 20% de la population rurale est impliquée dans la culture du coton.

II.2.4. Contribution du coton aux recettes de l'Etat

A travers les différentes taxations et les impôts divers, la filière coton a permis de renflouer les caisses de l'Etat. Lorsque la campagne est bonne, les rentrées fiscales au bénéfice de l'Etat sont importantes et atteignent même 6% des recettes fiscales totales mobilisées par les pouvoirs publics.

Sur sept (07) années (2015 à 2021), le montant total des recettes fiscales générées par la chaîne de valeur coton (CVC) a été de 343,828 milliards F CFA, soit une moyenne de 49,118 milliards de F CFA par an.

Sur six (06) années (2020 à 2025) avec un montant prévisionnel pour l'année 2025, la contribution du coton aux recettes de l'Etat se présente comme suit :

- les impôts sur la production/égrenage s'élèvent au total à 1,679 milliards F CFA, soit plus de 279 millions par an ;
- les impôts sur les importations s'élèvent au total à 2,123 milliards F CFA, soit plus de 353 millions par an.

II.3. Diagnostic de la filière

II.3.1. Historique de la filière

Période précoloniale et coloniale

La forme ancestrale de la culture cotonnière a connu un tournant majeur avec la prise par l'administration coloniale de l'arrêté portant création du Service Textile de Haute Volta (STHV) qui avait en charge la réalisation du programme général de la production cotonnière. La culture du coton devient une culture obligatoire. Un plan d'action est élaboré avec un record de production de coton graine de 6 000 tonnes atteint en 1926.

Le pouvoir colonial crée en France en 1949, la Compagnie Française pour le Développement des fibres Textiles (CFDT) en vue de promouvoir le développement de la culture du coton Outre-mer. La CFDT reprend en main les destinées de la filière cotonnière voltaïque en 1951 et un deuxième plan de relance de la production cotonnière élaboré, se veut être une action agricole en profondeur, essentiellement basée sur le libre acquiescement des populations à cette culture.

Ce deuxième plan d'action est basé sur un système d'encadrement spécifique de la filière et une structure de recherche, l'Institut de Recherche sur les fibres Coton et Textiles (IRCT) qui s'installe en Haute-Volta (à Bobo-Dioulasso) en 1961 et dont l'objectif principal sera la sélection des variétés. Avec ce deuxième plan, un record de production de coton graine de 3 490 tonnes est atteint au cours de campagne 1957/1958 pour un rendement estimé à 104 kg/ha.

De l'indépendance à la création de la SOFITEX

Au lendemain de l'indépendance, la production cotonnière se poursuit avec la CFDT qui demeure le maître d'œuvre principal de la filière cotonnière nationale et assure i) la fonction de commercialisation primaire partout où il y a du coton ; ii) l'égrenage ; et iii) la commercialisation de la fibre.

La filière cotonnière était alors organisée autour du monopole de la CFDT, seul importateur des intrants agricoles et seul acheteur du coton graine. Les Groupements Villageois (GV) étaient les intermédiaires entre les producteurs et la CFDT. Les fonctions dites «critiques» de recherche, d'assistance technique et de vulgarisation étaient financées et organisées par l'Etat. La période 1960-1980 est une période de succès marquée par une forte pression sur les capacités de gestion mais une absence d'un contrôle adéquat et également une défaillance des contrats de performances.

Cependant en plus de la CFDT qui se limite désormais à quatre (04) secteurs cotonniers (Bobo-Dioulasso, Houndé, Dédougou et Kongoussi), de nouveaux acteurs font leur apparition dans le paysage cotonnier pour l'encadrement. Il s'agit de : i) la Société d'Assistance Technique et de Crédit (SATEC) à laquelle est confiée le Centre-Sud (Ouagadougou, Koudougou) ; ii) le Groupement Européen de Restauration des Sols (GERES) auquel est confié le Yatenga dont la relève sera assurée à partir de 1965 par le Bureau pour le Développement de la Production Agricole (BDPA); iii) la Société Africaine d'Etudes et de Développement (SAED), filière locale de la Compagnie Internationale de Développement Rural (CIDR) à laquelle est confiée la Bougouriba et le Poni ; et iv) Societa Tecnica per lo Sviluppo Agricolo (SOTESA) à laquelle est confiée la Comoé.

Au début de la décennie 1970, la Banque mondiale a appuyé une série de projets de développement rural qui ont largement pris en compte la culture cotonnière. Sur son instigation, il se met en place en 1975, l'association en participation «CFDT /Haute Volta» puis le 20 juin 1979, intervient la création de la Société voltaïque des fibres textiles (SOFITEX). Ses attributions restent les mêmes, mais l'État voltaïque détient désormais 65% du capital de la société, contre 34% pour la CFDT et 1% pour le système bancaire national

Cependant, à la fin de la décennie 80 et au début des années 90, la filière connaît ses premières difficultés dues notamment à une baisse tendancielle et durable de la production cotonnière consécutive à de mauvais taux de remboursement des crédits par les Groupements Villageois. Le manque de transparence dans l'attribution et la gestion des crédits intrants a conduit à des détournements de fonds et à l'accumulation d'impayés entraînant une désaffection des producteurs pour la culture du coton.

Le non respect des mécanismes de stabilisation n'a pas permis à la filière de faire face à la chute des cours mondiaux du coton qui a sévi en ce début de décennie des années 1990.

Les principales étapes de l'évolution de la filière coton à partir de 1979 sont les suivantes :

- création en 1979 de la SOFITEX sous forme de société d'économie mixte en charge de l'égrenage ;
- signature en 1993 du Contrat Plan «Etat-SOFITEX» ;
- mise en place en 1995 des Comités de Crédit pour faire face à la crise de la caution solidaire et au surendettement des producteurs ;
- adoption en 1996 d'une stratégie de relance de la filière ;
- création en 1996 des Groupements de Producteurs de Coton (GPC);
- création en 1998 de l'UNPC-B ;
- entrée des producteurs dans le capital de la SOFITEX en 1998;
- signature en 1999 de l'Accord Interprofessionnel «Etat/SOFITEX/Producteurs»;

- réforme du dispositif de gestion des intrants stratégiques en 2001 ;
- adoption en 2001 du décret portant autorisation d'installation d'opérateurs dans les nouvelles régions cotonnières et son modificatif du 16 juin 2003 ;
- en décembre 2003, création d'un Secrétariat Permanent chargé du Suivi de la Filière Coton Libéralisée (SP-FCL) suivant décret n°2003- 644/PRES/PM/MCPEA/MAHRH/MFB/MECV du 19 décembre 2003 ;
- signature en 2004 du protocole d'accord portant Cahier des charges applicables aux opérateurs de la filière coton : fin du monopole de la SOFITEX ; ce premier protocole a expiré en mars 2012 et a été renouvelé en mars 2014 pour une durée de dix (10) campagnes ;
- création en Janvier 2006 de l'Association Professionnelle des Sociétés Cotonnières du Burkina (APROCOB);
- constitution en février 2006 de l'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina en remplacement du Comité de gestion de la filière ;
- en avril 2006, adoption et mise en application à partir de la campagne 2006/2007 d'un nouveau mécanisme de fixation du prix d'achat du coton graine et définition d'un fonds de lissage ;
- en novembre 2006, signature de l'Accord interprofessionnel amendé.

L'évolution institutionnelle et organisationnelle de la filière coton a amorcé son tournant décisif à partir des réformes opérées en 2001 sur lesquelles repose l'architecture actuelle de la filière.

II.3.2. Organisation, fonctionnement et gestion de la filière

Les principaux acteurs de la filière coton au Burkina Faso sont : l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB), l'Association Professionnelle des Sociétés Cotonnières (APROCOB), l'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina (AICB).

L'Etat joue un rôle de régulation à travers le Secrétariat Permanent Chargé de la Filière Coton Libéralisée (SP-FCL) et assure la recherche cotonnière conduite par l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) relevant du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST). Le Ministère en charge de l'Agriculture représente l'Etat burkinabè, à l'instar du Département de l'industrie et du commerce et de celui de l'économie et des finances, dans le cadre du Protocole d'accord portant cahier des charges applicables aux opérateurs de la filière coton au Burkina Faso.

La collaboration entre la filière coton et le Ministère en charge de l'Agriculture se situe dans le contrôle de la qualité des intrants agricoles conformément à la loi n°010-2006/AN du 31 mars 2006 portant réglementation des semences végétales au Burkina Faso, la Loi N°026-2007/AN du 26 novembre 2007 instituant un contrôle des engrais au Burkina Faso et la Loi n°026-2017/

AN du 15 mai 2017 portant contrôle de la gestion des pesticides au Burkina Faso. Il apporte son appui à la reconnaissance et à l'organisation des SCOOPS-PC et à la sensibilisation des producteurs grâce aux services départementaux. En outre, il est représenté dans les comités de litige en matière de conditionnement du coton graine. Par ailleurs, le ministère intervient en cas de force majeure telle que les dérogations pour les commandes de pesticides non homologués dans la lutte contre les Jassides et la gestion de conflits.

Selon les résultats des entretiens avec les services du ministère en charge de l'agriculture, il n'existe pas de relations formelles de travail entre les agents d'appui-conseil et les agents techniques coton des sociétés cotonnières. On constate même des conflits de compétences dans certaines zones lorsqu'il s'agit du coton. Or, la collaboration entre eux est nécessaire et peut se faire à travers les cadres de concertation et les réunions communes.

Les autres acteurs sont représentés par les banques, les fournisseurs de services (transporteurs, fournisseurs d'intrants), les triturateurs, les filateurs.

Le dispositif organisationnel de la filière coton au Burkina Faso est décrit par la figure 3.

Figure 3 : Dispositif organisationnel de la Filière Coton du Burkina Faso

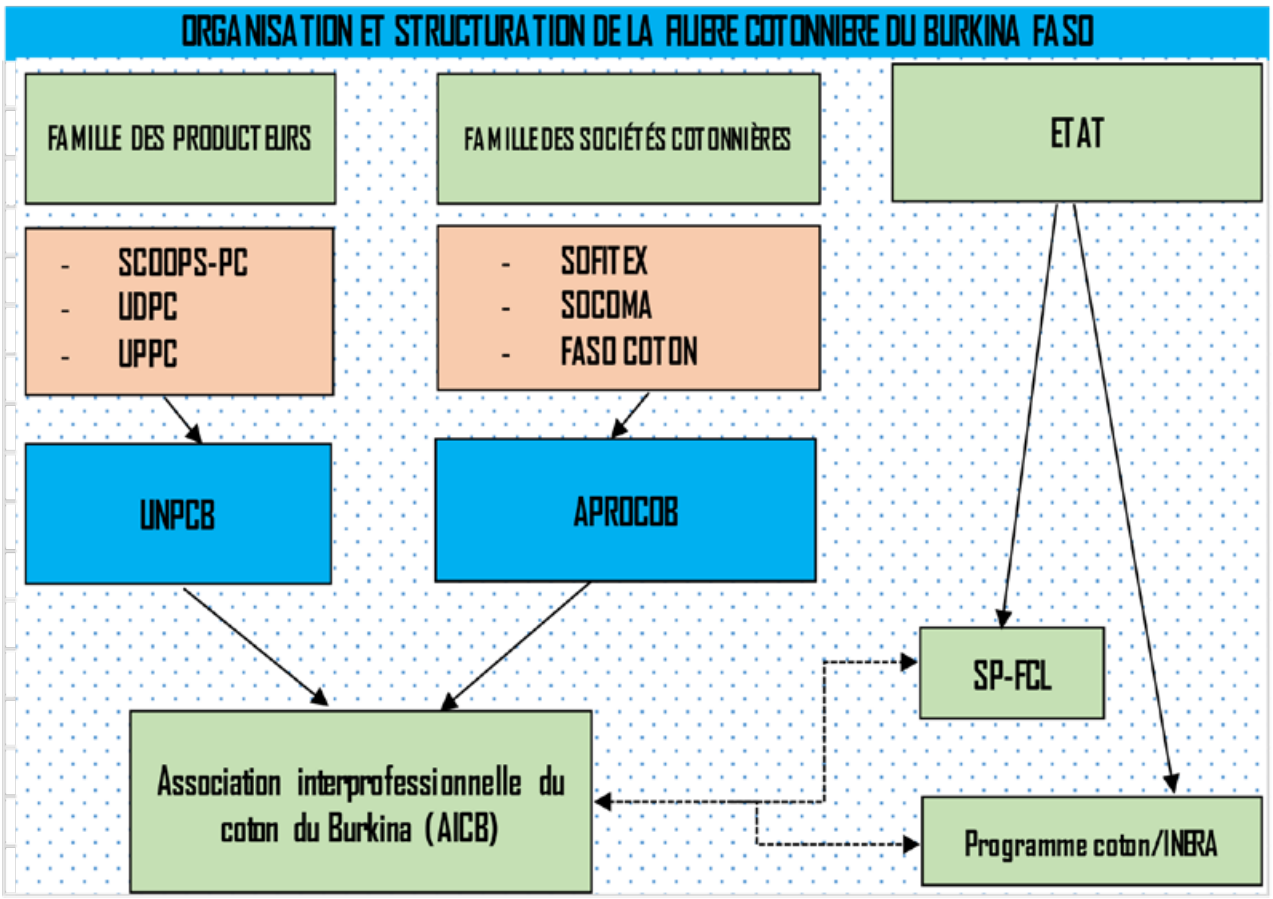

Source : SP-FCL, AICB, FBDES (2021)

Les outils de gestion de la filière coton au nombre de cinq (05) sont : i) le protocole d'accord du 19 avril 2024, entre l'Etat et les opérateurs de la filière coton, période 2023-2028 ; ii) l'accord interprofessionnel qui régit l'organisation et le fonctionnement de l'AICB ; iii) le mécanisme de fixation du prix du coton graine au producteur dit «mécanisme de lissage» ; iv) le Fonds Intrants Coton qui est un instrument pour contribuer à faciliter l'acquisition des intrants coton avec des modes bancaires de paiement plus sécurisés et à soulager la trésorerie des sociétés cotonnières ; et v) la note d'orientation et le cahier des charges pour l'appui-conseil aux producteurs et aux OPC.

Le mécanisme de fixation du prix, dit «mécanisme de lissage» est un ensemble de règles, un mode de calcul et un fonds pour permettre de fixer, chaque année, de façon concertée, le prix d'achat du coton-graine au producteur.

L'Association Fonds de lissage, créée le 04 avril 2008 entre l'APROCOB et l'UNPCB assure la responsabilité juridique de la propriété du fonds de lissage.

L'Association Fonds Intrants Coton, créée le 16 octobre 2012 entre l'APROCOB et l'UNPCB assure la responsabilité juridique de la propriété du Fonds Intrants Coton.

- ***Les Sociétés cotonnières (APROCOB)***

Deux sociétés cotonnières (SOCOMA et Faso Coton) existent au Burkina Faso depuis septembre 2004 en plus de la SOFITEX. Elles jouent un rôle de promotion de la culture du coton, chacune dans sa zone : SOFITEX dans l'Ouest du pays, Faso Coton dans le Centre et SOCOMA dans l'Est. Les fonctions assumées par les sociétés cotonnières sont : l'approvisionnement en intrants; l'appui-conseil aux producteurs ; la collecte du coton graine ; l'achat, l'égrenage du coton graine ; la valorisation des produits et des coproduits.

La SOFITEX, qui est la société la plus ancienne, est une société anonyme de droit burkinabè avec un capital actuel de 19,528 milliards de FCFA dont 94,46% appartenant à l'Etat burkinabè (Etat et FBDES). La SOFITEX emploie 5 057 employés (permanents et saisonniers) et plus de 1 528 travailleurs occasionnels (FDBES/IPSO Conseils, septembre 2021 et AICB, septembre 2024).

La SOCOMA, créée le 14 juillet 2004, est également une société anonyme de droit burkinabè avec un capital de 13,85 milliards de FCFA dont 75% détenus par le groupe français GEOCOTON (anciennement DAGRIS). Cette société emploie 187 permanents dont 11 femmes (5,9%) et 429 saisonniers (FDBES/IPSO Conseils, septembre 2021 et AICB septembre 2024).

La société Faso Coton a un capital de 950 millions FCFA détenu à 68,48% par Ivoire Coton/IPS. Son capital initial était de 3,3 milliards FCFA en 2004, mais a été ramené en 2011 à 950 millions FCFA suite à des pertes cumulées. Faso Coton emploie 188 permanents et 362 saisonniers (FDBES/IPSO Conseils, septembre 2021 et AICB septembre 2024 et Directeur des Opérations de Faso Coton).

La structure du capital social de chaque société est détaillée dans les tableaux 3 à 5.

Tableau 3 : Structure du capital social de la SOFITEX

ACTIONNAIRES	REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL	
	MONTANT (million de FCFA)	PART (%)
Etat (Burkinabé)	17 499,68	89,61
Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social (FBDES - Burkinabè)	947,12	4,85
UNPCB (Burkinabè)	942,58	4,83
GEO-COTON (Français)	121,14	0,62
UBA (Burkinabè)	15,7	0,08
BICIA-B (Burkinabè)	1,78	0,01
TOTAUX	**19 528**	**100**

Source : AICB (2024)

Tableau 4 : Structure du capital social de la SOCOMA

ACTIONNAIRES	REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL	
	MONTANT (million de FCFA)	PART (%)
GEOCOTON	10 388	75%
LANSINE DIAWARA	1 662	12%
UNPCB	1 801	13%
TOTAUX	**13 850**	**100%**

Source : AICB (2024)

Tableau 5 : Structure du capital social de Faso Coton

ACTIONNAIRES	REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL	
	MONTANT (million de FCFA)	PART (%)
IVOIRE COTON S.A.	651	68,48%
Paul Reinhart AG	119	12,54%
Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB)	118	12,45%
SOBA	41	4,35%
FASOFERT	21	2,18%
TOTAUX	**950**	100,00%

Source : AICB Septembre 2024

- **Les producteurs et leurs organisations (UNPCB)**

La production du coton graine est assurée par des producteurs individuels organisés dans des groupements de producteurs de coton (GPC) depuis 1996 puis, en Sociétés Coopératives simplifiées des Producteurs de Coton (SCOOPS-PC) en 2018. Les producteurs sont représentés au niveau national par l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB), au niveau provincial par les Unions Provinciales de Producteurs de Coton (au nombre de 28) et au niveau départemental par les Unions Départementales (environ 175). On dénombre 9750 SCOOPS-PC. L'UNPCB a pour missions la distribution des intrants, la gestion des crédits court et moyen termes, la commercialisation du coton graine. Elle mène d'autres activités connexes telles que la gestion des cotisations des membres et les activités à caractère social.

L'UNPCB a démarré le programme de production du coton biologique à partir de la campagne agricole 2004/2005. La production est passée de 1371 tonnes en 2017/2018 à 1091 tonnes en 2018/2019 pour remonter à 1388 tonnes en 2019/2020. Le coton biologique bénéficie d'une usine d'égrenage installée dans la ville de Koudougou. Cependant, les rendements restent faibles soit en moyenne 400 kg/ha.

- **L'AICB**

L'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina (AICB), association à but non lucratif regroupe l'APROCOB et l'UNPCB. Elle assure la prise en charge de la gestion de la filière cotonnière à travers i) des accords interprofessionnels; ii) des outils de gestion de la filière (le mécanisme de lissage, le fonds de lissage, le Fonds Intrants Coton); iii) la gestion des fonctions communes (l'appui-conseil, le financement de la recherche cotonnière, la formation des producteurs) et iv) des cadres formels de concertations.

- **L'Etat**

Son principal rôle est la régulation au sein de la filière cotonnière. Cette régulation se fait à travers le Secrétariat Permanent Chargé de la Filière Coton Libéralisée (SP-FCL) créé par décret en décembre 2003 au sein du ministère en charge du commerce. L'Etat est toujours intervenu dans la filière cotonnière pour la subvention des intrants et l'accompagnement financier des sociétés cotonnières lors des crises cotonnières (période 2004 à 2010), à travers des subventions directes à la filière, des détaxations ou renoncement à certaines taxes et quelquefois, l'apurement des impayés internes du crédit intrants comme en 2019 où il a injecté dans la filière 16,331 milliards de FCFA représentant le montant cumulé des impayés internes apurés par l'Etat suite aux mauvaises récoltes enregistrées par les producteurs de coton lors des campagnes 2017/2018 et 2018/2019.

- **La Recherche cotonnière**

La recherche cotonnière est conduite par le «Programme coton» de l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) à travers une convention de financement appelée Appui à la Recherche Cotonnière (ARC) conclue entre cette structure et l'AICB.

➢ **Les Banques et assurances**

Les partenaires stratégiques comme les banques locales et étrangères apportent leur appui dans le financement du crédit de campagne, le paiement des recettes cotonnières, et les assurances locales interviennent dans la couverture des risques d'incendies.

➢ **Les autres partenaires de la filière**

Les firmes agrochimiques (fabricants d'intrants)

Les firmes agrochimiques tant au plan national (SAPHYTO, TROPIC AGROCHEM, SENEFURA, SAVANA …), régional (TOGUNA) qu'international (ALM…) participent à la production cotonnière à travers la fourniture d'intrants aux sociétés cotonnières.

Les filatures

La principale usine de transformation de la fibre est la Filature du Sahel (FILSAH) qui s'approvisionne en coton fibre au niveau local. La transformation est également assurée par des associations chargées du tissage artisanal.

Les industries de trituration de la graine de coton (huileries)

Selon la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina (CCIB, 2018), on dénombre 96 unités de transformation de graines de coton au Burkina Faso dont 61% des huileries sont présentes à Bobo-Dioulasso et 26% à Ouagadougou. La production nationale d'huile alimentaire à base de graines de coton est assurée par deux groupes d'acteurs que sont les huileries prises individuellement comme la SN-CITEC et la SOFIB Huilerie installées à Bobo-Dioulasso et une centaine de petites huileries regroupées au sein de trois associations que sont l'Association des Transformateurs des Oléagineux du Burkina (ATOB), le Groupement des Huiliers du Burkina / Groupement d'Intérêt Economique (GHB/GIE) et BASNERE.

Transporteurs

Les transporteurs privés nationaux et/ou régionaux assurent plusieurs fonctions dont (i) le transport des intrants, (ii) le transport du coton graine, (iii) le transport des balles de coton fibre.

Négociants

Les négociants achètent le coton fibre auprès des Sociétés cotonnières pour le revendre en l'état aux filateurs.

II.3.3. Problèmes sécuritaires

Le problème sécuritaire qui dure depuis une dizaine d'années s'est accentué au fil du temps avec des répercussions aussi bien au niveau du maillon de la production que de l'égrenage. Dans le document produit par le SP-FCL lors de la concertation du 28 mars 2024 sur la requête de subvention des intrants coton de la campagne 2024/2025, il est ressorti que les manques à gagner financiers consécutifs à l'insécurité sont évalués à deux niveaux :

Au niveau du maillon de la production, les superficies prévisionnelles perdues avant l'installation des semis et donc non réalisées sont estimées à 123 531 ha dont 63 560 ha pour SOFITEX, 55 218 ha pour SOCOMA et 4 753 ha pour FASO COTON.

Avec le rendement moyen de 882 kg/ha, la production serait augmentée de 108 950 tonnes de coton graine, 45 761 tonnes en coton fibre et 57 744 tonnes en graine de coton. Le manque à gagner de recettes en ce qui concerne le coton graine est de 14,872 milliards de FCFA et de 55,375 milliards de FCFA pour les coproduits.

Les superficies abandonnées après semis sont estimées à 18 635 ha dont 17 390 ha en zone SOFITEX et 1 245 ha en zone SOCOMA. Cela correspondrait à 16 436 tonnes en coton graine, 6 903 tonnes en coton fibre et 8 720 tonnes en graine de coton. La perte de recette est de 7,342 milliards de FCFA pour la production en coton graine et de 8,981 milliards de FCFA pour les coproduits.

Les pertes ci-dessus sont évaluées sur la base d'un prix d'achat du coton graine de 325 FCFA/kg, d'un prix fibre de 1 200 FCFA/kg, d'un prix de graine de coton de 90 FCFA/kg, d'un rendement fibre de 42% et d'un rendement graine de 53%.

Au niveau du maillon industriel, il faut rappeler qu'au niveau national, la capacité théorique d'égrenage des installations industrielles est de 830 000 tonnes de coton graine dont 600 000 tonnes pour SOFITEX, 160 000 tonnes pour SOCOMA et 70 000 tonnes pour FASO COTON.

La production prévisionnelle de la campagne 2023/2024 est de 407 500 tonnes de coton graine soit un taux de remplissage de 49,69%.

En raison de l'insécurité, les difficultés enregistrées au sein des usines d'égrenage concernent :

- L'évacuation difficile du coton engendrant le fonctionnement des usines en sous charge et dégradant ainsi les taux moyens d'égrenage journaliers ;
- Les temps d'arrêt élevés dûs au manque de coton ;
- L'augmentation de la consommation d'énergie ;
- Les coûts de maintenance des usines à l'arrêt ;
- L'allongement de la durée de la campagne d'égrenage ;
- Trois (03) usines de SOCOMA sont quasiment à l'arrêt bientôt pendant deux ans avec comme conséqence, la détérioration des pièces en arrêt ;
- L'arrêt de la nouvelle usine d'égrenage de Tenkodogo entrée en activité en 2021 ;
- La variation à la hausse du coût de la main d'œuvre ;
- Les sous activités des usines d'égrenage.

Avec un taux de remplissage inférieur à 1%, la SOCOMA a le plus fort taux de sous-utilisation des unités d'égrenage qui est de plus de 99% de ses installations industrielles. Cette situation est survenue principalement à la suite des fermetures des usines de Diapaga, Kompienga et Ouagaye.

La SOFITEX et FASO COTON enregistrent respectivement une sous charge des usines d'égrenage de 36,67% et 66,23% au regard du taux de remplisage de leurs usines**.**

La sous activité des unités industrielles engendre des pertes importantes au sein des sociétés cotonnières et affecte leur rentabilité économique.

Sur la base des taux moyens horaires des emplois saisonniers, des charges de personnel occasionnel, des tâches occasionnelles (manutention et nettoyage), de l'usure et de la dégradation des pièces liées à l'immobilisation des machines, des pertes liées à l'immobilisation et au sous-emploi du parc automobile, pour la seule campagne agricole 2023/2024, les pertes sont estimées par les sociétés cotonnières à 1,765 milliards de FCFA dans la zone SOFITEX, 1,073 milliards de FCFA dans la zone SOCOMA et sont en cours d'estimation dans la zone SOCOMA.

Dans l'ensemble des zones cotonnières, la sous charge des unités industrielles engendre un impact économique et social, la précarité des emplois, les pertes des emplois des jeunes, un énorme manque à gagner pour l'économie locale, la baisse du pouvoir d'achat en milieu rural, l'arrêt de plusieurs activités connexes, les stocks importants d'intrants agricoles dont les délais de péremption sont désormais dépassés.

En raison de l'insécurité, le taux d'occupation des usines d'égrenage qui est le rapport entre la production totale du pays et la capacité des usines d'égrenage est passé de 60% au cours de la campagne 2018/2019 à 47% en 2023/2024 (AICB, 2024).

II.3.4. Forces, faiblesses, opportunités et menaces de la filière

De l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) de la filière, on peut retenir les points majeurs indiqués au tableau 6.

Tableau 6 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) de la filière coton

Forces	Faiblesses
▪ Le dispositif institutionnel fonctionnel de la filière ▪ L'engagement des producteurs pour le coton en dépit des contraintes de production ▪ Un dispositif de recherche performant ▪ Une fibre de bonne qualité ▪ Une implication et un intérêt du secteur bancaire	▪ La baisse de la fertilité des sols ▪ La dépendance de la production de l'accroissement des superficies cultivées ▪ Un dispositif d'appui-conseil avec un personnel vieillissant et un faible ratio d'encadrement. ▪ Des organisations de producteurs aux performances inégales ▪ L'insuffisance des infrastructures ▪ Les difficultés de l'outil industriel de deuxième transformation instable (non respect des textes par tous les acteurs, importations frauduleuses de produits comme l'huile, les tissus, faible productivité, coût élevé des facteurs de production)
Opportunités	**Menaces**
▪ Un partenariat solide producteurs/sociétés cotonnières ▪ Le soutien de l'Etat ▪ L'engouement pour le coton génétiquement modifié ▪ Le coton biologique et/ou équitable	▪ La pression parasitaire ▪ La volatilité des cours de la fibre sur le marché ▪ L'évolution défavorable de la parité dollar/Euro ▪ La hausse du coût des intrants ▪ La dégradation des sols et de l'environnement ▪ La pression et l'insécurité foncière ▪ La crise sécuritaire

II.3.5. Vulnérabilité et résilience des parties prenantes de la filière

Malgré les nombreuses réformes mises en œuvre, l'étude prospective sur la filière coton réalisée en 2010, les conclusions sur les états généraux sur la filière coton (MICA, 2012) ainsi que l'étude diagnostique et prospective de la filière coton du Burkina Faso en vue de faire des propositions de nouveaux modèles économiques (AICB, 2021) ont relevé la vulnérabilité des parties prenantes due principalement aux facteurs suivants qui demeurent actuels et réprésentent de ce fait, les principaux enjeux et defis du développement durable de la filière. Il s'agit :

- de la fluctuation de la production ;
- des performances inégales des organisations professionnelles ;
- du dispositif d'appui conseil avec un personnel insuffisant et vieillissant et un faible ratio d'encadrement ;

- de la pression et l'insécurité foncière ;
- du *déficit de capacité en ressources humaines au niveau du* secteur textile ;
- du secteur textile exigeant en investissements ;
- du *déficit en matière de politique sectorielle qui* n'a pas réellement intégré les industries de transformation ;
- de l'absence de contrôle qualité des produits textiles artisanaux pourtant déterminant pour la conquête de parts de marché domestique et surtout à l'exportation ;
- du coût élevé des facteurs de production (électricité, eau, transport, intrants).

De ces documents, il ressort que la vulnérabilité des acteurs est également due à des facteurs exogènes à savoir :

- la fluctuation des cours mondiaux de la fibre et leur volatilité ;
- la hausse du coût des intrants ;
- la forte dépendance des prix à l'exportation.

Malgré la vulnérabilité aux différents chocs endogènes et exogènes, il est souligné la résilience des parties prenantes à travers :

- l'efficacité du dispositif institutionnel avec une bonne organisation des producteurs, le renforcement du dispositif d'appui-conseil par le recrutement de techniciens et une recherche performante ;
- l'efficacité du partenariat producteurs/sociétés cotonnières ;
- la bonne implication du système bancaire et du Système Financier Décentralisé ;
- la production soutenue d'une fibre de qualité, mondialement reconnue.

Le rapport de l'étude prospective sur la filière coton mentionne la résilience des parties prenantes marquée par : i) la libéralisation de la filière coton ; ii) la diversification des produits de la filière coton avec certaines cultures de rente comme les oléagineux et les protéagineux ; iii) l'utilisation des nouvelles technologies et des biotechnologies.

On retient de cette étude que la filière cotonnière demeure résiliente mais reste influencée par des variables externes et internes. Elle présente un impact social important et s'appuie sur des dispositifs et des mécanismes de gestion des risques financiers et de production qui lui confèrent sa relative pérennité.

II.3.6. Incidence des réformes institutionnelles sur les performances de la filière

Avant la libéralisation intervenue en 2004, les insuffisances observées au niveau de la filière cotonnière concernaient son organisation autour du monopole de la SOFITEX, seul importateur des intrants agricoles destinés à la culture du coton et seul acheteur du coton graine. Les

groupements villageois (GV), puis les groupements de producteurs de coton (GPC) étaient les intermédiaires entre les producteurs et la SOFITEX. Les fonctions dites «critiques» de recherche et d'assistance technique (structures de vulgarisation agricole) étaient organisées et financées par l'Etat à travers les Organismes Régionaux de Développement (ORD), les Centres Régionaux des Productions Agricoles (CRPA), le Programme coton de l'INERA, l'Institut de Recherche sur le Coton et les fibres Textiles (IRCT) et le Centre International en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD). Ces structures ont bénéficié des financements soit de l'Etat, soit de la Banque mondiale ou de la Coopération francaise.

A la fin des années 1980 et au début de la décennie 90, la filière rencontrait ses premières difficultés dues notamment à une baisse tendancielle de la production cotonnière (190 000 tonnes en 1990/1991 et 116 000 tonnes en 1993/1994 pour un rendement moyen de 700 kg/ha contre 1334 kg/ha en 1986/1987) consécutive à de mauvais taux de remboursement des crédits par les Groupements Villageois.

Par ailleurs, la mauvaise gestion de la caution solidaire marquée par le manque de transparence dans l'attribution et la gestion des crédits intrants a conduit à des détournements de fonds et à un endettement se traduisant par l'accumulation d'impayés importants. Cet endettement est lié à la difficulté de gestion des membres à cause de la taille des Groupements Villageois et la dispersion géographique des membres favorisant ainsi des travers dans la gestion des intrants où tous les membres et toutes les cultures confondues avaient accès au crédit intrants coton, ce qui a conduit à de forts taux d'impayés des crédits de campagne. Les perversions du système ont eu pour effet de décourager substantiellement les producteurs de coton et d'entraîner leur désaffection pour cette culture. Cette gestion inconséquente, exacerbée en 1991/1992 par une infestation parasitaire exceptionnelle de chenilles carpophages (*Helicoverpa armigera*), passée inaperçue du dispositif d'encadrement, s'est soldée par une dette de plus de 2,2 milliards de francs CFA au 30 septembre 1995.

Cette situation du secteur coton a été fortement dégradée par la crise économique consécutive à l'effondrement des cours du coton sur le marché international en 1993 et à l'impossibilité de l'institution de stabilisation, la Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles (CSPPA), d'honorer ses engagements vis-à-vis de la filière coton comme le stipulaient les mécanismes de stabilisation.

Face à la gravité de la situation financière de l'institution de stabilisation et son corrolaire sur la filière coton, l'Etat s'est substitué à la Caisse de stabilisation en prenant les engagements et les mesures suivantes :

- remboursement partiel d'une partie de la dette de l'institution (la CSPPA) ;
- dénonciation de la convention CSPPA/SOFITEX ;

- mise en place d'un Fonds autonome de stabilisation de la filière coton ;
- transfert à l'Etat des dettes conventionnelles consolidées au 30 septembre 1992 de cette institution (CSPPA) vis-à-vis de la SOFITEX ;
- apurement de ces dettes à travers l'élaboration d'un protocole d'accord qui fixera les modalités de compensation globale des dettes et créances réciproques Etat/SOFITEX.

Les quatre (04) dernières mesures ont été consignées dans le Contrat Plan signé entre l'ETAT et la SOFITEX en 1993.

La réforme de la filière coton du Burkina Faso a été une réforme originale du point de vue de la conception des groupements de producteurs et du cadre interprofessionnel de la filière avec une professionnalisation de l'agriculture ainsi que la mise au point des outils de gestion à même de rendre la filière coton plus performante ne pesant pas sur le budget de l'Etat (mécanisme de fixation des prix adossé à un fonds de stabilisation interne ou de lissage des prix mondiaux).

Les principales réformes institutionnelles ont été la libéralisation et la privatisation du capital de la SOFITEX marquées par :

- la fin du monopole de la SOFITEX ;
- la création de deux (02) nouvelles sociétés cotonnières (Faso Coton et SOCOMA) ;
- le réaménagement des zones cotonnières et l'ouverture de zones aux nouveaux opérateurs ;
- la création de l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB) ;
- la création d'un mécanisme de régulation reposant sur la structure de gestion interprofessionnelle, l'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina (AICB) **;**
- l'Accord interprofessionnel conclu entre l'UNPCB et la SOFITEX implique aujourd'hui l'UNPCB et l'APROCOB.

En dépit de la libéralisation de la filière marquée par le transfert de sa gestion aux acteurs, l'Etat veille toujours à son bon fonctionnement et à sa pérennité.

Deux (02) structures étatiques accompagnent les acteurs directs de la filière. Il s'agit du Secrétariat Permanent de Suivi de la Filière Coton Libéralisée (SP-FCL) et de la Recherche cotonnière assurée par l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) à travers son «Programme Coton».

En termes de réformes, il faut également relever les principaux outils concernant la gestion de la filière mis en place à savoir :

- la signature d'un protocole d'accord entre l'Etat et les opérateurs de la filière (1ère, 2ème et 3ème génération) qui définit les modalités d'intervention dans l'activité cotonnière du Burkina Faso ;

- le mécanisme de fixation du prix d'achat du coton graine aux producteurs ou «mécanisme de lissage» auquel est adossé le Fonds de Lissage (FdL) ;
- le mécanisme du Fonds Intrants Coton ;
- le dispositif de veille commerciale des engrais ;
- l'unification des organisations de producteurs dans une faîtière (UNPCB);
- la hausse des taux de remboursement tout en sécurisant le crédit en zones rurales et en assainissant financièrement la filière ;
- l'alignement des prix et des comportements au sein de la filière ;
- l'entrée des producteurs dans le capital des sociétés cotonnières qui leur a octroyé un droit de regard et de contrôle sur la distribution des bénéfices et la gestion des sociétés cotonnières ;
- une implication et une responsabilisation de plus en plus forte des producteurs ;
- un développement progressif de la contractualisation dans les relations entre les producteurs et les sociétés cotonnières d'une part, et entre la filière et l'Etat d'autre part ;
- l'introduction de la flexibilité et de l'efficacité dans l'atteinte des objectifs de la production cotonnière par l'adoption des procédures de gestion de type privé ;
- l'augmentation continue de la production dans les premières années suivant les réformes.

II.3.7. Influence des facteurs endogènes et exogènes sur les performances de la filière

Après plus d'une décennie de fonctionnement de la filière coton libéralisée en 2024, les performances du secteur ont été influencées par des facteurs exogènes et endogènes.

II.3.7.1. Facteurs endogènes

Parmi les principaux facteurs endogènes, on peut citer :

- l'organisation de la filière selon l'approche «filière intégrée» ;
- la gestion interprofessionnelle de la filière coton ;
- le zonage du bassin cotonnier national et la concession exclusive de zones aux sociétés cotonnières en présence ;
- la mise en œuvre des réformes endogènes pour la gestion de la filière coton ;
- la gestion de la filière et sa résilience à la volatilité des cours mondiaux du coton et à l'inflation continue du coût des intrants ;
- la collecte et le paiement intégral du coton graine produit ;

- l'octroi régulier de subventions par l'Etat aux acteurs de la filière coton, producteurs de coton en particulier ;
- le paiement par les sociétés cotonnières des redevances de concession exclusive de zones cotonnières à l'Etat ;
- le renforcement du contrôle de la qualité des intrants ;
- les investissements réalisés par les sociétés cotonnières et l'AICB ;
- les crises de leadership entre l'UNPCB et la SOFITEX qui ont négativement impacté la production cotonnière ;
- la production nationale de coton graine en dents de scie et la baisse tendancielle des rendements qui se situent en dessous d'une (01) tonne à l'hectare;
- les contre-performances agronomiques avec pour corollaires, d'énormes impayés des producteurs, obligeant l'Etat et l'AICB à consentir des efforts financiers pour l'apurement de ces dettes ;
- la dépendance de la filière vis-à-vis des finances publiques ;
- la prise en charge insuffisante des fonctions critiques par le secteur privé (sociétés cotonnières), ce qui a amené l'Etat à se réengager.

II.3.7.2. Facteurs exogènes

Quant aux principaux facteurs exogènes on peut citer :

- le renchérissement continu du coût d'acquisition des intrants, obligeant l'Etat, les sociétés cotonnières et l'AICB à consentir annuellement d'importantes subventions ;
- la dégradation de la situation sécuritaire ;
- les cours mondiaux du prix du coton qui dépend des marchés internationaux ;
- la crise financière internationale, la crise alimentaire et la vie chère ;
- les difficultés de financement de la production cotonnière ;
- la politisation de la production du coton par des personnes extérieures à la filière ;
- les aléas naturels (les changements climatiques, la baisse de la fertilité des sols, la pression parasitaire et l'insécurité foncière) qui limitent les actions d'investissements dans la gestion de la fertilité des sols ;
- le boom minier qui attire la main d'oeuvre valide notamment les jeunes, sur les sites d'orpaillage.

II.3.8. Mécanismes de financement de la filière

II.3.8.1. Mécanismes de financement des sociétés cotonnières

Les sociétés cotonnières ont recours principalement aux banques locales et étrangères qui interviennent à plusieurs niveaux d'activités.

- ***Financement du crédit de campagne***

Avant le plan de relance de la filière, la production oscillait entre 116 598 et 189 453 tonnes durant les campagnes 1990/1991 à 1995/1996. Pendant cette période, le besoin de financement le plus élevé n'a jamais dépassé 20 milliards FCFA pour une campagne. Le financement de la campagne était assuré exclusivement par les banques locales réunies en pool.

Depuis le plan de relance, la production a augmenté, les besoins de financement sont devenus importants et malgré l'arrivée de nouvelles banques locales, la SOFITEX a pris l'initiative de faire appel à un pool de banques extérieures pour le financement du crédit de campagne. Il s'agit de banques françaises, allemandes, anglaises, belges et arabes.

La mise en place du crédit de campagne est principalement garantie par des contrats de vente de fibre de coton. L'évolution du crédit de campagne de 2016 à 2024 est décrite au tableau 7.

Tableau 7 : Evolution du crédit de campagne de 2016 à 2024

Données sur le crédit de campagne a 2016 / 2017 à 2023 / 2024 en millions de FCFA

	Campagne 2016 / 2017			Campagne 2017 / 2016			Campagne 2016 / 2019			Campagne 2019 / 2020		
	Montant des besoins de crédits de campagne (FCFA)	Montant des crédits obtenus (FCFA)	% Crédits obtenus par rapport aux besoins	Montant des besoins de crédits de campagne (FCFA)	Montant des crédits obtenus (FCFA)	% Crédits obtenus par rapport aux besoins	Montant des besoins de crédits de campagne (FCFA)	Montant des crédits obtenus (FCFA)	% Crédits obtenus par rapport aux besoins	Montant des besoins de crédits de campagne (FCFA)	Montant des crédits obtenus (FCFA)	% Crédits obtenus par rapport aux besoins
Sofitex	157 500 000	157 500 000	100%	202 000 000	202 000 000	100%	144 000 000	144 000 000	100%	150 100 000	150 100 000	100%
Socoma	22 000 000	22 000 000	100%	20 000 000	20 000 000	100%	33 000 000	33 000 000	100%	20 000 000	41 000 000	205%
Faso Coton	4 000 000	4 000 000	100%	10000 000	10 000 000	100%						
Ensemble	163 500 000	163 500 000	100%	232 000 000	232 000 000	100%	132 000 000	132 000 000	100%	170100 000	191 100 000	112%

	Campagne 2020 / 2021			Campagne 2021 / 2022			Campagne 2022 / 2023			Campagne 2023 / 2024		
	Montant des besoins de crédits de campagne (FCFA)	Montant des crédits obtenus (FCFA)	% Crédits obtenus par rapport aux besoins	Montant des besoins de crédits de campagne (F CFA)	Montant des crédits obtenus (FCFA)	% Crédits obtenus par rapport aux besoins	Montant des besoins de crédits de campagne (FCFA)	Montant des crédits obtenus (FCFA)	% Crédits obtenus par rapport aux besoins	Montant des besoins de crédits de campagne (FCFA)	Montant des crédits obtenus (FCFA)	% Crédits obtenus par rapport aux besoins
Sofitex	145 435 000	145 435000	100%	162 000 000	162 000 000	100%	166 000 000	166 000 000	100%	135 000 000		
Socoma	17000 000	13000000	106%	13000 000	13000 000	100%	12500 000	12500 000	100%	2000 000		
Faso Coton	3000 000	3000000	100%	6000 000	6000 000	100%	11 300 000	14000 000	124%	7550 000	9500 000	126%
Ensemble	170 435 000	171 435 000	101%	136 000 000	136 000 000	100%	169 300 000	192 500 000	101%	144 550 000		

Si pour le pool local la filière est bien connue des acteurs locaux, il a fallu convaincre le pool extérieur.

Pour la SOCOMA et Faso Coton, le financement est assuré par le pool local et par autofinancement. Un autre actionnaire non négligeable dans le financement des crédits de la campagne a été le Réseau des Caisses Populaires du Burkina (RCPB).

De la campagne 2003/2004 à la campagne 2006/2007, les taux de récupération des crédits par campagne étaient supérieurs à 99% pour des engagements dont le plus faible montant était de 2 100 118 523 FCFA pour la campagne 2003/2004.

- ***Financement du crédit intrants***

Il a été assuré dans les années 1989 à 1995 (avant le plan de relance) par la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) devenue Banque Agricole et Commerciale du Burkina (BACB) et par auto financement de la SOFITEX. Le pic du financement ne dépassait pas les 12 milliards de FCFA. Le plan de relance a requis des besoins très importants en intrants et la facture intrants a atteint des niveaux allant de 40 à 50 milliards de FCFA.

La BACB ne pouvait pas suivre ce rythme de financement. La SOFITEX à l'époque a eu recours au pool bancaire international. Mais à partir de la campagne 2004-2005, l'intervention de la BACB dans le financement des crédits intrants a été plus énergique :

- Sur les quatre (04) campagnes (2004/2005 à 2007/2008), le montant total des engagements de la BACB pour la SOFITEX a été de 102 985 935 732 FCFA soit plus de 25 milliards de FCFA par campagne ;
- Sur trois (03) campagnes (2004/2005 à 2006/2007), le montant total des engagements de la BACB pour Faso Coton a été de 2 198 958 519 FCFA soit plus de 732 millions de FCFA par campagne ;
- Sur les quatre (04) campagnes (2003/2004 à 2006/2007), le montant total des crédits intrants en faveur de SOCOMA a été de 13 694 867 698 FCFA soit plus de 3 milliards de FCFA par campagne ;
- Sur six (06) campagnes (2001/2002 à 2006/2007), le montant total des crédits intrants de l'UNPCB a été de 20 511 905 000 FCFA soit plus 3 milliards de FCFA par campagne.

Les taux des crédits intrants ont évolué de 12% en 2001/2002, à 9% puis à 6% dans les années 2017/2018.

- ***Financement de l'équipement agricole***

La BACB est intervenue pour les lignes de crédit culture attelée avec des montants ne dépassant pas un (01) milliard de CFA par an. Les cotonculteurs ont bénéficié d'une grande partie de l'opération 30 000 charrues, initiée par l'Etat avec un taux de recouvrement quasi nul. En 1985, il a été confié à la SOFITEX, l'exécution d'un projet de développement de la

motorisation intermédiaire financé l'AFD. Ce projet, dont l'objectif était la modernisation des exploitations de la zone Ouest du Burkina, a permis à 350 producteurs de coton de s'équiper avec des tracteurs de puissance moyenne (25 cv) et d'améliorer les productions agricoles (coton et maïs principalement).

La filière souffre d'une insuffisance d'équipement en matériel agricole en raison du manque de structure qualifiée pour le financement.

- ***Financement des investissements industriels***

La relance de la production cotonnière a entraîné un vaste programme de financement d'usines pour le traitement du coton.

De sept (07) usines en 1995, la filière comptait vingt-deux (22) usines (21 usines d'égrenage et 01 usine de délintage en 2021 pour atteindre vingt-trois (23) avec l'usine d'égrenage du coton biologique installée à Koudougou. Quatre (04) usines sont à l'arrêt (Kompienga, Diapaga, Ouargaye, Tenkodogo), ramenant les usines fonctionnelles à dix-neuf (19).

L'ensemble de tous ces investissements s'élève à plus de 130 milliards de FCFA financés par les bailleurs de fonds (Agence Française de Développement, Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO, Union Européenne), par les banques et l'autofinancement des sociétés ou leurs partenaires.

De façon spécifique, on peut retenir ce qui suit :

Au niveau de SOFITEX

Sur la période allant de 2023 à 2028, le budget des investissements prévisionnels de la SOFITEX se chiffre à **8,217 milliards F CFA**.

Le budget des investissements comprend entre autres, le matériel industriel (627,2 millions FCFA), le matériel automobile (4,359 milliards FCFA), autres installations et agencements (937,81 millions FCFA).

Le budget des investissements prévisionnels sur ***fonds propres*** est un montant prévisionnel de **3,798 milliards de F CFA.**

Le budget des acquisitions d'immobilisations ***par crédit-bail ou leasing*** est composé du matériel roulant et de tracteur agricole. Le montant du capital de ces engagements s'élève à **4,419 milliards de F CFA.**

Pour l'exercice 2024, le budget des investissements prévisionnels de la SOFITEX se chiffre à **1,619 milliards F CFA.**

Au niveau de SOCOMA

Au regard de l'évolution de la situation sécuritaire, la SOCOMA a mis en veilleuse certains investissements notamment, les installations et agencements et le matériel industriel. La

SOCOMA a installé une nouvelle usine d'une capacité d'égrenage de **45 000 tonnes par an** dans la province du Koulpélogo.

L'investissement d'un montant total de **9,2 milliards** de **F CFA** est financé par un prêt moyen terme de 6,5 milliards de F CFA et par un apport sur fonds propres de 2,7 milliards de F CFA.

Au niveau de Faso Coton

Sur la période de 2023 à 2025, les investissements prévisionnels se cumulent à **1,866 milliards FCFA**. Ces investissements concernent les rubriques :

- autres installations (1,338 milliards FCFA) ;
- les équipements et systèmes informatiques (213,572 millions FCFA) ;
- les équipements industriels (92,544 millions FCFA).

Sur la période de 2024 à 2026, les investissements prévisionnels se cumulent à **543 millions FCFA**. Les investissements sont orientés sur le matériel roulant et l'entretien des infrastructures existantes.

➢ ***Financement de la recherche cotonnière***

L'AICB procède chaque année au financement de la recherche cotonnière. Ce financement est passé de 150 millions FCFA par an dans les années 95 pour atteindre 300 millions FCFA par an. Cette recherche cotonnière est mise en œuvre par l'INERA à travers son Programme Coton.

II.3.8.2. Mécanismes de financement des organisations des producteurs de coton

Les cotonculteurs sont organisés au sein des sociétés coopératives simplifiées de producteurs de coton (SCOOPS-PC). Ces dernières contractent le crédit intrants agricoles auprès des cinq (05) banques gestionnaires par le biais des sociétés cotonnières et de l'UNPCB. Le crédit intrants agricoles des SCOOPS-PC est garanti par la caution solidaire des membres, c'est-à-dire par les recettes brutes de la vente du coton graine de l'ensemble de ses membres.

Les SCOOPS-PC sont financées par :

- le crédit intrants et matériel agricoles ;
- la commission sur achat de coton graine fixée à **3.350 F CFA/tonne de coton graine** produite et commercialisée ;
- les frais de chargement du coton graine versés par les Sociétés cotonnières et fixés à **1.000 F CFA/tonne de coton graine**.

Les Unions Départementales des Producteurs de Coton (UDPC) et les Unions Provinciales des Producteurs de Coton (UPPC) sont financées par les commissions sur achat de coton graine versées par les sociétés cotonnières. Les montants bruts sont respectivement de **660 F CFA/tonne de coton graine** et de **250 FCFA/tonne de coton graine** produite et commercialisée.

L'UNPCB est financée par la filière coton pour son fonctionnement et par les banques pour les activités économiques. Son fonctionnement est assuré par la filière à hauteur de **1,2 milliard de FCFA** à partir de la campagne 2023/2024 par les Sociétés Cotonnières. Elle reçoit également une partie des commissions sur achat de coton graine versées par les sociétés cotonnières à raison de **250 FCFA/tonne de coton graine** produite et commercialisée**.**

II.3.8.3. Mécanismes de financement de l'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina (AICB)

L'AICB est financée par la filière coton pour son fonctionnement, la mise en œuvre des fonctions communes et pour le financement des activités de recherche cotonnière. Le montant alloué à partir de la campagne 2023/2024 est de 2 milliards de FCFA réparti comme suit : 800 millions de FCFA dont un budget de 300 millions de FCFA pour le financement des activités de recherche cotonnière mises en œuvre par l'INERA/Programme Coton et 1,2 milliards pour le fonctionnement de l'Union Nationale des Sociétés Coopératives des Producteurs de Coton du Burkina.

II.3.8.4. Mécanismes de financement des outils de gestion de la filière

- ***Le Fonds de Lissage***

Le nouveau mécanisme de lissage des prix du coton au producteur a pour objectif de minimiser les variations et la forte volatilité des prix du coton d'une année à l'autre et ainsi, sécuriser les revenus des producteurs.

Le suivi et la gestion du mécanisme sont assurés par l'Association Fonds de Lissage (AFdL) et la gestion du règlement technique et des ressources du Fonds est assurée et suivie par la Bank of Africa (BOA), sélectionnée après un appel d'offres.

Sur la période 2013/2014 à 2021/2022, le Fonds a été abondé six (06) fois par les sociétés cotonnières pour un total de plus de quarante-quatre (44) milliards de francs CFA et les sociétés cotonnières ont procédé quatre (04) fois à des tirages, pour un total de plus de vingt-huit (28) milliards de francs CFA. A la fin de la campagne cotonnière 2021/2022, le solde du FdL était de 20,056 milliards FCFA (Source : Rapport bilan de la mise en œuvre du deuxième protocole d'accord portant cahier des charges applicables aux opérateurs de la filière coton au Burkina Faso (2013 - 2023) et perspectives, décembre 2022).

Les fondamentaux des outils de gestion de la filière sont sains. Toutefois, le Fonds de lissage doit faire l'objet d'une dotation importante pour pouvoir continuer à jouer efficacement son rôle. Pour ce faire, il serait nécessaire d'actualiser les dernières analyses et recommandations relatives au Fonds.

- ***Le Fonds Intrants Coton (FIC)***

Créé en 2012, le Fonds Intrants Coton visait à réduire le coût d'acquisition des intrants agricoles et la charge en intrants des sociétés cotonnières.

L'Association Fonds Intrants Coton du Burkina (AFICB), créée en novembre 2012 par l'APROCOB et l'UNPCB, a pour objet exclusif la gestion du Fonds Intrants Coton.

L'Etat burkinabè, avec l'appui de la Banque mondiale, a doté ce fonds à hauteur de 10 milliards de FCFA en février 2013. La gestion du règlement technique et des ressources du Fonds Intrants Coton a été assurée par ECOBANK et par la suite par Coris Bank International à partir de 2016.

Depuis sa mise en place, le mécanisme de garantie du Fonds intrants coton n'a été utilisé que pour l'acquisition des intrants de la campagne 2015/2016.

Les propositions de redynamisation et de l'utilisation du Fonds Intrants Coton (FIC) faites en 2018 pour remédier au manque d'engouement des sociétés cotonnières à utiliser ce mécanisme garantissant les financements octroyés par les banques commerciales aux fournisseurs d'intrants n'ont été que partiellement mises en œuvre.

Ainsi, faute d'avoir été utilisé, le Fonds Intrants Coton n'a pu atteindre l'objectif pour lequel il a été créé à savoir, la réduction des coûts d'acquisition des intrants par les sociétés cotonnières et par ricochet, la réduction sensible des prix de cession aux producteurs.

L'étude sur les modèles économiques avait préconisé des pistes pour la reconversion du Fonds pour d'autres utilisations à savoir, le financement de la construction d'infrastructures (magasins de stockage d'intrants, …) au profit des SCOOPS-PC et la participation au financement de l'assurance agricole.

II.3.9. Santé financière de la filière

Après la dévaluation du franc CFA, l'Etat a accordé une subvention de 100% sur les intrants durant la campagne 1994/1995 et augmenté le prix du coton graine de 30,76% et les prix des engrais ont été fixés au prix d'avant dévaluation. Le résultat de la production a été catastrophique (143 080 tonnes).

Durant la campagne 1995/1996, la subvention intrants a été ramenée à 50% et le prix du coton fixé à 140 FCFA le kg. Les résultats de la campagne 1995/1996 furent décevants (147 000 tonnes).

Le plan de relance de la production cotonnière appliqué à partir de la campagne 1996/1997 a supprimé la subvention aux intrants et rétabli la vérité des prix des intrants de la campagne 1996/1997 à 2003/2004.

Des campagnes 2004/2005 à 2017/2018, les subventions octroyées ont été de 98,4 milliards de FCFA pour une production cumulée de 7 751 347 tonnes de coton soit un coût de 12,7 FCFA le kg de coton graine.

Des campagnes 2018/2019 à 2023/2024, les subventions ont été de 158,2 milliards FCFA pour une production cumulée de 2 694 955 tonnes de coton graine, soit un coût de 58,70 FCFA le kg de coton graine.

Ce coût par kg des 6 dernières campagnes est égal à 4,6 fois le coût par kg des 14 campagnes précédentes (2004/2005 à 2017/2018).

Pour la campagne 2024/2025, une subvention de 10,979 milliards FCFA a été allouée par le Gouvernement à la filière coton pour rendre accessible le prix des intrants aux producteurs de coton.

Il est important de retenir ce qui suit :

- **La subvention censée relever le niveau de la production semble montrer ses limites à partir de la campagne 2018/2019 jusqu'à la dernière campagne 2023/2024 avec une chute de la production malgré l'introduction des subventions pour les prix d'achat du coton graine ou pour l'apurement des impayés.**
- **Les montants considérables dépensés par l'Etat burkinabè pour subventionner les engrais destinés au coton n'atteignent pas leur double objectif qui est de soutenir leur utilisation pour éviter que la production ne chute afin de préserver les revenus des producteurs.**

II.4. Diagnostic des différents appuis apportés à la filière

II.4.1. Approvisionnement en intrants et matériels agricoles

Les achats d'intrants représentent globalement 35 à 40 milliards de FCFA annuellement et pour le producteur, les intrants représentent entre 48 et 60% de la valeur du coton graine.

Du fait de l'approche filière intégrée, l'approvisionnement des producteurs en intrants coton opéré sous forme de crédit, incombe aux sociétés cotonnières qui lèvent des financements auprès du système bancaire. Elles recourent à un crédit fournisseurs de 270 jours, garanti par le nantissement de stocks de fibre.

Le crédit intrants des SCOOPS-PC, majoré d'un taux négocié (7% appliqué depuis la campagne 2017/2018), est cédé à cinq (05) banques locales gestionnaires à savoir, le Réseau des Caisses Populaires du Burkina (RCPB), Ecobank, la BOA, CORIS Bank et la BAdF. Le remboursement du crédit s'effectue par des retenues opérées directement sur les montants dûs aux GPC au moment de la commercialisation primaire (achat et collecte du coton graine).

II.4.1.1. Processus d'acquisition des intrants

Ce processus comprend les étapes suivantes :

- expression des besoins d'intrants *;*
- appels d'offres et commandes des intrants *;*
- évaluation par la Commission d'évaluation des offres ;
- passation de la commande.

Le Directeur Général signe les actes, marchés et conventions aux termes de l'article 21.2 des statuts de l'entreprise. Par délégation du Secrétaire général, le Directeur chargé des approvisionnements signe les actes, marchés et conventions d'un montant n'excédant pas dix (10) millions FCFA.

II.4.1.2. Crédit agricole et mise en place des intrants

En rappel, jusqu'aux années 2000, la gestion du crédit intrants a été affectée par de graves dysfonctionnements..

En 2010, l'Etat burkinabè, bénéficiaire d'un appui budgétaire de 4,355 milliards de FCFA, a procédé à un apurement des impayés internes résiduels des GPC, impayés consécutifs aux mauvais résultats des campagnes 2006/2007 et 2007/2008 émaillées par les aléas climatiques (sécheresse et innondations).

Il convient de noter également que depuis la campagne 2003, les prix des intrants, notamment ceux des engrais, ne font qu'augmenter. Le montant global des subventions intrants de la part de l'Etat de 2003 à nos jours se chiffre à 34,62 milliards de F CFA.

- ***De la politique du crédit agricole***

Le crédit agricole constitue un moteur de création de richesse. Le capital financier ou physique (input) obtenu sur la base du crédit agricole obéit à des règles de gestion et requiert un suivi efficace.

- ***Evaluation des besoins***

Il est établi que le processus des expressions de besoins en intrants au niveau des Comités Locaux de Crédits manque de rigueur. Un nouveau système d'octroi de crédit fondé sur la mise en place des comités de crédit à tous les niveaux a été institué dans les années 2000.

Les différents comités valident les besoins des GPC et le comité de gestion approuve l'ensemble de ces besoins et les marchés y afférents.

II.4.1.3. Mise en place du crédit

- ***Volet suivi évaluation***

Le suivi évaluation doit pouvoir prévenir le surendettement et les impayés des producteurs. Les sociétés cotonnières ont repris le crédit engrais céréales à la limite des quotités cessibles des GPC et des normes en la matière.

- ***Subventions des intrants agricoles***

Sur la période 2004/2005 à 2023/2024, le montant global des subventions intrants accordées par l'Etat à la filière coton se chiffre à 255 milliards de F CFA (source : SP-FCL, 2024). Si la subvention des engrais coton constitue une aubaine pour les producteurs de coton professionnels, elle favorise le détournement des intrants par certains producteurs qui les utilisent à d'autres fins (utilisation sur des cultures autre que le coton, vente illicite sur des marchés…).

- ***Mise en place des intrants auprès des* SCOOPS-PC**

On note qu'au cours de ces dernières campagnes, la mise en place des intrants ne se fait plus de façon convenable au niveau des GPC. Les intrants arrivent de plus en plus en retard par rapport aux bonnes dates des travaux agricoles.

On note également un manque de rigueur dans le suivi de la mise en place des intrants aussi bien par certains agents de terrain que par certains producteurs. En outre, la gestion opaque et frauduleuse des retours d'intrants après la mise en place est souvent à l'origine des impayés au sein des SCOOPS-PCet/ou de crédits douteux.

Pour ce qui concerne la distribution des intrants aux chefs d'exploitation, on observe que la plupart des SCOOPS-PC (environ 65%) ne disposent pas de magasins de stockage d'intrants. Cette situation favorise leurs détournements ou leurs ventes illicites.

II.4.1.4. Caution solidaire et impayés dans les SCOOPS-PC

La caution solidaire sert de garantie. Sa mise en œuvre dans les SCOOPS-PC dont la valeur de la production de certains membres n'arrive pas à couvrir leur crédit de campagne pénalise les producteurs solvables. Elle est source de désaffection des producteurs solvables. Les chercheurs du Programme Coton de l'INERA, lors de leurs voyages d'études en Afrique de l'Ouest et du Centre, ont noté que le système de crédit individuel est déjà appliqué dans certains pays de la sous-région (Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali en cours d'expérimentation) et peut servir de modèle pour le Burkina Faso.

II.4.1.5. Gestion des intrants au sein des SCOOPS-PC

Les principaux dysfonctionnements de la gestion des intrants au sein de ces SCOOPS-PC sont liés à l'absence d'Assemblées Générales destinées à l'analyse des besoins individuels des producteurs et la dotation en fonction de la quotité cessible. La mauvaise gestion de la fonction intrants et gestion du crédit peut mettre en péril la viabilité du système coton.

II.4.1.6. Appels d'offres d'intrants

Les commandes sont assurées par chaque société cotonnière pour l'approvisionnement de sa zone d'intervention. Les mises en place des intrants auprès des GPC se font au fur et à mesure des livraisons. Le contrôle de la qualité des engrais et des pesticides est assuré depuis la campagne agricole 2019/2020, sur la base des spécifications techniques et d'un protocole

d'accord conclu entre les sociétés cotonnières et le ministère en charge de l'Agriculture à travers la Direction Générale des Productions Végétales (DGPV) .

Le contrôle de la qualité des engrais est effectué par des inspecteurs d'engrais assermentés du MARAH conformément à la Loi N°026-2007/AN du 26 novembre 2007 instituant un contrôle des engrais au Burkina Faso et au Règlement C/REG. 13/12/12 du 12 décembre 2012 relatif au contrôle de qualité des engrais dans l'espace CEDEAO. Les agents assermentés assurent le contrôle des pesticides selon la Loi n°026-2017/AN du 15 mai 2017 portant contrôle de la gestion des pesticides au Burkina Faso.

Les semences sont produites par les sociétés cotonnières hors processus de certification nationale assurée par le ministère en charge de l'agriculture, conformément à la Loi. C'est seulement en 2019/2020 que le Service national des semences de la DGPV a assuré le contrôle qualité des semences suite aux recommandations de l'atelier national pour la relance de la filière cotonnière tenue en mars 2019 à Ouagadougou.

II.4.2. Appui-conseil

II.4.2.1. Dispositif d'appui-conseil de la zone SOFITEX

La SOFITEX assure la fonction d'assistance technique et d'appui-conseil des producteurs à travers ses Agents Techniques Coton (ATC), ses Correspondants Coton (CC) et ses Chefs de Zone (CZ).

La Direction du Développement de la Production Cotonnière (DDPC) est responsable et garante du fonctionnement du dispositif.

L'effectif du personnel d'appui-conseil de la SOFITEX a été renforcé. Il est passé de 260 agents en 2013 à 344 agents en 2022. Toutefois, le personnel demeure vieillissant et insuffisant avec un faible ratio d'encadrement.

Le dispositif d'appui-conseil a pour support technique, entre autres, la recherche cotonnière conduite par l'INERA.

II.4.2.2. Dispositif d'appui-conseil de la zone SOCOMA

Jusqu'en 2004, le dispositif d'appui aux producteurs de la zone SOCOMA était organisé selon le modèle SOFITEX avec deux types d'agents de terrain : correspondants coton et Agents Techniques Coton (ATC). Ce dispositif a été maintenu et est constitué actuellement de 12 CC et 39 ATC pour 1165 GPC et environ 38 000 producteurs, soit 1 ATC pour 1000 producteurs.

II.4.2.3. Dispositif d'appui-conseil de la zone Faso Coton

Comme dans le cas de la SOCOMA, le dispositif d'appui aux producteurs de Faso Coton était organisé selon le schéma SOFITEX, mais avec un maillage plus lâche. Il est actuellement constitué de 30 Conseillers agricoles répartis sur cinq (05) zones de production. Le ratio est d'un (01) conseiller pour 1200 producteurs. Les conseillers sont appuyés par 9 ATC et cinq

(05) techniciens spécialisés dans l'intégration agriculture-élevage répartis dans les zones de production.

L'effectif des agents d'appui-conseil est passé de 52 à 62 de 2013 à 2022. Toutefois, le personnel d'appui-conseil demeure vieillissant et insuffisant avec un faible ratio d'encadrement.

II.4.2.4. Analyse globale de la situation de l'appui-conseil aux producteurs de coton

La situation du dispositif d'appui-conseil est résumée dans les tableaux 8 et 9 (AICB, 2024).

D'une manière générale, on constate que l'efficience de l'appui-conseil est limitée par le ratio d'encadrement qui demeure faible.

Au niveau national, le ratio d'encadrement d'un agent de base comprend en moyenne 25 SCOOPS-PC constituées d'environ 548 exploitations qui emblavent près de 1 564 ha de coton (Tableau 9).

Tableau 8 : Effectifs du dispositif d'appui conseil Campagne 2023/2024

Sociétés cotonnières	Nbre de DR/CR	Nbre CSPC	Nbre CZ	Nbre CC	Nbre ATCS	Nbre TS	Nbre ATC	CA
SOFITEX	8	8	19	53	118	-	157	-
SOCOMA	2	-	4	15	-	-	59	-
FASO COTON	1	-	5	-	-	5	-	49
Ensemble Burkina	11	8	28	68	118	5	216	49

Source AICB, 2024

DR : Direction Régionale. CR : Chef de Région. CSPC : Correspondant Suivi-évaluation des Producteurs de Coton. CZ : Chef de Zone. CC : Correspondant Coton. ATCS : Agent Technique Coton Spécialisé. TS : Technicien Spécialisé. ATC : Agent Technique Coton. CA : Conseiller Agricole

Tableau 9 : Ratio d'encadrement des producteurs

Sociétés cotonnières	Nbre AB	Nbre SCOOPS PC	Nbre Exploitations	Superficies (ha)	Ratio SCOOPS/ AB	Ratio exploit°/ AB	Ratio Superf./AB
SOFITEX	275	6865	156478	490945	25	569	1785
SOCOMA	59	1550	29033	66941	26	492	1135
FASO COTON	49	1013	24241	41221	21	495	841
Ensemble Burkina	383	9 428	209 752	599 108	25	548	1564

Source AICB, 2024 AB : Agent de Base

Un certain nombre de facteurs et causes exogènes sont en amont de la production cotonnière ou font partie de l'environnement de la culture du coton. Ils sont déterminants dans l'obtention de bons rendements et ne dépendent pas des producteurs, il en va ainsi des changements climatiques et de la recherche agronomique.

En dépit de ces préoccupations à ne pas occulter, 30 à 35% des producteurs obtiennent des rendements supérieurs à 1 000 kg/ha et 10 à 12% réalisent plus de 1 200 kg à l'hectare (Estur G. et al., 2021).

Les changements climatiques sont une réalité et la recherche cotonnière est interpellée sur des questions qui conditionnent la viabilité de la culture du coton.

II.4.3. Assurances

Pour se prémunir des différents risques inhérents à leur activité, les acteurs de la filière ont souscrit à des assurances. Le total de la police et des primes d'assurances payées par la SOFITEX sur 6 ans (2019 à 2024) est de 4,562 milliards de francs CFA, soit en moyenne 760 millions FCFA par an.

Le total des primes d'assurances payées par la SOCOMA sur la même période (2019 à 2024) est de 1,202 milliards de francs CFA, soit en moyenne 200 millions FCFA par an.

Quant aux indemnisations des sinistres majeurs de la SOFITEX, elles ont coûté 4,041 milliards de francs CFA entre le 18 mai 2017 et le 6 février 2024.

Des expériences d'assurances agricoles ont été menées par la SOFITEX et l'UNPCB en vue d'aider les producteurs à faire face aux risques climatiques. Ces expériences plus ou moins réussies ont été arrêtées pour plusieurs raisons qui devraient être analysées afin de mettre cet outil indispensable à la disposition du producteur afin de le mettre à l'abri des effets des catastrophes naturelles.

II.4.4. Recherche-développement

La Recherche-développement (RD) est un maillon très important des sociétés cotonnières qui est au centre de l'organisation et de l'opérationnalisation de la production cotonnière. En effet, les services ou directions en charge de la recherche-développement travaillent en synergie avec la recherche cotonnière en assurant notamment, la capitalisation des résultats de recherche pour soutenir la production cotonnière.

Assurant le rôle d'interface entre la recherche et la filière, la RD facilite le transfert des résultats de la recherche aux producteurs (choix des intrants pour la culture cotonnière, bonnes pratiques agricoles). La RD est fortement impliquée dans : i) la conduite des tests de pré-vulgarisation des différents facteurs de production (engrais, herbicides, insecticides, appareils de traitements) ; ii) la formation des producteurs à l'utilisation des intrants mis en place ; et iii) le renforcement des capacités des agents d'appui-conseil, etc.

Conclusion

La contribution de la filière coton à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la formation des revenus des cotonculteurs et à l'économie nationale est indéniable. L'organisation des acteurs de la filière est fonctionnelle et le rôle de régulation joué par l'Etat à travers le Secrétariat Permanent chargé de la Filière Coton Libéralisée (SP-FCL) est efficace.

La filière fonctionne avec des outils de gestion éprouvés. Son financement est régulièrement assuré par les lignes de crédit ouvertes par les banques nationales et internationales.

Elle bénéficie de beaucoup d'appuis, notamment de subventions de la part de l'Etat. Mais, les montants considérables dépensés par l'Etat burkinabè pour subventionner les engrais destinés au coton n'atteignent pas leur double objectif qui est de soutenir l'utilisation de ces intrants pour éviter que la production ne chute et de préserver les revenus des producteurs.

En dépit des multiples avancées réalisées et des performances enregistrées par la filière coton du Burkina Faso qui lui ont valu d'être à plusieurs reprises citée en référence sur le plan régional et international, la culture cotonnière fait face à de nombreux défis pour permettre au secteur coton d'équilibrer ses comptes et améliorer sa rentabilité et sa compétitivité sur le marché mondial.

En définitive, la filière coton au Burkina Faso est bâtie sur un modèle à vocation largement sociale. Or, ce modèle est essoufflé et n'est plus adapté aux réalités du monde actuel. Il est donc nécessaire de changer de modèle car son maintien risque à terme de conduire la filière à sa disparition.

CHAPITRE III.

PRODUCTIVITE ET COMPETITIVITE DE LA FILIERE COTON AU BURKINA FASO

Le coton est une culture stratégique au Burkina Faso, jouant un rôle essentiel dans l'économie nationale et la vie des producteurs ruraux. Ce chapitre fait une analyse approfondie des défis et opportunités liés à la production cotonnière, avec un accent particulier sur la productivité et la compétitivité de la filière. Il met en lumière les évolutions des superficies, des rendements et des pratiques agricoles, tout en abordant les enjeux environnementaux, socio-économiques et techniques.

III.1. Diagnostic des contraintes de la production cotonnière et de la compétitivité

III.1.1. Evolution de la production, des superficies et rendements en coton graine

III.1.1.1. Evolution des superficies

L'évolution des superficies en coton a été régulière et soutenue passant de 20 562 ha à 82 030 ha de 1960 à 1979, date de création de la SOFITEX (Figure 4). Après cette période, les superficies cotonnières ont connu une forte progression de 1980 à 1998 avant de subir une baisse en 1999 et 2000 (mouche blanche, résistance des insectes aux pyréthrinoïdes). De 1995 à 2001, les superficies totales cultivées en coton sont passées de 170 000 ha à 260 000 ha. Cette évolution a été confortée par un « Plan de relance de la production cotonnière », adopté en février 1996, et qui couvrait la période 1995 à 2000. Le premier record en superficie a été atteint en 2006 avec plus de 700 000 ha. Bien qu'évoluant par moment en dents de scie, globalement les superficies cotonnières ont connu une progression linéaire de 2000 jusqu'en 2011, voire 2017 où la superficie record en coton de 879 079 ha a été enregistrée. Cependant les superficies cultivées ont subi une baisse significative en 2018.

Figure 4. Évolution des superficies et des productions de coton graine au Burkina Faso de 1960 à 2023.

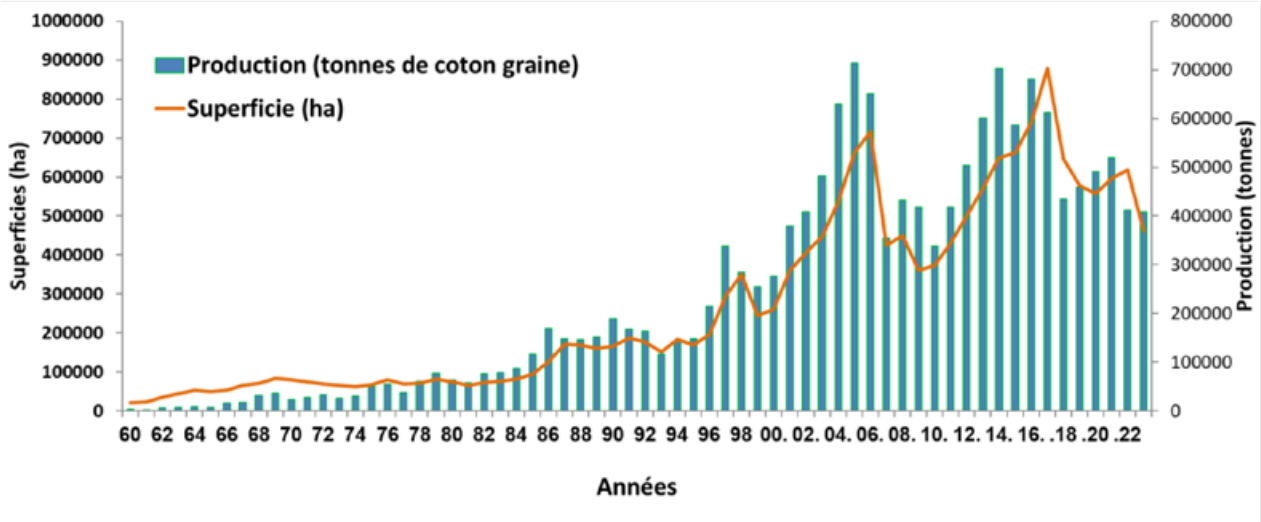

Source : SOFITEX (2012), AICB (2023)

III.1.1.2. Evolution de la production du coton graine

Parallèlement aux superficies, les productions de coton graine sont passées de 2 772 tonnes à 62 538 tonnes de 1960 à 1980 (Figure 1). Dans les années 1990, la production a baissé de 190 000 tonnes en 1990 à 117 000 tonnes en 1993 avant de remonter après la dévaluation du FCFA en 1994. L'accroissement de la production consécutif au rétablissement de la compétitivité du coton grâce à la modification du taux de change, a été rapide, avec un doublement de la production entre 1995 et 2000. De l'année de lancement du plan de relance (1996) à la campagne 2004/2005, la production est passée de 154 854 tonnes à 632 355 tonnes, ce qui correspond à une progression de 308% soit une progression moyenne annuelle de 34% (AICB, 2019).

Globalement la croissance de la production de coton graine s'est faite en dents de scies jusqu'en 2000 et depuis lors, l'augmentation de la production a été linéaire et liée surtout à l'accroissement des superficies. Il est important de rappeler que deux records de production de coton graine ont été atteints dont le premier en 2005 (713 661 tonnes) avec le coton conventionnel et le second en 2014 (703 000 tonnes) en culture de coton conventionnel et de coton génétiquement modifié. Le pays a été ainsi classé premier producteur de coton en Afrique de 2006 à 2016, 2ème après le Mali en 2017, puis a été relégué au 4è rang en 2018. Après les crises de 2017, 2018 et la mise en œuvre de certaines recommandations de l'atelier de relance durable de la production cotonnière de mars 2019, le constat est que la croissance de la production de coton graine est restée assez timide à cause de la baisse et de l'instabilité des rendements au champ (Estur *et al.*, 2021).

III.1.1.3. Evolution des rendements en coton graine

La culture du coton à ses débuts, a été marquée par des rendements faibles, inférieurs à 200 kg/ha de 1960 à 1965 (Figure 5). Les rendements sont passés de 292 kg/ha à 745 kg/ha de coton graine de 1966 à 1975 avant d'atteindre pour la première fois 1 050 kg/ha en 1982/1983. Au cours de la campagne 1986/1987 le record de rendement moyen de 1 334 kg/ha a été enregistré. Depuis cette campagne, le rendement moyen au champ a évolué en dents de scie. De 2004 à 2014, sur les dix campagnes agricoles, le rendement moyen a atteint seulement 3 fois la barre de 1 000 kg/ha et n'a fait que baisser depuis la campagne 2014/2015.

Figure 5. Évolution des rendements en coton graine au Burkina Faso de 1960 à 2023.

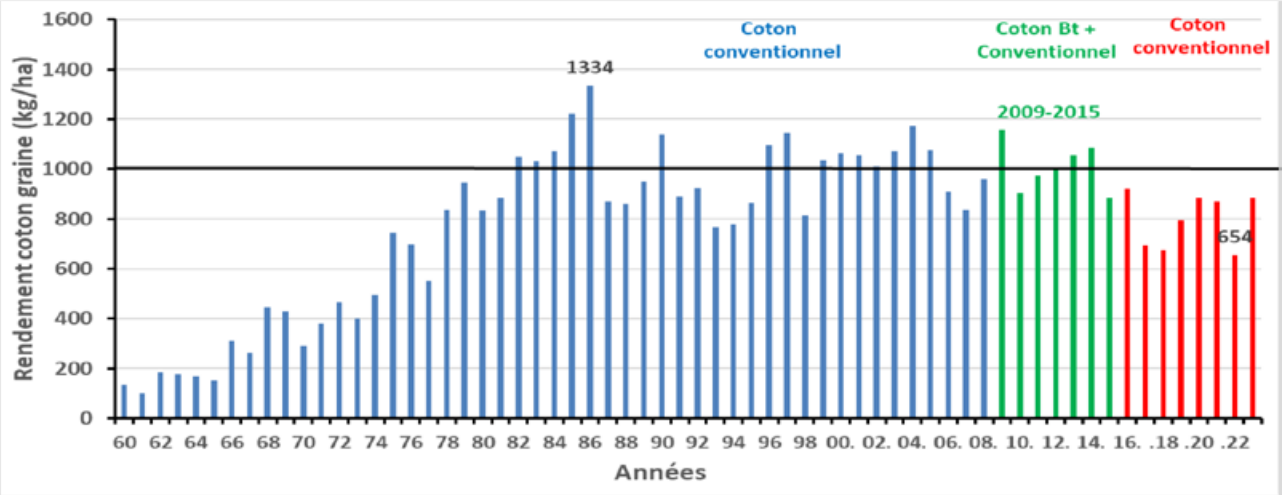

Sources : SOFITEX (2012), AICB (2023)

Depuis près de deux décennies, on assiste à une stagnation, voire une baisse sensible des rendements et de la production (AICB, 2019). Après avoir atteint des niveaux records de plus de 700 000 tonnes de coton graine en 2005 puis en 2014 avec des rendements moyens respectifs de 1 077 et 1 085 kg/ha et hissé le pays au premier rang des pays producteurs africains de coton pendant plus d'une décennie (2006-2016), la production cotonnière a été affectée par des contreperformances. En effet, au cours de ces dix dernières années, dans les pays du Programme Régional de Protection Intégrée du Cotonnier en Afrique (PR-PICA), le Burkina Faso affiche les rendements les plus faibles après le Tchad et le Togo (Figure 6). Ces rendements dénotent une plus faible productivité au champ du Burkina Faso, par rapport aux pays tels que le Bénin, le Mali, la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

Figure 6. Rendements en coton graine dans les pays du PR-PICA de 2014 à 2023

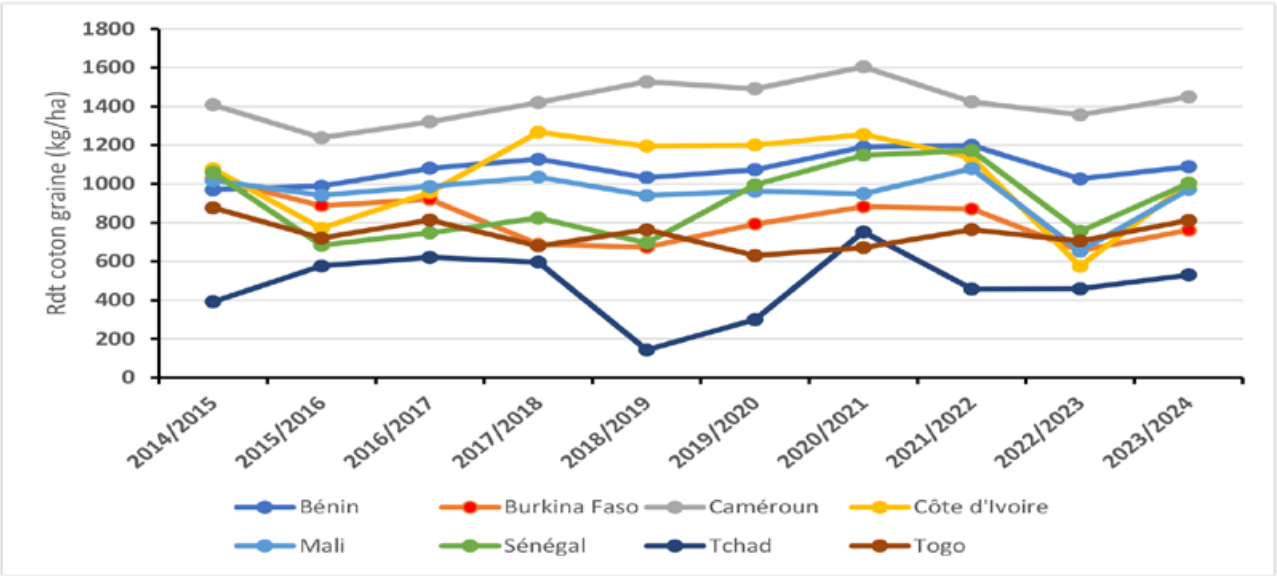

Source : PR-PICA (2023)

De 2014 à 2023, le rendement moyen en coton graine du Burkina Faso (882 kg/ha) comparé à ceux des pays voisins, tels que le Mali, la Côte d'Ivoire et le Bénin révèle que celui-ci est inférieur respectivement de 138 kg/ha, 228 kg/ha et 268 kg/ha (PR-PICA, 2023). Cela traduit une faible productivité au champ et une faible compétitivité par rapport aux pays cités.

Il ressort de l'évolution des superficies et des rendements que depuis une décennie, les superficies emblavées en coton ont été toujours supérieures à 500 000 ha, ce qui traduit l'engagement et la résilience des producteurs au regard des conditions difficiles de production (péjoration du climat et insécurité). Mais comme l'indiquent les figures 5 et 6, l'augmentation de la production reste liée à celle des superficies. L'amélioration de la productivité demeure incontestablement le principal défi à relever.

III.1.1.4. Coton biologique

La culture du coton biologique a démarré à partir de la campagne agricole 2004/2005 sous la responsabilité de l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB). Pour cette culture de niche, durant la période 2004 à 2008, les superficies cultivées sont vite passées de 29 ha à 4 166 ha et la production de 12 t à 2 256 t de coton graine (Figure 4). De 2004 à 2014, la superficie moyenne était de 2 423 ha pour une production moyenne annuelle de 1 193 t de coton graine. De 2015 à 2023, ces superficies et productions ont augmenté respectivement de 151% et 115%. De 2004 à 2023, les plus grandes superficies (4 893 ha) et production (2 602 t de coton graine) n'ont été réalisées qu'en 2014.

Selon une étude réalisée par Bureau Veritas Inspection (BVI, 2023), le développement du coton biologique s'est fait en plusieurs étapes : i) une phase de démarrage (2004-2007) marquée par des appuis techniques et commerciaux pour la vente de la fibre ; ii) une phase de croissance (2008-2011) marquée par un accroissement significatif de la production lié à un fort engouement des producteurs, la cohabitation entre coton biologique et le coton génétiquement modifié (CGM) ; iii) une phase de consolidation et d'autonomisation à partir de 2012, marquée par l'augmentation des zones de production du coton biologique.

De façon générale, l'évolution de la culture du coton biologique indique des fluctuations importantes. Mais depuis 2014, les superficies et la production tendent à la stagnation, voire à la baisse au fil des années (Figure 7).

Figure 7 : Evolution des superficies et des productions en coton biologique

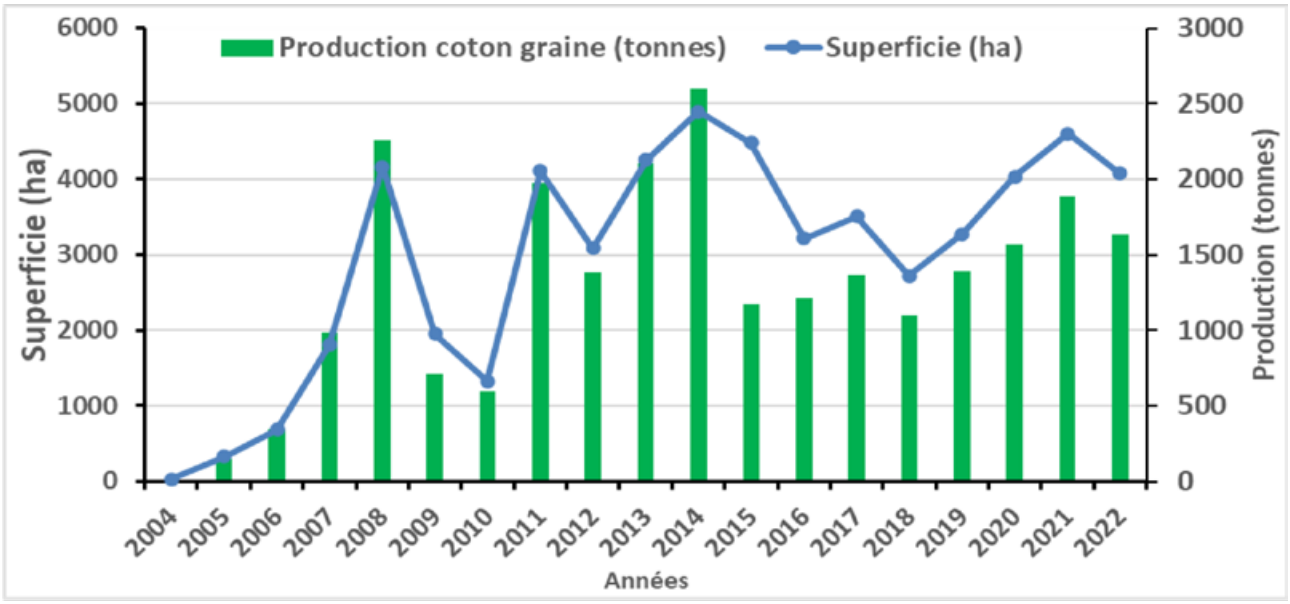

Source : UNPCB (2023)

Les rendements en coton biologique ont varié entre 363 kg/ha et 543 kg/ha avec un rendement moyen de 472 kg/ha au cours de la période 2004-2014 (Figure 8). Le rendement moyen sur la période 2015-2023 a été de 388 kg/ha soit une baisse de 19% par rapport à précédente décennie (2004-2014).

Les rendements en coton biologique qui oscillent autour de 400 kg/ha depuis 2004, traduisent une faible productivité au champ en dépit des divers appuis (projets et programmes de développement) à cette culture.

Figure 8 : Evolution des rendements du coton biologique

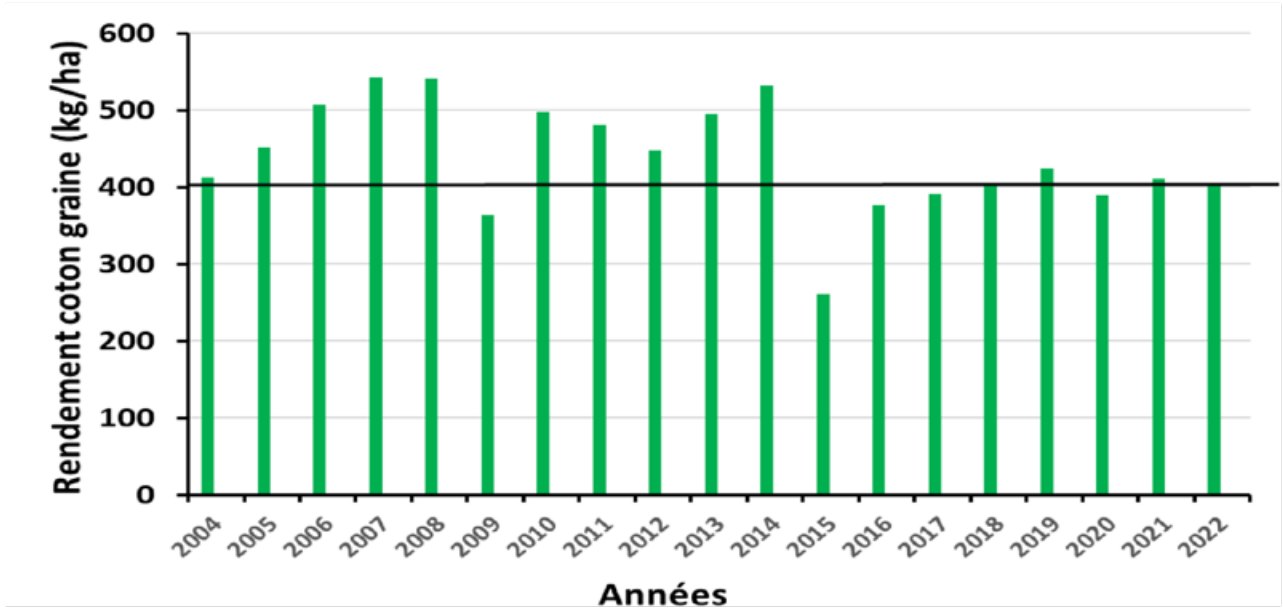

Source : UNPCB (2023).

Les principales contraintes à la production du coton biologique se résument à : i) l'ins**écurité** entrainant l'abandon de cette culture dans les grandes zones de production (provinces du Mouhoun, du Gourma et du Nayala) ; ii) la baisse de la fertilité des sols (faible utilisation de la fumure organique) ; iii) le faible niveau de technicité des producteurs dont une forte proportion de femmes (58%) ne respectant pas les recommandations techniques. Une étude sur l'évolution de la fertilité des sols a montré que de 2015 à 2018, le statut organique des sols s'est dégradé et le nombre de producteurs, ainsi que la productivité du coton biologique ont diminué (Traoré et Dibloni, 2018). Ces travaux ont aussi montré que la fertilisation en production de coton biologique est assurée par les apports de fumier et de compost à faibles doses (1 239 kg/ha) en deçà des 5 t/ha recommandés.

Par ailleurs, la culture du coton biologique fait face à plusieurs contraintes : i) l'indisponibilité des terres ; ii) la pollution des parcelles de coton biologique par les produits phytosanitaires ; due à la difficulté de respect des distances d'isolément, entraînant des problèmes de certification ; iii) la pression parasitaire, notamment les attaques dues aux jassides (*Amarasca biguttula*) qui font baisser les rendements au champ.

Afin de préserver et relancer la filière coton biologique, l'UNPCB a créé en 2020 la Société d'Égrenage du Coton Biologique (SECOBIO) en partenariat avec le projet RECOLTE, la SOFITEX et l'Etat. SECOBIO a une capacité annuelle d'égrenage de 17 000 tonnes de coton. Cependant, la production de coton biologique est restée inférieure à 2 000 tonnes/an (BVI, 2023), ce qui pose un véritable problème pour la viabilité de cette société ainsi que de la sous filière coton biologique.

III.1.2. Fertilité des sols

Les principaux sols rencontrés au Burkina Faso sont les sols ferrugineux tropicaux (39,2%) ; les sols peu évolués (26,2%), les sols hydromorphes (12,8%), les sols bruns eutrophes (6,2%), les vertisols (5,8%), les Sols halomorphes à structure dégradée (5%), les sols minéraux bruts (3%) et les sols ferrallitiques (1,9%) (BUNASOLS, 1985). Dans les zones cotonnières les sols sont en général très pauvres en matière organique (moins de 1%), en azote (N), phosphore (P) et potassium (K), avec de faibles capacités d'échange cationique (CEC), un fort risque d'acidification qui constituent des contraintes à la culture du coton. La principale contrainte dans les zones cotonnières est la dégradation de la fertilité des sols sous culture entrainant une baisse des rendements (Koulibaly et al., 2017). La mise en culture continue des sols et l'extension des terres cultivées aux zones marginales ont fragilisé la durabilité des systèmes de culture en zone cotonnière (Pouya et al., 2013). Les principales causes évoquées sont les pratiques inappropriées de fertilisation incluant, le non-respect par les producteurs des doses d'engrais minéraux recommandées, l'insuffisance de fumure organique, la quasi-absence des amendements phosphatés (BP), calco-magnésiens (dolomie) et calcaires (chaux agricole) (Kaboré et al., 2021).

III.2. Diagnostic de la productivité et compétitivité du coton

III.2.1. Gestion du matériel végétal

III.2.1.1. Variétés de coton

Les variétés de coton cultivées au Burkina Faso ont eu des origines diverses. Il s'est agi dans un premier temps de variétés introduites, puis progressivement de création variétale avec la mise en place du programme d'amélioration variétale du coton en 1981. Des variétés comme ISA 205, L.299-10-75 et GL7 (Glandless) ont été introduites de la Côte d'Ivoire et ont contribué à améliorer significativement le pourcentage de fibre à l'égrenage de 40,7% à 43,9% (Bourgou *et al.*, 2020b). Cependant, certaines de ces variétés comme la GL7 ont présenté des problèmes de production et de réduction de la longueur des fibres (-0.5 mm). A partir du Togo, les variétés Stam 42 et Stam 59A ont été introduites. Avec la variété F135 introduite aussi de Côte d'Ivoire, elles ont contribué à résoudre les problèmes de productivité et de pourcentage de fibre.

La longueur de la fibre a connu une amélioration significative (passage de 27 mm à 28,6 mm) avec la FK290, première variété de coton développée au Burkina Faso tandis que la ténacité de la fibre a été améliorée avec la FK37, une deuxième variété développée au niveau national. Le processus d'amélioration variétale s'est poursuivi pour répondre aux besoins de deux acteurs clés de la filière : les sociétés cotonnières égreneurs (pourcentage fibre, bonne qualité de la fibre pour les filateurs) et les producteurs de coton (variétés productives et adaptées aux conditions climatiques). En effet, dans les années 1990 en particulier, des problèmes persistants de dégradation des sols et de variations climatiques se manifestant par le déficit et l'irrégularité des pluies ont été des facteurs de baisse de production du coton. Deux nouvelles variétés (FK64 et FK69) ont ainsi été mises au point. Cependant, seule la FK64 a présenté des performances meilleures au témoin (Stam59A) en zones sèches (<800 mm) en termes de caractéristiques des fibres (Bourgou *et al.*, 2020b).

A partir des années 1990, les ravageurs comme *Helicoverpa armigera* ont causé des pertes de rendement de 15 à 50%, accentuées par la résistance aux insecticides. Face à ce problème, les producteurs ont augmenté le nombre de traitements, parfois jusqu'à dix et utilisé des produits prohibés comme l'endosulfan, sans succès. Des recherches sur des biopesticides viraux n'ont pas donné de résultats satisfaisants. Le Burkina Faso, alors premier producteur africain de coton, dépendait fortement de cette culture, représentant plus de 50 % des recettes d'exportation. C'est dans ce cadre que le pays a envisagé l'adoption du coton génétiquement modifié (CGM ou coton Bt), comme alternative, vu son succès dans d'autres pays. La variété Bollgard II (BGII) et son isogénique conventionnelle DP50 tous deux d'origine américaine ont été introduites. Le transfert des gènes Bt (Cry1Ac et Cry2Ab) dans la FK37, la FK290 et la Stam59A a été réalisé pour obtenir les variétés génétiquement modifiées respectives FK37 BGII, FK290 BGII et Stam59 BG II en copropriété entre la filière coton et la firme MONSANTO propriétaire des gènes Bt. La variété CGM Bollgard II a présenté des performances attendues en termes de contrôle du ravageur *Helicorverpa armigera*.

L'adoption du CGM a nécessité le respect de dispositifs règlementaires au niveau international et national ainsi que la création d'un cadre institutionnel centré sur l'Agence Nationale de Biosécurité (ANB). La culture du coton Bt au Burkina Faso a eu des impacts socio-économiques positifs, notamment une augmentation de 106,14 USD/ha de revenus supplémentaires entre 2009 et 2011 (Vitale *et al.*, 2011), un regain de compétitivité pour le coton Burkinabè, une réduction des traitements insecticides de 6 à 2, préservant ainsi l'environnement et la santé, et des gains de rendement de 12,4% à 41,3% (Vitale *et al.*, 2010). Elle a également permis aux producteurs de dégager du temps pour d'autres activités et renforcé les compétences des chercheurs en biotechnologie.

En 2015, la production de coton génétiquement modifié (CGM) au Burkina Faso a souffert de la baisse de qualité des fibres, notamment une réduction de leur longueur (-1,6 mm), causant des pertes estimées à 48,3 milliards de FCFA (AICB, 2015). Ce problème, d'origine génétique, a été attribué aux variétés américaines parentales et à une insuffisance de rétrocroisements. Face à cette crise, le pays a entamé des négociations avec MONSANTO détenteur de la technologie, demandant des compensations et une révision du partenariat. Les négociations ont finalement conduit à la suspension de la culture du CGM à partir de 2015/2016.

Depuis lors, plusieurs associations de producteurs ont demandé le retour au CGM. Les concertations organisées par l'AICB avec les différents acteurs ont proposé des dispositions à prendre pour le retour à la culture du CGM : recherche de nouveaux partenaires ; poursuite de la recherche sur l'amélioration des caractéristiques du CGM ; prospection de nouveaux gènes d'intérêt (AICB, 2019).

III.2.1.2. Production des semences

Le dispositif de production des semences de coton implique plusieurs acteurs (AICB, 2019) avec au centre, les sociétés cotonnières qui détiennent le monopole de la production et de la distribution de la semence. Aucun producteur ne peut produire sa propre semence. Elles décident avec l'AICB de la variété à cultiver (en fonction de la productivité et des besoins du marché international de la fibre). Les cotons conventionnel et transgénique (coton Bt) suivent le même schéma de production.

La création variétale est réalisée par l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) qui produit les semences de générations G0-G2. Ces semences sont utilisées pour la production de semences de base au niveau des fermes semencières des sociétés cotonnières (génération G3). Les producteurs semenciers prennent ensuite le relai pour produire les semences certifiées R1 permettant de produire les semences R2 en champ. En bout de chaîne, les semences R3-R4 sont produites et utilisées pour la grande production. Les graines produites après cette étape sont utilisées par les huileries.

III.2.1.3. Traçabilité et qualité des semences

La qualité des semences est prise en compte depuis la production au champ. Des distances d'isolement d'au moins 25 m sont observés. D'autres aspects de qualité comprennent le suivi de la collecte du coton graine, le stockage sous bâche, le convoyage supervisé par des agents semenciers, l'égrenage supervisé par les agents semenciers et les personnels de la recherche et le délintage. Pendant l'égrenage, l'ordre des générations (étapes de multiplications) est respecté.

La qualité de germination des semences est testée par les agents semenciers. Le traitement des semences, leur mise en sacs marqués ainsi que leur allotissement aux régions de production puis aux agriculteurs sont suivis et documentés.

La traçabilité des semences est assurée à travers le zonage de la production avec les informations sur l'identité du producteur, le groupement, le village, le camion de transport et l'usine d'égrenage. L'intégrité des semences transgéniques (coton Bt) est vérifiée par détermination de la présence des deux gènes Bt (Cry1Ac et Cry2Ab) à l'aide du test immunochromatographique (test des bandelettes) ou du test ELISA (Enzyme-linked immunosorbent assay). A cet effet, la SOFITEX a mis en place un laboratoire de contrôle pour confirmer la présence de gènes Bt dans les semences de CGM (Bourgou *et al.*, 2020a; Bourgou et Fok, 2021). Après la suspension du coton Bt, le laboratoire recherche la présence non désirée des gènes Bt dans les semences de coton conventionnel.

Le dispositif de production et de distribution des semences semble conceptuellement adéquat pour assurer à la fois leurs qualité et intégrité. Cependant, des défis significatifs relatifs à la qualité des semences ont été mis en évidence : (i) la contamination des semences de cotons conventionnel et biologique par des gènes Bt, compromettant la pureté variétale des semences non modifiées génétiquement ; (ii) la pureté insuffisante des semences Bt avec parfois des seuils significativement bas (40,4%) de champs de coton Bt contenant effectivement les deux gènes Bt attendus (Cry1Ac et Cry2Ab) (Bourgou *et al.*, 2020a; Bourgou et Fok, 2021); (iii) la non recherche de pathogènes transmis par les semences ; (iv) il n'a pas été possible de déterminer les étapes d'intervention du Service National des Semences habilité pour la certification des semences. Cela expose les semences à des situations non légales et à la possibilité de non-respect des standards de qualité pour garantir la qualité, la productivité et la conformité légale dans la production agricole. En définitive, l'ensemble de ces défis peuvent entraîner des conséquences importantes d'une part sur les critères de marché du coton biologique qui proscrit la présence du Bt et d'autre part sur le développement possible de résistance des populations de ravageurs ciblés par les gènes Bt. Des concertations sont en cours pour le contrôle des semences par les services compétents du ministère en charge de l'agriculture.

III.2.2. Gestion durable de la fertilité des sols

III.2.2.1. Formules d'engrais minéraux en culture cotonnière

Pour assurer la fertilisation minérale, plusieurs formules d'engrais coton (18-35-0, 14-23-14+6S+1B,14-18-18+6S+1B,15-20-15+6S+1B,15-15-15+6S+1B,13-17-17+6S+5MgO+1B) ont été vulgarisées dans les différentes zones cotonnières du pays. A partir de 2016, des expérimentations de nouvelles formules d'engrais moins acidifiants ont été entreprises par le Programme Coton de l'INERA à l'effet d'améliorer l'absorption des éléments nutritifs et la productivité du cotonnier. Depuis 2020, l'engrais coton enrichi en CaO (14-18-18 + 5S + 1B + 2,5CaO) est vulgarisé en culture cotonnière au Burkina Faso ainsi que dans la plupart des autres pays membres du PR-PICA. En général, l'engrais coton NPK+S+B vulgarisé s'applique dans l'ensemble des zones de production cotonnière. Il n'est pas encore pratiqué une recommandation spécifique d'engrais en fonction de l'état de fertilité des types de sol (fertilisation à la carte) pour assurer une meilleure efficacité et productivité au champ.

III.2.2.2. Stratégies de restitution organique et d'amendement des sols

Le constat général sur le terrain révèle que les résidus de récolte, en particulier les tiges de cotonnier sont faiblement valorisées par leur recyclage en fumier ou en compost par les producteurs (AICB, 2019). L'exportation, le pâturage ou le brulage des résidus de récolte, conduit à des bilans minéraux déficitaires, ce qui aggrave l'expression des symptômes de déficiences minérales sur le cotonnier (Koulibaly *et al.*, 2014). Pourtant, diverses techniques de transformation des résidus de culture en compost ont fait leur preuve et sont proposées aux producteurs pour assurer les restitutions organiques. Dans la pratique, les fumures organiques sont faiblement appliquées et ne concernent que 10% des exploitations en zone cotonnière, ce qui ne permet pas de compenser les pertes de matière organique par minéralisation.

Par ailleurs, le dispositif d'appui-conseil des sociétés cotonnières assure la formation des producteurs sur les bonnes pratiques agricoles (BPA), notamment sur les techniques de compostage (AICB, 2019). Cependant, on note une faible utilisation de fumure organique utilisée au niveau des exploitations cotonnières en raison de l'insuffisance des quantités disponibles, de la qualité insuffisante des matières utilisées (non-enrichissement avec les ressources locales telles que le BP, la dolomie et la chaux agricole). Ces facteurs expliquent le faible taux en matière organique des sols cultivés à l'origine de la faible efficacité des engrais minéraux. Par ailleurs, les coûts des composts industriels rencontrés sur le marché sont élevés les rendant peu accessibles aux producteurs surtout que ces produits ne sont pas subventionnés. La vulgarisation de l'utilisation du Burkina Phosphate (300-400 kg/ha) et la mise au point de formules d'engrais incorporant ces ressources locales (BP, dolomie) sont des options de bonnes pratiques agricoles envisagées.

III.2.2.3. Actions de Conservation des Eaux et des Sols/Défense et Restauration des Sols (CES/DRS)

Au Burkina Faso, les techniques de CES/DRS (zaï, demi-lune, diguette antiérosive, cordons pierreux, bandes enherbées, brise-vent) sont largement pratiquées dans certaines régions du pays. Cependant, dans les zones cotonnières, on déplore une insuffisance d'aménagements des champs en techniques de CES/DRS.

Pour promouvoir ces bonnes pratiques, plusieurs actions ont été menées dans ce sens dans les zones cotonnières tels que les projets de réalisation des cordons pierreux. La SOFITEX à travers le projet d'appui à l'irrigation pour la culture du coton au Burkina Faso (PAICC-BF) financé par la Banque mondiale, a réalisé 339 bassins de collecte des eaux de ruissellement (BCER) au profit de 250 producteurs et réalisé des cordons pierreux au profit de 500 producteurs couvrant environ 2000 ha, de 2018 à 2021. Sur la base de ces expériences, la systématisation des pratiques de CES/DRS devrait être généralisée dans l'ensemble des zones cotonnières.

III.2.2.4. Contrôle de la qualité des intrants coton

Le problème de la qualité des engrais est souvent cité par les cotonculteurs comme base de la baisse de la productivité au niveau des exploitations. Depuis la campagne agricole 2019/2020, le contrôle de qualité des engrais est effectué par les inspecteurs d'engrais assermentés du MARAH. Les cadres règlementaires régissant le contrôle des engrais sont la Loi N°026-2007/AN du 26 novembre 2007 instituant un contrôle des engrais au Burkina Faso et le Règlement C/REG. 13/12/12 du 12 décembre 2012 relatif au contrôle de qualité des engrais dans l'espace CEDEAO.

Suite aux recommandations de l'atelier national pour la relance durable de la filière coton, le MARAH assure le contrôle de la qualité et de la conformité des engrais et des pesticides conformément à la règlementation en vigueur depuis la campagne agricole 2019/2020. De la campagne agricole 2019/2020 à celle de 2023/2024, au total 669 822,1 tonnes d'engrais des trois sociétés cotonnières ont été contrôlées (MARAH, 2024). Les contrôles ont permis d'obtenir d'importants acquis dont principalement : i) l'amélioration du respect de la règlementation sur les engrais et les pesticides par les distributeurs du fait du contrôle des produits livrés ; ii) la détection de cas de non-conformité ; iii) la diminution des cas de plaintes des producteurs sur la qualité des intrants. Les coûts élevés des analyses et les retards dans l'obtention des résultats sont essentiellement les difficultés rencontrées. En dépit de toutes ces mesures, la préoccupation sur la qualité des engrais demeure.

III.2.2.5. Mécanisation agricole

La mécanisation des exploitations cotonnières a débuté dans les années 1970 et se poursuit à nos jours à travers plusieurs initiatives. Cependant, malgré les avancées constatées, la mécanisation reste confrontée à des contraintes qui sont principalement : la faiblesse des investissements dans les équipements, le manque de service après-vente, les faibles superficies

des exploitations, le manque d'accessoires adéquats pour toutes les opérations culturales et la mauvaise gestion financière des équipements.

Selon les rapports d'enquêtes agricoles de la zone SOFITEX au titre de la campagne 2018/2019, près de 35% des exploitations cotonnières (non équipées et pratiquant toujours la culture manuelle), 40% des exploitations sont en cours d'équipement et disposent d'au moins un attelage, c'est à dire une charrue et une paire de bœufs ou un âne, un peu plus de 24% d'entre elles disposent d'un équipement complet (charrue, sarcleur et/ou butteur, charrette, etc.) et moins de 1% possèdent, en plus d'un équipement complet en culture attelée, un tracteur et un équipement de labour (AICB, 2019).

Face à ce constat, la mécanisation des opérations culturales s'impose de plus en plus à cause de la raréfaction de la main d'œuvre agricole.

Expérience des Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) mise en œuvre par le MARAH

Pour contribuer à lever les contraintes à la modernisation des exploitations agricoles, le MARAH expérimente, depuis 2015, une solution qui consiste à l'appropriation et la gestion collective des matériels agricoles à travers les CUMA (MARAH, 2016). Le fonctionnement des CUMA est régi par des règles de gestion qui permettent d'établir un ordre d'utilisation du matériel agricole accepté par tous. Ces mesures permettent également de s'assurer que la coopérative répond aux besoins en prestations de services et que les prix pratiqués, les calendriers culturaux et la qualité du travail sont respectés. L'avantage de cette approche est qu'elle favorise l'accès d'un grand nombre de producteurs à la mécanisation des opérations culturales. Le processus de renforcement de la mécanisation des exploitations cotonnières incontournable dans le cadre de la durabilité des systèmes de production, pourrait s'inspirer de cette approche innovante tout en prenant en compte les leçons tirées par le MARAH en matière de gestion des équipements.

III.2.3. Gestion des nuisibles

III.2.3.1. Analyse de la dynamique des ravageurs du cotonnier

La culture cotonnière en Afrique de l'Ouest, notamment au Burkina Faso, est gravement affectée par des ravageurs, causant une perte de rendement estimée à 47,96% à l'échelle de la région (Badiane *et al.*, 2015) . Les chenilles des capsules, telles que *Helicoverpa armigera* et *Diparopsis watersi*, *Earias spp* sont les plus nuisibles, entraînant la chute des organes fructifères et la dégradation des fibres. Les insectes piqueurs-suceurs, comme les pucerons (*Aphis gossypii*) et aleurodes (*Bemisia tabaci*), affaiblissent les plantes, transmettent des maladies et déprécient la qualité des fibres par leurs sécrétions, réduisant ainsi la valeur marchande du coton.

Un autre groupe de ravageurs, bien que de moindre importance économique, comprend plusieurs espèces de chenilles phyllophages, le criquet puant et des ravageurs du sol comme la chrysomèle *Syagrus calcaratus*, dont les larves sectionnent les racines. D'autres arthropodes, comme les diplopodes et acariens, s'attaquent aussi au cotonnier. Certains ravageurs, comme *Helicoverpa armigera, Bemisia tabaci,* et *Dysdercus voëlkeri*, ont marqué l'histoire de la culture cotonnière au Burkina Faso. *H. armigera*, le plus dangereux, détruit les organes floraux et fructifères, aggravé par les périodes de sécheresse. La mouche blanche *Bemisia tabaci*, apparue vers la fin des années 1990, est un polyphage redoutable en Afrique de l'Ouest (Otoidobiga *et al.*, 2003). Elle affaiblit les plantes en aspirant la sève et transmet des viroses, tandis que ses miellats déprécient la qualité du coton, rendant la fibre collante (Parry, 1982; Nibouche *et al.*, 1998).

Dysdercus voëlkeri, une punaise qui pique les capsules de coton au stade laiteux, provoque la chute et le pourrissement des jeunes capsules, entraînant une baisse de la qualité des fibres. Depuis 2014, elle est considérée comme l'un des ravageurs les plus dangereux du coton au Burkina Faso, causant des pertes économiques de 29% (PR-PICA, 2014; Sow, 2022). En 2022, une nouvelle espèce invasive de jassides, *Amarasca Biguttula*, a infesté massivement les cultures de coton en Afrique de l'Ouest, y compris au Burkina Faso, dès le début du cycle.

Ces attaques entraînent l'enroulement, le jaunissement, et la chute des feuilles et fleurs, causant des pertes de production estimées entre 30 et 50%. Au Burkina, cela a engendré un manque à gagner d'environ 65 milliards de FCFA (Sawadogo *et al.*, 2023).

Une analyse globale de la situation actuelle des infestations parasitaires sur cotonnier fait ressortir une modification du faciès parasitaire avec une prédominance des piqueurs suceurs, attestée par la récente invasion de *Amarasca biguttula* (enquêtes auprès des acteurs de la filière coton).

La gestion des ravageurs est cruciale en culture cotonnière au Burkina Faso, mais la pression parasitaire reste mal maîtrisée, exacerbée par l'apparition de nouveaux ravageurs et de résistances aux insecticides. La lutte chimique est le principal moyen utilisé, avec différentes stratégies. Initialement, les semences étaient traitées et des traitements systématiques selon les stades du coton étaient appliqués. Cependant, la lutte étagée ciblée, qui introduit des traitements en fonction de seuils d'infestation, n'a pas été largement adoptée, en raison du manque de technicité des producteurs. Le programme standard comportait 5 à 6 traitements utilisant des pyréthrinoïdes, mais l'usage prolongé de ces produits a entraîné des résistances, notamment chez *Helicoverpa armigera*. Face à cette résistance, l'endosulfan, un organochloré toxique, a été réintroduit pour les premiers traitements. Cela a mené à l'adoption des programmes «fenêtres», qui alternent l'usage de molécules chimiques pour mieux gérer la résistance et cibler des ravageurs spécifiques comme les mouches blanches et les acariens.

L'efficacité de la protection du cotonnier est influencée par plusieurs facteurs, notamment la qualité des pesticides. Bien que les sociétés cotonnières assurent que le dispositif d'acquisition et de distribution garantit cette qualité, il existe deux types d'insecticides : les génériques et les spécialités. Les génériques, moins chers, nécessitent une utilisation stricte selon les recommandations techniques, sinon il faut augmenter fortement les doses. Les spécialités, plus coûteuses, sont plus efficaces. Il subsiste des doutes sur le respect des doses recommandées par les producteurs. En outre, des trafics d'intrants et l'importation d'intrants de mauvaise qualité sont signalés.

III.2.3.2. Gestion des maladies du cotonnier

La production de coton au Burkina Faso est confrontée à divers défis phytosanitaires, incluant des maladies bactériennes, fongiques et virales. Les principales maladies bactériennes sont la bactériose vasculaire et la bactériose du cotonnier, toutes deux causées par des souches de Xanthomonas (Ouédraogo *et al.*, 2009). Les maladies fongiques, telles que celles causées par *Fusarium* et *Cercospora*, provoquent le pourrissement et le dessèchement des capsules et des feuilles (Zerbo *et al.*, 2024). La virescence florale, causée par un phytoplasme, modifie les pièces florales en structures foliacées et persiste dans les cultures. Les maladies virales, comme la frisolée du coton (transmise par la mouche blanche *Bemisia tabaci*) et un virus responsable de mosaïque, sont également identifiés (Cauquil et Follin, 1983). Les pertes de récolte dues à ces maladies varient, avec des estimations de 18,7% à 30% (Zerbo *et al.*, 2024) pour les maladies bactériennes et fongiques, et jusqu'à 80% pour les virus (Pawar *et al.*, 2024). Les connaissances sur ces maladies restent fragmentaires, nécessitant une meilleure identification et étude des agents pathogènes pour une gestion efficace.

La gestion des maladies bactériennes et fongiques du coton bénéficie du traitement des semences, mais des hypothèses suggèrent des défaillances dans ce processus ou dans la gestion des maladies au champ. Les défaillances pourraient provenir des opérations de stockage et de distribution des semences, entraînant un développement précoce des maladies, ou d'une gestion inefficace des maladies directement sur le terrain, surtout si elles sont mal comprises ou si des mesures de surveillance et de gestion proactive font défaut. Pour les maladies virales, bien qu'elles bénéficient des traitements insecticides ciblant les vecteurs tels que les pucerons et les mouches blanches, elles reçoivent souvent une attention insuffisante.

III.2.4. Contrôle de qualité des pesticides

Suite aux recommandations de l'atelier national pour la relance de la filière cotonnière tenue en mars 2019 à Ouagadougou, le contrôle de la qualité et de la conformité des pesticides est assuré par le MARAH depuis la campagne agricole 2019/2020 (Figure 9). Les quantités totales de pesticides contrôlées s'élèvent à 8 431 tonnes. Les cas de non-conformité décelés ont fait l'objet de contre-expertises.

Figure 9. Séance de contrôle de qualité des pesticides

Sources : MARAH (2024)

Les principales difficultés rencontrées dans le contrôle des pesticides sont relatives aux coûts élevés des analyses et aux retards dans l'obtention des résultats en raison de l'absence de laboratoires de référence dans le pays. Aussi, au regard du défi phytosanitaire, des besoins en matière d'analyses et de contre-expertise, la mise en place de ces laboratoires de référence de diagnostic phytosanitaire et de contrôle de la qualité des pesticides avait été fortement recommandée par les responsables du comité de haut niveau pour la relance de la filière coton.

III.2.5. Facteurs socio-économiques influant sur la productivité du coton

Les résultats des différentes études sur la performance de la filière coton au Burkina Faso ont mis en exergue plusieurs facteurs responsables de la baisse de la productivité de la filière et créant une désaffection de plus en plus croissante des producteurs vis-à-vis de la culture du coton (AICB, 2019) ; ce sont :

- **les contraintes climatiques** : la culture du coton étant pluviale, la péjoration du climat (sécheresse et inondations), perturbe les opérations culturales (dates de semis application des engrais, traitements phytosanitaires etc..), ce qui se répercute sur les rendements au champ. En général, les variations climatiques ont tendance à influencer fortement les périodes optimales de semis du cotonnier. Selon AICB (2019), dans la période 2008 à 2019, les semis précoces ont été toujours en dessous du 25% alors que les semis normaux à forte potentialité de rendement n'ont atteint le seuil optimal de 70% qu'en la seule campagne 2016/2017. Les semis tardifs sur cette période ont été supérieurs à 20%, induisant des rendements plus faibles au champ ;
- la réduction des surfaces cultivables en raison de la pression foncière et la réduction des jachères ;

- la baisse de la fertilité des sols due essentiellement à leur dégradation physique et chimique et à leur surexploitation sans utilisation de la fumure organique et des amendements ;
- la rareté et la cherté de la main d'œuvre agricole ;
- le non-respect **par les cotonculteurs** des quantités d'engrais minéraux recommandées ;
- les insuffisances du système d'appui-conseil agricole ;
- l'insécurité dans les zones cotonnières ;
- le manque de débouchés pour les cultures en rotation avec le cotonnier notamment le maïs, le sésame et le soja, constituant un handicap pour la rotation et l'assolement des cultures dans les zones cotonnières.

Ces facteurs défavorables sont aggravés par des insuffisances dans le dispositif d'appui-conseil, les pratiques paysannes, la gestion du crédit et des intrants, l'organisation des Sociétés Coopératives Simplifiées des Producteurs de Coton (SCOOPS-PC).

III.2.5.1. Dispositif d'appui-conseil des zones cotonnières

Avant 1992, l'encadrement technique agricole était assuré par des organismes étatiques comme les Organismes Régionaux de Développement (ORD) et les Centres Régionaux de Promotion Agropastorale (CRPA). Suite à la libéralisation du secteur, notamment avec le Programme d'Ajustement Structurel Agricole (PASA) et la signature du Contrat Plan en 1993, la SOFITEX a créé son propre système d'appui pour les producteurs de coton. D'autres sociétés cotonnières ont suivi, en adaptant ce modèle. Cela a entraîné des disparités dans les dispositifs d'appui, bien que l'approche filière spécialisée ait été conservée. Aujourd'hui, un agent encadre en moyenne 25 SCOOPS-PC, représentant environ 548 exploitations cotonnières.

Le dispositif d'appui-conseil des sociétés cotonnières est souvent mis en cause pour son manque d'efficience et sa capacité à assurer pleinement son rôle (AICB, 2024).

En termes d'insuffisances au cours du temps, on peut citer de façon non exhaustive.

- La prise en compte partielle des autres spéculations de l'exploitation dans la fourniture des intrants et du conseil agricole ;
- Le ratio (nombre de producteurs ou superficie par agent) élevé et variable selon les sociétés ;
- Le faible lien recherche-développement ;
- L'implication insuffisante du dispositif d'appui-conseil dans la gestion des intrants au sein des sociétés coopératives ;
- Le faible taux d'adoption des bonnes pratiques agricoles recommandées ;

- Un manque de synergie avec les autres dispositifs d'appui conseil (dispositif de l'Etat, dispositif de l'UNPCB) ;
- L'absence d'un encadrement basé sur la typologie des résultats.

III.2.5.2. Système national d'appui-conseil agricole mis en œuvre par le MARAH

Selon les structures du MARAH (entretiens avec les services du MARAH en 2024), les unités d'appui-technique sont fonctionnelles dans toutes les communes du pays mais le ratio actuel d'encadrement est d'un (01) agent pour 5000 à 6000 producteurs contre une norme d'un (01) agent pour 500 producteurs. Pour suppléer les déficits d'effectifs, le MARAH a mis en œuvre des outils modernes basés sur les nouvelles technologies telles que les systèmes 3-2-1, un centre d'appel et l'approche des animateurs endogènes (qui sont des supplétifs locaux des agents d'encadrement des producteurs). Pour les responsables du MARAH, une collaboration avec les sociétés cotonnières pour l'encadrement des producteurs peut se faire en fonction des besoins spécifiques de chaque zone cotonnière en matière d'appui-conseil agricole.

III.2.5.3. Pratiques paysannes et leur incidence sur la productivité

Les pratiques paysannes en culture cotonnière sont marquées par le non-respect des itinéraires techniques liés à la densité des plants de cotonniers à l'hectare, aux opérations d'entretien des cultures, à l'utilisation des fertilisants et traitements phytosanitaires). En effet, une étude faite dans la zone cotonnière de Bobo Dioulasso (Comboigo, 2017) a montré que (i) les recommandations pour les dates de démariage sont seulement suivies par 38% des producteurs contre 56% et 74% pour les écartements entre les lignes et les poquets ;(ii) seulement 14% des producteurs effectuent les opérations d'entretiens des cotonniers aux bonnes dates ; (iii) lafumure organique n'est utilisée que par 53% des producteurs en des doses inférieures aux recommandations (iv) seulement 52% des producteurs respectent les doses de 200 kg/ha d'engrais minéraux avec une moyenne de 140 kg de NPKSB à l'hectare et (v) les périodes d'épandage des engrais ne sont respectées que par 33% des producteurs en ce qui concerne le NPKSB et seulement 4% pour l'urée. Il ressort également de diverses observations que ces pratiques des producteurs occasionnent une baisse de production et une réduction du revenu des cotonculteurs (AICB, 2019).

III.2.5.4. Gestion du crédit et des intrants agricoles

Le mécanisme de crédit intrant coton suit plusieurs étapes, de l'expression des besoins au remboursement final par les producteurs. Le crédit est adossé au ratio d'endettement du producteur, et le remboursement se fait via une caution solidaire engageant tous les membres d'une SCOOPS-PC. Bien que ce système ait soutenu la culture du coton pendant des décennies, il s'est dégradé ces dernières années, avec des impayés internes et externes décourageant certains producteurs. A la campagne 2018/2019, les impayés pour les trois sociétés cotonnières ont atteint 7,5 milliards de francs environ, finalement apurés par l'État (SOFITEX/UNPCB, 2019).

III.2.5.5. Organisation des SCOOPS-PC

La production de coton graine au Burkina Faso est réalisée par des producteurs individuels regroupés en Sociétés Coopératives Simplifiées des Producteurs de Coton (SCOOPS-PC) depuis 2018, succédant aux Groupements de Producteurs de Coton (GPC) créés en 1996. Cette réorganisation vise à se conformer à la réglementation de l'OHADA. Les producteurs sont représentés aux niveaux départemental, provincial et national par l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB). Les 9 750 SCOOPS-PC jouent un rôle clé dans la distribution des intrants, la gestion des crédits, et l'organisation de la collecte et de la commercialisation du coton graine.

III.3. Analyse de la compétitivité du coton

Définition de la compétitivité

La compétitivité peut s'entendre comme la capacité pour toute entreprise, à faire face à la concurrence effective ou potentielle. Il n'y a pas de critère unique définissant la compétitivité. On peut ainsi atteindre la compétitivité par les prix (compétitivité-prix) ou hors prix (qualité, service après-vente, flexibilité et élasticité de l'offre, etc.) Cependant, le prix et la qualité demeurent les critères les plus importants et justifient une politique de production soutenue par la recherche-développement pour l'obtention de nouveaux produits.

III.3.1. Faible compétitivité

Il faut relever que sur 41 entreprises de textile dans l'espace UEMOA (Aboe, 2024) dans les années 80, il restait que 17 en fonctionnement en 2002 et 15 en 2013 soit un taux de disparition de 63,41% en 33 ans. Cette hécatombe s'est produite surtout entre 1980 et 2002, représentant 24 entreprises, soit un taux de liquidation de 58,5% (les chiffres en valeurs absolues sont de l'UEMOA et les % des auteurs). De façon générale, 63,4% des sociétés cotonnières ont disparu en 33 ans. Il ressort selon l'UEMOA, que parmi les 15 sociétés, il y avait moins d'une dizaine en activité régulière mais des équipements sous utilisés.

Parmi les principales raisons, il est à relever entre autres : le coût de l'énergie qui peut constituer jusqu'à 15% du coût total de production ; la main d'œuvre dont les atouts liés à son faible coût dans cet espace sont annihilés par le faible niveau d'encadrement, sa faible productivité ainsi que le déficit de qualification.

III.3.1.1. Limites de l'industrie textile dans l'espace UEMOA

Le marché burkinabè tout comme l'ensemble du marché de l'espace régional UEMOA sont sous-protégés de la concurrence et de la fraude, particulièrement asiatique et notamment chinoise. La friperie constitue un des fléaux de cette concurrence. En définitive, le climat des affaires est peu favorable au développement des unités textiles.

Au niveau financier, la région souffre d'une faible contribution du système bancaire au financement de l'investissement et d'une insuffisance des outils d'intervention en fonds propres.

Les politiques orthodoxes de l'UEMOA conduisant à une rigidité d'accès au crédit et à des taux d'intérêt élevés limitent l'accès au financement. De plus, le secteur financier est très limité en nombre. La situation au Burkina se présente comme indiqué dans le tableau 10.

Tableau 10 : Nombre d'établissements de financement

	Nombre
Banques	16
Etablissements financiers	4
Institutions de micro-finance	4
Projets et fonds publics	6
TOTAL	30

Source : Aboe (2024)

Il faut noter que ces établissements de financement interviennent principalement à deux niveaux : (i) financement du crédit de campagne (achat du coton graine, acquisition des intrants, crédit équipement au producteur) ; (ii) financement des investissements industriels (construction d'usines, achat de camions cotonniers).

Pour la campagne 2024-2025, le gouvernement a octroyé une subvention d'environ 11 milliards FCFA sur le prix des intrants (conseil des ministres du 16 mai 2024)

III.3.1.2. Goulots d'étranglement

Les principaux goulots d'étranglement sont les suivants :

- insuffisance du réseau routier et ferroviaire ;
- manque de développement des potentialités énergétiques ;
- manque de formation technique de la main d'œuvre et un manque de savoir-faire industriel du travailleur Burkinabè ;
- dépendance de l'extérieur pour l'équipement industriel et certaines matières premières ;
- persistance de la fraude qui pose de sérieux problèmes de concurrence ;
- etc.

III.3.1.3. Facteurs explicatifs du manque de compétitivité du coton burkinabè

Au niveau de la production, on distingue les facteurs endogènes, les facteurs exogènes (Aboe, 2024) et les facteurs naturels.

➢ ***Les facteurs endogènes***

- Itinéraires techniques insuffisamment actualisés et impact sur le processus de production et le rendement du cotonnier ;
- Faible niveau d'encadrement des producteurs ;
- Structures organisationnelles des acteurs inefficaces, trop bureaucratiques et quelquefois mafieuses ;
- Evolution rapide des itinéraires techniques, certaines devenant obsolètes avant application dans le système de production ;
- Faible valorisation technologique en comparaison aux pays concurrents ;
- Faible niveau de maîtrise des techniques de gestion de la fertilité des sols et de maîtrise de l'eau ;
- Inadaptation des semences au cycle de production et taux de germination parfois faible ;
- Insuffisance de connaissances sur la typologie des sols permettant d'adapter les techniques de cultures aux spécificités des sols ;
- Manque de transparence dans les procédures d'acquisition des intrants ;
- Problèmes de contamination du coton liés aux techniques de récolte, de stockage, de conservation du coton et d'emballage ;
- Certains résultats de recherche inadaptés
- Instabilité politique ;
- Financement trop dépendant des partenaires extérieurs :
- Absence de prise de conscience des enjeux de la part des acteurs directs eux-mêmes ;

➢ ***Les facteurs exogènes***

- Fluctuation des cours du coton et ses effets démotivant sur le revenu des producteurs ;
- Faiblesse des systèmes et mécanismes d'atténuation des effets de la volatilité des cours du coton ;
- Inexistence d'une banque de gènes garantissant une pérennité des souches ;
- Coûts élevés des intrants avec souvent une qualité douteuse ;
- L'insécurité.

L'ensemble de ces facteurs jouent négativement sur les coûts de production et partant, sur la compétitivité du coton burkinabè.

Et les **facteurs naturels** tels que la pluviométrie, les attaques par les nuisibles, etc ?

III.3.1.4. Analyse financière et économique de la filière

Eléments constitutifs d'un Compte d'exploitation type d'un hectare de coton

- **Rendement moyen en coton graine (réel), kg/ha**
  - Rendement d'équilibre (virtuel - objectif), kg/ha
  - Rendement pour un coefficient de risque de 33% par kg/ha
  - Prix d'achat du coton graine (CG) au producteur (FCFA/kg)
- **Produit brut (FCFA)**
  - Semence
  - Herbicide
  - Insecticide
  - Engrais
- **Coût des intrants**

  MARI (marge après remboursement des intrants) : Produit brut – Coût des intrants
- **Entretien attelage/pièces détachées/outils**
- **Valeur ajoutée : Coût main d'œuvre salariée**
- **Revenu brut de l'activité (sans valorisation MO familiale) : Coût d'utilisation attelage/amortissement**
- **Revenu net de l'activité (sans valorisation MO familiale)**
  - Rémunération personne-jour
  - Valorisation Main d'œuvre familiale
  - Coût total sans valorisation de la MO familiale
  - Coût total avec valorisation de la MO familiale
- **Revenu net (après valorisation MO familiale)**
  - Coût de revient coton graine sans valorisation MO familiale
  - Coût de revient coton graine avec valorisation MO familiale
  - Coût des intrants par kg de coton graine
  - Coefficient de risque intrant = Coût intrant/Produit brut %
  - Prix d'achat du kg de coton graine au producteur/Coût unitaire

La problématique de rentabilité financière de la culture cotonnière au Burkina Faso est beaucoup liée à la pratique paysanne. Selon les enquêtes du Programme Coton de l'INERA, le taux moyen des producteurs respectant les recommandations techniques de la culture du coton est de plus en plus faible. Ce taux est de 46% en 2021-2022, à 38% en 2022-2023 et à 4% en 2023-2024 (INERA, 2024). Malgré la baisse tendancielle du rendement moyen du coton, les six dernières campagnes agricoles (2018-2019 à 2023-2024) les résultats du compte d'exploitation d'environ 800 producteurs de coton sont restés positifs, avec une MARI moyenne de 115 089 FCFA/ha et une Marge Brute moyenne de 17 306 FCFA/ha (Tableau 11).

Tableau 11 : Principaux éléments du compte d'exploitation d'un hectare de coton de la campagne 2018-2019 à 2023-2024

Campagnes	Rdt (kg/ha)	Coût-CI (FCFA/ha)	MARI (FCFA/ ha)	Coût-MOS (FCFA/ha)	MB (FCFA/ ha)
2018-2019	704	84 202	88 399	76 956	11 443
2019-2020	957	87 848	165 796	72 474	93 322
2020-2021	869	88 805	123 967	74 795	49 172
2021-2022	919	83 912	164 291	156 190	9 702
2022-2023	599	107 899	71 801	106 381	-34 580
2023-2024	737	162 927	76278	101 500	-25 222
Moyenne	**798**	**102 599**	**115 089**	**98 049**	**17 306**

MARI= marge brute après remboursement des intrants ; MOS = main d'oeuvre salariée ; CI = coût des intrants essentiels ; MB = marge brute.

Source : (INERA, 2024)

Au-delà de la MARI, la rentabilité financière de la culture du coton s'apprécie à travers les autres cultures de l'exploitation, notamment les céréales, dont la production est étroitement liée à celle du coton. En effet, dans le cahier de gestion des exploitations, pour 3 hectares de coton cultivés, le cotonculteur bénéficie du crédit d'engrais d'un hectare pour soutenir la production de céréales. Cependant, depuis un certain temps ce quota n'est plus respecté, obligeant certains producteurs à détourner expressément les engrais destinés au coton pour les céréales, principalement le maïs. Se faisant, la baisse des rendements du coton induit une perte monétaire pouvant aboutir à des impayés et fragiliser la cohésion sociale au sein des sociétés coopératives de producteurs de coton. Mais d'autre part, il a été également mis en évidence que le revenu du coton peut être amélioré indirectement de 12 780 FCFA/ha par la culture du maïs (INERA, 2024). Au regard de l'importance des rotations coton-céréales-légumineuses dans les exploitations cotonnières, une politique d'intensification des cultures vivrières et du coton devra s'inscrire comme une priorité de la filière coton en faveur de sa productivité et rentabilité.

Au niveau régional, pour bien poser le problème de la compétitivité, il est important de faire une analyse financière et économique de façon à comparer avec les autres pays « concurrents » au sein de l'UEMOA et aussi au niveau des pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Malheureusement les données actuelles dont nous disposons ne permettent pas de faire cet exercice et ceci pour plusieurs raisons : i) l'étude se fonde principalement sur des données secondaires ; i) ensuite les dernières données statistiques sur les Comptes d'exploitation d'un hectare de coton en fonction de la typologie des exploitations datent de la campagne 2005-06 ; iii) enfin, les informations relatives aux Comptes d'exploitation

des pays « concurrents » n'existent pas. On se trouve dans ce cas très limité pour une analyse détaillée et objective de la compétitivité du coton burkinabè comparativement aux autres pays. De manière explicite, on a besoin des éléments suivants pour établir un bon compte d'exploitation pour les pays de l'UEMOA et de la CEMAC afin de mesurer la compétitivité.

Dans le cadre de la présente étude, le temps dévolu aux investigations et les moyens financiers pour le terrain ne permettaient pas de récolter et d'analyser les données primaires à travers les enquêtes approfondies menées auprès des principaux acteurs de la filière coton. Néanmoins, un grand nombre d'études et de données relatives à la filière, existent (données secondaires) ; malheureusement elles datent souvent d'une vingtaine d'années. Cependant, la multitude d'informations disponibles relève davantage du domaine du qualitatif alors que les données quantitatives constituent la base de l'analyse financière et économique qui a pour objectif essentiel d'apporter une aide à la prise de décision dans le choix et l'orientation des politiques.

Malgré ces insuffisances, quelques approches quantitatives quoique limitées ont été faites et dont les résultats sont synthétisés dans le tableau 12. Cette synthèse permet d'avoir une photographie de la compétitivité de la production du coton graine dans 8 pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Tableau 12 : Eléments d'approche quantitative (période 2014/2015 à 2024 /2025)

Pays	Intervalle rendements (kg)	Rendement moyen (Kg)	Prix kg/Urée (FCFA)	Prix Kg/NPK (FCFA)	Prix achat Kg coton (FCFA)
Benin	970 - 1128	1078	[280-300] Moyenne : 256	[249-340] Moyenne : 260	272
Burkina Faso	673 - 1029	816	[296-370] Moyenne : 333	[280-560] Moyenne : 326	265
Cameroun	1238 - 1605	1424	[342-500] Moyenne : 408	[290-550] Moyenne : 428	267
Côte d'Ivoire	575 - 1267	1044	[262-341] Moyenne : 338	[261-362] Moyenne : 292	284
Mali	654 - 1079	954	[233-297] Moyenne : 248	[233-296] Moyenne : 248	264
Sénégal	684 – 1173	909	[190-262] Moyenne : 236	[238-320] Moyenne : 293	297
Tchad	143 - 753	483	[Non disponible] Non disponible	[363-420] Moyenne : 292	249
Togo	631 - 877	744	[250-322] Moyenne : 279	[250-390] Moyenne : 287	255

Source : ANSAL/BF, 2024. Tableau élaboré à partir des données PR-PICA

Au regard de ce tableau, il est assez difficile d'établir un Compte d'exploitation à la lumière des principales variables qui rentrent en ligne de compte pour un compte d'exploitation de façon à déterminer la marge bénéficiaire du producteur de coton. De même, il est difficile de voir quelles sont les variables qui impactent le plus les coûts du producteur. Par conséquent il n'est pas possible de faire des comparaisons pertinentes de compétitivité. Toutefois, quelques commentaires seront faits à la lumière des données disponibles.

Le Cameroun a les rendements les plus élevés par hectare, soit 1424 kg. Le Tchad possède le rendement le plus faible, soit 483 kg/ha soit une productivité 3 fois moins élevée que le Cameroun. Au niveau de l'Afrique de l'Ouest, c'est le Bénin qui a le rendement le plus élevé soit 1078 kg/ha. Ce rendement reste néanmoins plus faible que celui du Cameroun avec un coefficient de pondération négatif sur le Cameroun de -24,3%.

Le rendement du Burkina Faso est de 816 kg/ha sur la période de 11 ans, soit un rendement inférieur à une tonne, ce qui est presque 2 fois inférieur à celui du Cameroun et ne représente que 78% de la productivité du coton de la Côte d'Ivoire. Ce rendement est également inférieur à celui du Mali qui est de 954 kg/ha. Toutefois, on ne peut pas parler de compétitivité inférieure du coton burkinabè dans la mesure où tous les facteurs de production permettant de déterminer le coût total de production du kg de coton n'ont pas pu être intégrés. Néanmoins le rendement reste un indicateur important.

Les deux principaux intrants pour le coton sont l'urée et le NPK.

- Pour l'urée, le pays dont le prix du kg est le plus bas est le Sénégal au cours des 11 dernières années soit 236 F/kg et à l'inverse le Cameroun est le pays où le kg coûte le plus cher, soit 408 F/kg.

- Le Burkina qui est l'un des pays enclavés de ce groupe de producteurs de coton a un prix moyen de 333 F. Ce coût est nettement plus élevé que celui du Mali. Il est presque le même que celui de la Côte d'Ivoire. Ceci rend le coton burkinabè moins compétitif si on ajoute le rendement assez moyen par rapport aux autres pays producteurs.

- En regardant les coûts du second intrant qui est représenté par le NPK, on constate que celui du Cameroun est le plus élevé, soit 428 F/kg. Le tableau 12 indique qu'après le Cameroun, c'est le Burkina qui a le prix d'achat le plus élevé, soit de 326 F/kg.

Ce qu'il faut noter cependant, c'est que le Cameroun qui a des rendements beaucoup plus élevés, ce qui permet de compenser les prix élevés des intrants. De ce fait, ce pays peut rester toujours compétitif contrairement au Burkina Faso.

Logiquement, au regard des faibles rendements et des prix élevés des intrants pour le producteur, on s'attend à ce que le prix d'achat du kg de coton graine au producteur de coton soit un des plus élevés des 8 pays (Tableau 12). Il ressort que le prix d'achat au producteur du kg de coton graine varie entre 249 F pour le Tchad à 297 F/kg pour le Sénégal (prix le plus élevé).

Toutefois, il existe un certain biais au niveau du Tchad, car l'échantillon ayant servi à calculer le prix moyen n'est représenté que par six (6) observations. En effet, dans les données qui étaient en notre possession, la période couverte pour l'ensemble des pays va de 2014/2015 à 2024 /2025. Cependant, pour le Tchad en ce qui concerne la variable Prix, la période couverte va de 2021/2022 à 2024/2025. Il y a un biais de sélection qui peut entacher la conclusion pour ce pays et partant la conclusion générale. En fait, logiquement on devrait exclure le Tchad dans le cas de la variable prix mais étant donné la taille assez petite de la population, l'exclure aurait réduit davantage cette taille.

En résumé, malgré les limites d'ordre méthodologique (indisponibilité de données primaires et secondaires), le coton burkinabè est jugé moyennement compétitif, en raison de l'enclavement et des coûts de transport élevés, ainsi que des aléas climatiques affectant les rendements. Le manque de données primaires et secondaires a restreint les analyses et les recommandations, soulignant le besoin d'une collecte de données plus complète pour formuler des recommandations plus précises.

III.4. Risques environnementaux, sociaux et sanitaires de la production cotonnière

III.4.1. Effets environnementaux de la culture du coton

III.4.1.1. Pratiques agronomiques à risques

Les pratiques agricoles à risque chez les producteurs de coton au Burkina Faso sont multiples et se manifestent à travers divers aspects de la culture, de l'utilisation des intrants chimiques, de la gestion des sols, ainsi que des stratégies de lutte contre les nuisibles. Ces pratiques, bien que parfois motivées par la nécessité économique, engendrent des risques significatifs pour l'environnement et la santé humaine.

En effet, l'application de fumure organique est identifiée comme bénéfique, mais elle reste sous-utilisée comparativement aux engrais minéraux, qui sont souvent appliqués de manière non optimale. Cette pratique non durable entraîne une dégradation progressive de la fertilité des sols, affectant ainsi les rendements agricoles (Bacyé *et al.*, 2020).

La culture du coton au Burkina Faso est pratiquée sans irrigation, ce qui rend la production fortement dépendante des précipitations. Les pratiques agricoles semi-intensives, telles que le labour mécanisé, contribuent à la dégradation des sols, exacerbant les problèmes d'érosion. En effet, des labours mal conduits peuvent exposer les sols à des pluies torrentielles. L'érosion des sols touche plus de 80% des terres cultivées dans certaines régions, compromettant ainsi la durabilité des systèmes de culture (Hauchart, 2008). Par ailleurs les pratiques d'utilisation des pesticides agricoles peuvent affecter la qualité de l'eau (Bama-Nati *et al.*, 2020; Coulibaly *et al.*, 2021).

La rotation des cultures peut aussi présenter des risques. Dans la province de la Kompienga, 63% des cotonculteurs pratiquent une rotation culturale coton-céréales-coton, ce qui peut entraîner des problèmes de dégradation des sols et d'épuisement des nutriments (Gomgnimbou *et al.*, 2010).

Par ailleurs, une étude récente a inventorié 98 espèces de mauvaises herbes dans les champs de coton, avec des méthodes de lutte qui incluent l'utilisation d'herbicides comme le glyphosate, mais qui ne parviennent pas à maîtriser efficacement certains adventices. Il est suggéré de combiner les méthodes de lutte chimique, mécanique et manuelle pour une meilleure maîtrise de l'enherbement, ce qui nécessite une adaptation continue des pratiques agricoles (Etiabi *et al.*, 2021).

III.4.1.2. Problématique des emballages vides de pesticides

La réutilisation des emballages de pesticides vides pour des fins ménagères ou leur abandon dans la nature est une pratique courante observée chez 12 % des utilisateurs au Burkina Faso, ce qui peut également favoriser les intoxications et la pollution de l'environnement (Ouédraogo et al., 2009; Gomgnimbou et Kara, 2022).

Gouda et al. (2018) ont montré au Nord Bénin que les emballages vides des pesticides sont souvent abandonnés dans les champs de coton (73% des observations), ou parfois utilisés à des fins domestiques (25% des observations). L'abandon des emballages vides sur les sites de traitement associé à la gestion inadéquate des pesticides contribue à la contamination de l'environnement et à l'exposition prolongée des producteurs à ces substances dangereuses (Son et al., 2017; Gomgnimbou et Kara, 2022).

III.4.1.3. Risques de contamination des matrices écologiques

La production cotonnière au Burkina Faso, peut engendrer des risques significatifs de contamination des matrices écologiques, notamment l'air, le sol, l'eau, ainsi que les produits végétaux et animaux. Les pratiques agricoles liées à la culture du coton, caractérisées par l'utilisation intensive d'intrants chimiques, sont souvent citées comme des facteurs clés de dégradation des sols. Par exemple, une étude a montré que la culture cotonnière entraîne des modifications néfastes des caractéristiques physico-chimiques des sols, conduisant à leur acidification et à une perte de fertilité (Koulibaly *et al.*, 2014). Cette dégradation peut être exacerbée par des pratiques telles que le lavage des équipements d'épandage dans des sources d'eau, augmentant les risques de contamination de l'eau et des sols (Gomgnimbou *et al.*, 2010). En outre, le mésusage des insecticides et la mauvaise gestion des résidus de pesticides contribuent à l'accumulation de ces substances toxiques dans le sol, nuisant ainsi à la biodiversité du sol et à la qualité des cultures (Savadogo *et al.*, 2018).

Les pesticides et engrais utilisés peuvent se retrouver dans les nappes phréatiques et les cours d'eau, compromettant ainsi la qualité de l'eau potable et des écosystèmes aquatiques (Gomgnimbou *et al.*, 2010). Par ailleurs, les insecticides, peuvent également affecter la qualité

de l'air. L'épandage aérien ou terrestre de ces produits peut entraîner la volatilisation de composés organiques volatils qui contaminent l'atmosphère (Namountougou *et al.*, 2010). Les résidus de pesticides peuvent se déposer sur des surfaces environnantes, affectant non seulement les cultures environnantes mais également la santé des populations humaines exposées (Compaoré *et al.*, 2019).

III.4.2. Effets socio-sanitaires de la culture du coton

III.4.2.1. Pratiques agricoles à risque chez les producteurs de coton

Une étude menée dans la région cotonnière de l'est du Burkina Faso a mis en évidence des pratiques inappropriées dans l'utilisation des insecticides, avec une moyenne de 9,30 épandages par saison et une utilisation détournée de ces produits sur d'autres cultures comme le niébé et le maïs, représentant respectivement 60,50% et 2,32% des cas d'utilisation (Gomgnimbou *et al.*, 2009). D'autre part, l'utilisation intensive de produits phytosanitaires a conduit à des collapses d'abeilles, ce qui suggère une interconnexion entre l'apiculture et les pratiques cotonnières (Ohoueu *et al.*, 2017). Par ailleurs, des travaux de Compaoré *et al.* (2019) révèlent que 40 % des pesticides utilisés dans les bas-fonds rizicoles de la commune de Dano ne sont pas homologués et que l'analphabétisme était élevé parmi les producteurs, avec plus de 60 % d'entre eux n'ayant pas reçu d'éducation formelle, limite leur compréhension des pratiques de sécurité lors de l'utilisation de pesticides. D'autres études (Tarnagda *et al.*, 2017) portant sur les pratiques phytosanitaires des maraîchers à Ouagadougou ont révélé que 65 % des pesticides utilisés sont classés comme dangereux selon l'OMS, et une grande partie de ces produits est destinée à la culture du coton.

III.4.2.2. Exposition aux pesticides chimiques et santé humaine

Le phénomène d'intoxication est particulièrement alarmant dans les pays en développement, où la surveillance et les réglementations concernant l'utilisation des pesticides sont souvent insuffisantes. Les études épidémiologiques ont révélé que les cas d'empoisonnement sont souvent liés à l'utilisation d'organophosphates, d'herbicides et de pyréthroïdes, qui sont couramment utilisés dans la culture du coton (Forget *et al.*, 1993). Par ailleurs, l'étude de Son *et al.* (2017) a révélé que seulement 9 % des producteurs de tomates, qui partagent des pratiques similaires avec ceux du coton avaient été formés à la protection des végétaux.

Selon MARAH (2022), les herbicides et les insecticides représentent la part majoritaire des pesticides utilisés au Burkina Faso. Les travaux de Gomgnimbou et al. (2023) dans le Bassin de la Comoé ont mis en exergue 69 molécules dont 28,90% non homologuées appartenant à la classe de toxicité III de l'OMS et qui peuvent contaminer les ressources en eau (Gomgnimbou et al., 2023; Traoré et al., 2024). L'utilisation de pesticides interdits en Europe, comme le profenofos et la bifenthrine, soulève des préoccupations majeures quant à leur impact sur la santé des producteurs (Le Bars et al., 2020).

Les effets sur la santé sont également exacerbés par des facteurs socio-économiques. L'étude de Ouédraogo *et al.* (2009) a montré que 80 % des utilisateurs de pesticides dans la région cotonnière de Fada N'Gourma étaient analphabètes, ce qui limite leur compréhension des risques associés à une utilisation incorrecte.

De même les travaux de Son *et al.* (2018) ont mis en lumière l'exposition des producteurs de tomates aux pesticides, révélant que plus de 50% des produits chimiques utilisés étaient destinés à la culture du coton. Les substances actives telles que le cyhalothrine et le profenofos, couramment utilisées dans la production cotonnière, présentent des risques élevés pour la santé des travailleurs agricoles.

Les effets sur la santé signalés incluent des irritations cutanées, des problèmes nerveux, et des troubles respiratoires, avec des symptômes aigus tels que des maux de tête et des nausées souvent rapportés, en particulier chez les producteurs conventionnels comparativement aux agriculteurs biologiques (Koussé *et al.*, 2023).

III.4.2.3. Prévalence des intoxications aiguës et chroniques liées aux pesticides

Les intoxications par les pesticides sont l'une des conséquences les plus graves de l'exposition dans les communautés de producteurs de coton. Une étude épidémiologique réalisée par (Toe *et al.*, 2013) a recueilli des données concernant les cas d'intoxication par les pesticides entre 2002 et 2010, révélant que les intoxications aiguës étaient relativement fréquentes et souvent sous-estimées dans la gestion des problèmes de santé publique. Environ 50% des agriculteurs ont rapporté avoir subi des intoxications aiguës dues à l'exposition aux pesticides, ce qui souligne les lacunes dans la réglementation et la formation sur l'utilisation sécurisée des pesticides (Bazoma *et al.*, 2019). Selon MARAH (2022) les mauvaises pratiques d'utilisation des pesticides conduisent à des intoxications ou empoisonnement. Les principaux cas enregistrés entre 2019 et 2020 sont entre autres : la perte en vie humaine de 27 personnes respectivement dans les provinces du Sanguié (13 cas), du Kouritenga 05 cas) et le Poni (09 cas).

Les travaux de (Koussé *et al.*, 2023) sur les effets neurologiques au niveau des producteurs de coton conventionnel ont montré que 88,95 % des agriculteurs souffraient de problèmes nerveux. Les molécules comme le profenofos, couramment utilisées dans la culture cotonnière, sont connues pour leurs effets toxiques sur le système nerveux, augmentant le risque de troubles neurologiques à long terme (Son *et al.*, 2018). Il est important de noter que ces symptômes sont souvent exacerbés par le manque d'équipements de protection individuelle (EPI) appropriés lors de l'application des pesticides.

En outre, le contact direct avec des molécules telles que la lambda-cyhalothrine et d'autres insecticides a été lié à des éruptions cutanées et à des sensibilisations allergiques, exacerbées par le manque de connaissances sur les bonnes pratiques phytosanitaires (Tarnagda *et al.*, 2017).

III.4.3. Culture cotonnière, gestion durable des terres et sécurisation foncière

La préservation de la fertilité des sols met fréquemment en œuvre la rotation des cultures et le recours aux engrais chimiques et à la fumure organique pour rétablir leur structure. Les principaux problèmes liés à la gestion des sols et la durabilité dans le secteur cotonnier sont : l'épuisement de la fertilité des sols, la contamination des sols et leur érosion (FAO, 2015).

La durabilité des terres dans la production cotonnière au Burkina Faso est un enjeu crucial, compte tenu des défis environnementaux et sociétaux auxquels le pays est confronté. La pression foncière et le manque d'utilisation de techniques de conservation des sols aggravent ces problèmes, mettant en péril la durabilité des exploitations.

L'analyse des stratégies de sécurisation foncière adoptées par les producteurs de coton au Burkina Faso révèle une multiplicité d'approches contextualisées dans les dynamiques économiques, sociales et écologiques du pays. Dans un contexte où la filière cotonnière est perçue comme un moteur de développement rural, les producteurs se trouvent confrontés à des enjeux critiques liés à la gestion durable des terres agricoles, notamment en raison de la vulnérabilité aux fluctuations du marché et des pressions foncières croissantes.

Tout d'abord, la structuration des organisations de producteurs s'avère être un levier majeur pour la sécurisation foncière. Ces organisations offrent aux agriculteurs une plateforme pour défendre leurs droits fonciers, améliorer leur pouvoir de négociation et faciliter l'accès à des ressources essentielles comme le crédit et les intrants agricoles. Des travaux soulignent que la structuration des organisations de producteurs favorise une meilleure coordination et une défense des droits fonciers des producteurs, ce qui est crucial pour assurer la pérennité de leurs exploitations agricoles. Cette dynamique est accentuée par le développement de la mécanisation et l'accroissement des surfaces cultivées, qui peuvent influencer la durabilité de la gestion des terres (Faure et Vognan, 2012).

En parallèle, l'accès au crédit est un élément fondamental dans les stratégies de sécurisation foncière. En effet, la capacité des producteurs à investir dans leurs exploitations dépend largement de leur accès à des financements adaptés. La crise généralisée du secteur cotonnier, avec la chute des prix, a exacerbé la vulnérabilité des producteurs, a rendu ainsi l'accès au crédit encore plus vital pour la gestion des terres et la sécurité foncière (Renaudin, 2011).

La mise en place de politiques publiques visant à renforcer la sécurité foncière est également cruciale, notamment en favorisant des mécanismes de règlement des différends liés aux terres.

Les pratiques agricoles durables jouent également un rôle central dans les stratégies de sécurisation foncière. Les producteurs de coton peuvent adopter des pratiques qui améliorent la fertilité des terres, contribuant ainsi à une gestion durable et à la préservation de l'environnement. Cependant, il existe une tension entre la culture de rente et la culture vivrière, ce qui pourrait influencer les stratégies de sécurisation foncière, car une gestion intégrée des ressources est nécessaire pour le bien-être des exploitants familiaux (Schwartz, 1996).

Conclusion

L'analyse de la filière cotonnière au Burkina Faso sur les aspects productivité et compétitivité met en évidence plusieurs acquis importants mais également des insuffisances notables. La filière cotonnière a réalisé des progrès significatifs tout en faisant face à des défis structurels et techniques.

Les principaux acquis sont les suivants :

- **progrès en termes de production** : le pays a dépassé deux fois le record de production de 700 000 tonnes de coton graine et a emblavé une superficie record de près de 880 000 ha en 2017, attestant ainsi, de l'intérêt manifeste des producteurs pour cette culture. De plus, le Burkina Faso a longtemps maintenu une position de leader en Afrique dans la production de coton graine. Les initiatives comme le «Plan de relance durable de la production cotonnière « initié en 2019, ont permis de renforcer le contrôle de la qualité des intrants et surtout favoriser l'adhésion des producteurs à la culture du coton

- **gestion du matériel végétal :** on notera l'existence d'un dispositif cohérent impliquant plusieurs acteurs dont la recherche, les sociétés cotonnières et les producteurs. De plus, il existe un mécanisme de traçabilité et de suivi de la qualité des semences qui permet jusqu'à nos jours de suivre la collecte du coton graine et les autres opérations y afférentes.

◆ **amélioration variétale** :

L'amélioration variétale a été marquée par :

- des introductions et le développement de variétés de coton cultivées en conventionnel et en système de production biologique ;

- le développement de ces variétés adaptées ayant permis d'améliorer la qualité de la fibre.

- l'adoption du coton génétiquement modifié qui a entrainé la réduction des attaques des ravageurs du cotonnier et l'augmentation de la productivité, tout en améliorant les revenus des producteurs et en réduisant substantiellement (66%) l'utilisation des insecticides ;

◆ **engagement des producteurs** :

Malgré les défis climatiques et sécuritaires, les producteurs de coton continuent de montrer une résilience remarquable, maintenant des niveaux élevés de production en dépit des conditions difficiles.

Les principales insuffisances du volet production et productivité sont les suivantes :

- l'augmentation de la production est principalement liée à celle des superficies et non à l'amélioration des rendements, ce qui pose à terme la durabilité du système ;
- **baisse des rendements** : depuis 2014, les rendements en coton ont stagné, voire diminué particulièrement au niveau du système de production biologique, mettant en évidence des faiblesses au niveau de la gestion de la fertilité des sols, de l'utilisation des intrants et des pratiques culturales. Cette tendance a fortement impacté la compétitivité du Burkina Faso par rapport à des pays comme le Bénin, la Côte d'Ivoire ou le Cameroun.
- **problèmes liés aux semences et au CGM** : les défis de gestion des variétés et de contrôle de la qualité des semences ont particulièrement conduit à la suspension du coton génétiquement modifié en 2015/2016 suite à une baisse de la qualité des fibres ayant entrainé des répercussions économiques importantes. Cependant, il n'a pas été suffisamment tiré des leçons de cette expérience bien que les acteurs de la filière cotonnière souhaitent le retour au CGM ;
- **insuffisance dans la mécanisation et le système d'appui-conseil** : La mécanisation reste insuffisante pour accompagner la croissance de la filière. Près de 35 % des exploitations cotonnières ne disposent toujours pas d'équipements appropriés, limitant l'efficacité des opérations culturales. L'appui-conseil reste qualitativement et quantitativement faible et insuffisamment organisé (sans lien avec le système national d'appui-conseil agricole);
- **dégradation des sols et gestion environnementale** : La faible utilisation des fertilisants organiques, couplée à la surexploitation des sols et l'inobservation des bonnes pratiques culturales compromettent sérieusement la durabilité de la production cotonnière.
- **nuisibles, contraintes climatiques et sécuritaires** : Plusieurs nuisibles, en particulier les insectes ravageurs affectent sérieusement la production cotonnière. Les variations climatiques qui sont des défis constants s'ajoutent à l'insécurité dans certaines zones cotonnières. Ensemble, elles perturbent les opérations culturales, entraînent des pertes de rendement et de qualité du coton, compromettant ainsi la durabilité de la production cotonnière.

En définitive, en dépit des nombreux acquis, les défis pour une production durable du coton au Burkina Faso sont nombreux et nécessitent pour leur résolution une approche intégrée et cohérente avec les politiques agricoles. La coexistence des cultures, la gestion de la fertilité des sols, la réglementation, l'utilisation sécurisée des pesticides, la prise en compte des impacts socio-sanitaires et environnementaux, l'adoption de pratiques biologiques, la résistance aux insecticides et les initiatives d'agriculture intelligente face au climat représentent tous des éléments clés à prendre en compte pour favoriser des pratiques agricoles durables.

CHAPITRE IV.

TRANSFORMATION / VALORISATION, TRANSPORTS ET COMMERCIALISATION DES PRODUCTIONS ET PRODUITS

Au Burkina Faso, le coton était cultivé principalement jusqu'au début des années 2000 pour sa fibre. L'exploitation de la graine de coton pour produire de l'huile a connu un grand essor depuis la libéralisation de la filière coton intervenue en 2004. Le tourteau issu de la trituration est vendu en l'état ou utilisé pour produire de l'aliment pour les animaux. La coque est utilisée comme combustible pour alimenter les chaudières (vapeur, turbine).

Au début des années 2000, les producteurs des Hauts Bassins, de la Boucle du Mouhoun, des Cascades et du Centre-Ouest se sont lancés dans la production du coton biologique, sous le leadership de l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina (UNPCB), avec le soutien technique et financier de partenaires comme le Catholic relief service (CRS).

La transformation des coproduits du cotonnier représente une opportunité encore sous exploitée au Burkina Faso pouvant améliorer la valeur ajoutée de la culture du coton et sa contribution à l'économie nationale.

Du fait de toutes ces opportunités, la transformation du coton peut contribuer à l'atteinte des objectifs 8 (travail décent et croissance économique), 9 (industrie, innovation et infrastructure) et 12 (consommation et production responsables) de Développement Durable (ODD) adoptés par la communauté internationale.

Ce chapitre de l'étude traite de la transformation du coton et ses coproduits, de l'identification des forces et faiblesses qui y sont liées et des contraintes de sa rentabilité/compétitivité.

IV.1. Diagnostic des contraintes de la transformation et de la valorisation du coton et de ses co-produits

IV.1.1. Etat des lieux de la transformation du coton et de ses co-produits au Burkina Faso

L'industrie du coton fournit des coproduits que sont :

- les **tiges** du cotonnier après la récolte ;
- la **fibre et les graines** de coton obtenues après l'égrenage du coton graine aussi bien du coton conventionnel que du coton biologique ;
- **l'huile alimentaire, les tourteaux, les aliments pour bétail et les coques** issus de la transformation des graines de coton.

Les tiges de cotonniers sont généralement brulées sur les parcelles en apport de potasse à l'enrichissement des sols ou utilisées pour la production du compost. Elles peuvent également être utilisées comme source d'énergie.

Au Burkina Faso, seule la fibre et la graine font l'objet de transformation-valorisation et l'état des lieux qui est présenté portera essentiellement sur ces deux activités.

IV.1.1.1. Evolution de la production et analyse des rendements fibre et graine de coton depuis la libéralisation de la filière

Depuis la grande sécheresse de 1974, qui a particulièrement ébranlé le système productif en Afrique au Sud du Sahara, on assiste à une baisse tendancielle de la part du coton dans la consommation mondiale de fibres au profit des dérivés chimiques du pétrole. Si en 1960 le coton représentait **68,3% des fibres utilisées par l'industrie du textile contre 21,8%** de fibres dérivés chimiques du pétrole, en 2002 déjà cette tendance s'était inversée avec seulement **39,7% de fibre de coton, contre 57,7% de dérivés chimiques.**

Au Burkina, la culture du coton est de type pluvial pratiquée par des exploitations agricoles de type familial organisées au sein de 9 000 sociétés coopératives avec une faîtière, **l'*Union nationale des producteurs de coton du Burkina* (UNPCB),** qui a vu le jour le **15 avril 1998**. Cette union est responsable de la commercialisation primaire et de celle de la fibre du coton biologique.

Malgré de nombreux dysfonctionnements, la production du coton conventionnel au Burkina Faso, a atteint un pic de 712 000 tonnes lors de la campagne 2005-2006, tandis que celle du coton biologique a atteint son pic au cours de la campagne 2021-2022 avec une production de 1 889 tonnes. Au cours de la première décennie de libéralisation de la filière, les efforts de l'ensemble des acteurs ont permis à la production de coton graine d'atteindre au cours de la campagne **2014/2015 707 806** tonnes, avant un reflux généralisé qui a ramené cette production de coton graine à **434 865** tonnes au cours de la campagne **2018/2019.**

Cette évolution en dents de scie de la production de coton graine s'est répercutée sur la disponibilité de la fibre et de la graine huilerie qui ont tous les deux atteint leur niveau le plus bas aux termes de la campagne 2018/2019 avec une production respective de **188 813** tonnes de fibre et **187 321** tonnes de graine huilerie, contre un disponible de **301 584** tonnes de fibre et **308 751** tonnes de graine huilerie à la fin de la campagne 2014/2015. Pour ce qui est du coton biologique, il a atteint son niveau le plus bas au cours de la campagne 2023-2024 avec une production de 798 tonnes de coton graine ayant permis de disponibiliser 327 tonnes de fibre et 430 tonnes de graines.

Sur la période 2019 – 2023, la production moyenne de coton graine conventionnelle s'établit à **571 425** tonnes permettant de disponibiliser **242 861** tonnes de fibre et **256 892** tonnes de graine huilerie par an, tandis que celle de coton biologique était respectivement de **1457 tonnes** de coton graine pour **596 tonnes de fibre** et **777 tonnes de graine** sur la période 2020 - 2024.

Si la production de graine huilerie est loin de couvrir les besoins des acteurs installés dans le secteur, le disponible en fil par contre couvre largement les besoins de la seule filature du pays qu'est la filature du Sahel (FILSAH), dont les besoins moyens par an sont de **5 000 tonnes** de fibre sur la même période avec des extrêmes de **3 500 tonnes** à minima et **10 000 tonnes** à maxima, représentant respectivement **1,44% et 4,12%** du disponible de fibre.

Par ailleurs, la FILSAH a filé pour le compte de l'UNPCB, qui détient l'exclusivité sur le coton biologique, un total de **68,173 tonnes** sur la période allant de 2018 à 2022, à l'exclusion de 2019, soit une moyenne de **17,043 tonnes** par an. Pour l'année 2024, la FILSAH a décidé de se lancer dans la production de fil biologique, afin de répondre à la demande tant du marché intérieur qu'à l'international. Pour ce faire, elle a produit 15 tonnes de fibre en fil qu'elle n'a cependant pas reçu à écouler en totalité faute d'avoir trouvé un débouché au dit produit.

Faisant les projections sur les futures unités à mettre en place par l'Etat et le privé national et international, on arrive à une estimation de la consommation annuelle de fibre de **50 000 tonnes** environ, soit **20,59%** de la production moyenne sur les 20 ans de mise en œuvre de la libéralisation de la filière.

A défaut d'informations désagrégée mises à disposition par les sociétés cotonnières, il n'a pas été possible de produire une analyse économique et financière de la transformation primaire du coton graine. Cependant, une exploitation du rapport de l'étude portant sur « diagnostique et prospective de la filière coton du Burkina Faso en vue de faire des propositions de nouveaux modèles économiques », réalisée en 2021, a permis de dresser les constats ci-après.

Sur la période 2017-2021 couverte par ladite étude, la commercialisation de la fibre a permis d'engranger des recettes de **759,4 milliards de francs CFA** dont 473,9 milliards de francs CFA utilisés pour rémunérer le travail des cotonculteurs, soit **62,40%** du total des recettes.

En outre il apparaît à l'analyse desdites données, que les sociétés cotonnières consacrent sur la même période **86,8 milliards de francs CFA** au paiement des **salaires et charges sociales** de leurs employés, soit **11,43%** de leur chiffre d'affaires fibre. Ce poste de charge est le second en termes d'importance dans les comptes de la transformation primaire.

En termes d'impôts et taxes, les sociétés cotonnières ont versé au trésor public sur la même période 20,4 milliards de francs CFA, représentant 2,69% de leur chiffre d'affaires.

Le tableau 13 et La figure 10 donnent les détails de cette analyse.

Tableau 13 : Contribution des sociétés cotonnières à l'économie nationale

	CAMPAGNES					
	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	TOTAL	
Rendement (kg/ha)	697	673	800			
Production (tonnes)	652 600	435 100	457 200	491 200		
Prix d'achat aux producteur (fcfa/kg)	245	250	265	240		
Production de fibre (tonnes)	259 600	187 500	197 300	212 300	856 700	
Rendement fibre (%)	39,78%	43,09%	43,15%	43,22%	42,31%	
	CAMPAGNES					
	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	TOTAL	%
Chiffre d'affaires fibre (fcfa)	240 600 000 000	183 600 000 000	173 600 000 000	161 600 000 000	59 400 000 000	
Coût d'achat du coton graine (fcfa)	150 400 000 000	108 900 000 000	107 400 000 000	107 200 000 000	73 900 000 000	**62,40%**
Transport (fcfa)	19 600 000 000	16 000 000 000	12 500 000 000	12 300 000 000	60 400 000 000	**7,95%**
Banque (fcfa)	7 600 000 000	10 600 000 000	7 400 000 000	32 800 000 000	58 400 000 000	**7,69%**
Sonabel (fcfa)	3 000 000 000	2 300 000 000	2 300 000 000	2 200 000 000	9 800 000 000	**1,29%**
Carburant (fcfa)	6 100 000 000	4 200 000 000	4 400 000 000	4 500 000 000	19 200 000 000	**2,53%**
Salaires et charges sociales (fcfa)	20 800 000 000	20 700 000 000	21 300 000 000	24 000 000 000	86 800 000 000	**11,43%**
Divers (emballages, pièces détachées, consommables divers) (fcfa)	25 600 000 000	14 300 000 000	9 800 000 000	11 200 000 000	60 900 000 000	**8,02%**
Impôts et taxes (fcfa)	6 800 000 000	4 700 000 000	4 400 000 000	4 500 000 000	20 400 000 000	**2,69%**

Source : élaborée par l'équipe de travail sur la base des données fournies par l'étude diagnostique et prospective de la filière coton du Burkina Faso en vue de faire des propositions de nouveaux modèles économiques, 2021.

Figure 10 : Utilisation par les Sociétés cotonnières des revenus tirés de la vente de la fibre

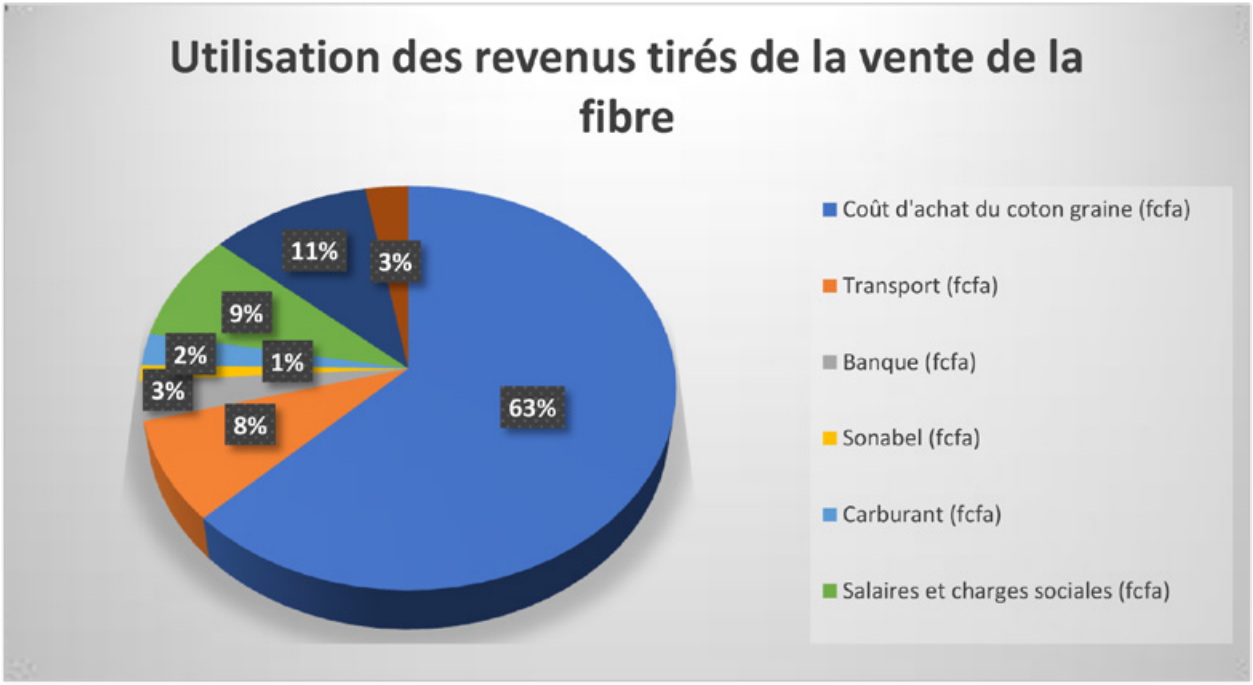

IV.1.1.2. Destination de la production de fibre et des co-produits du coton burkinabè

La production et la commercialisation de la fibre et de la graine de coton huilerie sont assurées par les sociétés cotonnières (SOFITEX, FASO COTON et SOCOMA). La dernière-née des unités d'égrenage qu'est SECOBIO installée à Koudougou, ne travaille que sur le coton biologique qui lui est fourni par l'UNPCB.

IV.1.1.3. Acteurs de la transformation et de la commercialisation des produits issus de la transformation du coton graine

- **Acteurs de la transformation de la fibre et de la commercialisation des produits dérivés**

Les acteurs de la transformation de la fibre et de la commercialisation de ses produits dérivés au Burkina Faso se situent au plan industriel et au plan artisanal.

L'industrie textile

Si de manière historique, le premier complexe textile a été créé dans la ville de Koudougou en 1969 sous le nom de la Voltaïque des Textiles (VOLTEX), elle est entrée en production en 1970 avec cinq (05) sections à savoir (i) la Filature, (ii) le Tissage, (iii) la Teinture, (iv) l'Impression et (v) la Confection. En 1977, l'acquisition de 180 nouveaux métiers permet l'extension progressive de ces filières à la fabrication de la cretonne jadis importée de Chine, couvrant ainsi 60 à 70 % des besoins nationaux, avec une production d'environ six millions de mètres par an. Elle prendra le nom de Faso Fani en 1985 à la faveur du changement de nom du pays, intervenu le 4 août 1984 (Compaoré, 1993).

Cette unité est restée en activité jusqu'en 2001 où elle a été mise en liquidation. N'ayant pas trouvé preneur l'usine a été cédée au franc symbolique à des opérateurs nationaux qui ont alors créé **le 07 décembre 2004** la société des textiles du Faso. Cette dernière à l'arrêt depuis 2012 a été intégralement démantelée en 2021 alors qu'il était envisagé d'y installer une unité de production intégrant le Tissage, la Teinture, l'Impression et la Confection, dans le prolongement de la Filature du sahel (FILSAH) installée à Bobo Dioulasso. La survenue de la crise socio-politique en Côte d'ivoire au début de la décennie 2000 a vite plombé les comptes de la société dont le principal débouché était ledit marché avec la fourniture de fil à la société la Cotonnière ivoirienne (COTIVO).

Face à cette situation une restructuration de la société s'est faite au travers d'un contrat plan, convenu d'accord parti avec l'Etat dont la mise en œuvre a permis à FILSAH d'être la seule encore en activité dans notre sous-région avec un chiffre d'affaires consolidé en 2023 de **7 756 580 790 francs CFA** (Tableau 14).

Le maintien de l'activité de cette société a permis de travailler au développement d'un artisanat local du textile en mettant sur le marché national environ 66% de sa production de fil 100 % coton.

Tableau 14 : Récapitulatif du chiffre d'affaires 2023 de FILSAH

Intitulés	Chiffres d'affaires 2023 (F CFA)			
	Budget 2023	Réalisation	% de réalisation	% sur réalisation
Chiffre d'affaires de fil Burkina	8 498 380 153	5 333 704 808	62,76%	69,54%
Chiffre d'affaires de fil sous-région	2 675 240 000	2 188 507 239	81,81%	28,54%
Chiffre d'affaires de fil Europe	1 114 011 773	147 272 120	13,22%	1,92%
Total chiffre d'affaires fil	**12 287 631 926**	**7 669 484 167**	**62,42%**	**100,00%**
Chiffre d'affaires toile « non-tissé » au Burkina	43 070 400	28 766 159	66,79%	33,03%
Chiffre d'affaires toile « non-tissé » de la Sous-Région	20 250 000	-	0,00%	0,00%
Chiffre d'affaires déchets de coton à l'international	67 500 000	58 330 464	86,42%	66,97%
Total Chiffre d'affaires toile « non-tissé » et déchets de coton	**130 820 400**	**87 096 623**	**66,58%**	**100,00%**
Chiffre d'affaires global	**12 418 452 326**	**7 756 580 790**	**62,46%**	

Source : FILSAH (2023)

Ce chiffre d'affaires correspond à une production totale de fil de **6 026, 517 tonnes, en progression de 16,31% par rapport à 2022.** Dans le même temps on constate que la production de fil retordu, essentiellement utilisé par l'artisanat local, est lui aussi en progression de **10,56% par rapport à 2022**, preuve du dynamisme de ce secteur (Tableau 14).

Tableau 15 : Quelques indicateurs de gestion de la FILSAH

	2019	2020	2021	2022	2023	MOYENNE	TOTAL	% VA
CHIFFRE D'AFFAIRES	**7 037 835 036**	**8 048 671 220**	**9 808 447 540**	**9 523 926 930**	**7 756 580 790**	**8 435 092 303**	**42 175 461 516**	
VALEUR AJOUTEE	**1 929 091 590**	**2 277 768 037**	**2 931 356 632**	**2 553 597 076**	**2 459 016 629**	**2 430 165 993**	**12 150 829 964**	**28,81%**
Charges de personnel	621 015 578	784 523 672	913 227 513	909 567 818	1 024 579 833	850 582 883	**4 252 914 414**	**35,00%**
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**1 308 076 012**	**1 493 244 365**	**2 018 129 119**	**1 644 029 258**	**1 434 436 796**	**1 579 583 110**	**7 897 915 550**	
Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	865 240 595	745 529 784	916 788 308	855 205 664	948 618 480	866 276 566	**4 331 382 831**	**35,65%**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**460 744 808**	**749 155 421**	**1 137 372 342**	**795 846 774**	**489 146 441**	**726 453 157**	**3 632 265 786**	
Frais financiers et charges assimilées	64 358 608	71 286 687	269 037 275	235 161 724	205 157 578	169 000 374	**845 001 872**	**6,95%**
Impôts sur le résultat	46 049 850	195 638 575	241 198 375	138 139 925	124 355 000	149 076 345	**745 381 725**	**6,13%**
RESULTAT NET	**351 229 454**	**482 230 159**	**593 203 708**	**422 545 125**	**159 633 863**	**401 768 462**	**2 008 842 309**	**16,53%**

Sources : FILSAH (2023)

On note une augmentation de la production en 2023 de la FILSAH, avec cependant **une baisse de 23,62% de la production de fil classique** destinée à alimenter le marché européen du fait de la crise la maladie à coronavirus (COVID19).

Pour assurer l'offre de fil retordu pour le marché national, la société avec d'autres partenaires privés ce sont associés pour créer la société Conception textile africaine (COTEXA), basée à Tanghin Dassouri dont l'outil de production permet de retordre chaque année quelques 1 500 tonnes de fil.

Depuis trois (03) ans, cette société s'essaie également au tricotage et à la confection avec une dynamique qui s'est traduite par l'installation de trois machines à tricoter et de deux cuves de teinture fil. Pour accroître son offre de fil teint, la société COTEXA est entrain d'investir dans l'acquisition d'une cuve de 100 litres permettant de teindre à terme environ 1 tonne de fil par jour.

Cependant, cette offre de fils et de tricot risque d'être compromise si rien n'est fait pour un meilleur contrôle et régulation des importations. En effet la société FILSAH, qui est le donneur d'ordre de la COTEXA, croule aujourd'hui sous le poids d'un stock de produits finis d'une valeur de plus de 3 milliards de francs CFA, représentant plus de 50% du chiffre d'affaires 2023 (Tableau 15). Cette situation a conduit la société, à son corps défendant, après un ralentissement, des arrêts de production, à mettre un terme aux contrats de **plus de 120 salariés sur 541**.

L'artisanat textile

Le tissage artisanal est une activité multiséculaire au Burkina Faso. On compterait environ 50 000 tisserands (dont 40 000 femmes) et 2 700 teinturiers (dont 1 500 femmes) sur l'ensemble du territoire national.

Caractéristiques de la chaîne de transformation du coton, textile et habillement

Le diagnostic réalisé en 2020 dans le cadre de la dynamique de mise en place de la CCTH a conclu que :

- **La filature** manuelle au Burkina Faso se fait à partir du coton graine ou du coton égrené et reste une activité exclusive des femmes, qui la font à l'aide d'une quenouille. L'activité est aujourd'hui en perte de vitesse du fait de la présence du fil industriel.
- Le fil teint a pendant longtemps été industriel pour de nombreux colories, en dehors du bleu indigo, produit par l'ex FASO FANI ou importé.
- La pratique de la teinture artisanale du fil s'est répandue suite aux difficultés d'approvisionnement survenues après la fermeture des usines de la sous-région, FILSAH ne fournissant que le fil écru.

Concernant l'impression, il existe un grand nombre de sérigraphes dans les grandes villes orientés vers des objets de publicité ou des tee-shirts d'événements. Mais depuis 2015, à la faveur du pagne consacré au 8 mars en Faso Dan Fani, on assiste à une émergence de la production des pagnes personnalisés, avec des possibilités d'impression de petites séries pour divers usages (linge de maison, …).

Le tissage quant à lui, traditionnellement pratiqué par les hommes sur des métiers traditionnels en bois confectionnés par les tisserands eux-mêmes qui produisent des bandes de cotonnade roulées de 7 à 22 cm de largeur (Figure 11).

Figure 11 : Tisserand voltaïque

Source : Cabinet MDICAPME (2022)

Les tisserands traditionnels travaillent dans la plupart des cas avec du fil filé main.

Le tissage deviendra une activité féminine dans les années 1956-1957, grâce aux religieuses de la congrégation de l'Immaculée Conception. Ce sont ces dernières qui vont introduire les premiers métiers à tisser à usage féminin, conçu en fer (Figure 12) et possédant deux pédales par opposition à l'ancien qui était fait en bois (Figure 13). Ce métier connaîtra un franc succès et a été amélioré au fil des ans par les artisans soudeurs.

Figure 12 : Métier à tisser en fer

Source : (CCI-BF, 2022)

Figure 13 : Métier à tisser en bois

Source : (CCI-BF, 2022)

Ces métiers à deux pédales permettent aujourd'hui de produire des bandes de 30 à 40 cm de large, qui sont assemblées pour constituer le pagne.

Le pagne tissé a connu une forte promotion pendant la révolution (1983-1987) grâce à une volonté politique, ce qui avait favorisé la hausse de la demande des produits tissés et l'entrée de milliers de femmes dans le tissage.

Aussi, depuis l'insurrection d'octobre 2014, on assiste à un regain d'intérêt pour le port du faso dan fani, avec le soutien des pouvoirs publics. Cet intérêt du Gouvernement du Burkina Faso s'est traduit par la prise de nombreux textes réglementaires pour assurer la promotion du faso dan fani, particulièrement à partir de 2023.

Il faut cependant préciser que le secteur du tissage reste très largement handicapé par la faible productivité de la technologie utilisée du fait de la pénibilité de l'étape de préparation (pas de système d'ensouplage pour le petit métier, limitation de la contexture, etc.).

A l'effet d'améliorer la productivité des ateliers de tissage et d'offrir des produits artisanaux de qualité irréprochable, des efforts sont en cours pour introduire de nouvelles technologies importées du Vietnam et la Confédération coton, textile habillement du Burkina Faso (CCTH-Burkina) est à la manœuvre avec la formation des artisans constructeurs et des utilisateurs. L'introduction de ce nouveau métier tout en permettant d'améliorer la productivité du travail de tissage, va offrir plus de marge de manœuvre à l'ensemble des acteurs en aval du tissage en leur proposant des tissus à large bande, plus léger et plus uniforme dans leur contexture. Cette nouvelle offre va faciliter le travail de confection et surtout permettre une plus grande standardisation des produits proposés.

Le diagnostic réalisé à ce jour sur le secteur du textile habillement laisse apparaître de réels espoirs de relance d'une industrie du coton forte, adossée à nos valeurs culturelles de promotion du textile.

L'autre caractéristique du secteur du tissage est la nature informelle de plus de 80% des acteurs. A ceux-là il faut ajouter des entreprises formelles et des organisations professionnelles de tissage.

La transformation du coton biologique est également entrain de prendre de l'ampleur dans ce secteur avec la création d'entreprises formelles qui produisent elles-mêmes leur tissu à partir du fil de coton biologique qui leur est vendu par l'UNPCB.

Le secteur de la confection a toujours fait preuve de dynamisme, favorisé par le retour au pays de grands noms du secteur (stylistes/couturiers et designers formés à l'international comme Pathé'O, François 1er, Georges Dua, Cachico, Prince D, GX226, Koro DK, Bazemsé, Clara Lawson…, la multiplication des écoles professionnelles de couture (EMANA Confection, Cours Morel, NAS Mode, LPY…) et l'attrait grandissant qu'exerce ce métier sur les jeunes face à la réussite socioprofessionnelle de nombreux couturiers.

De plus en plus de couturiers utilisent le pagne tissé dans le design de leurs modèles et établissent des collaborations avec les tisseuses en vue de créer de nouveaux motifs et de les adapter aux usages envisagés par eux. C'est ce que fait François 1er avec son unité installée à Koudougou qui ne travaille que sur du coton biologique. Ce positionnement lui permet de vendre surtout à l'international mais cette entreprise ne ménage aucun effort pour séduire la classe moyenne burkinabè.

Malgré cet attrait pour la confection à partir du Faso dan fani, il faut reconnaître que de nombreux acteurs du secteur de la confection ne maîtrise pas encore son utilisation, étant donné qu'il est obtenu avec du fil écru non traité et que les modes de traitement des pagnes tissés ne sont pas connus de tous.

L'amélioration de la productivité du secteur pourrait induire la création de nouveaux et nombreux emplois, rémunérés à façon, comme cela se pratique aujourd'hui, entre 250 et 1500 francs CFA par pagne produit. En dehors du secteur du tissage, l'artisanat de la construction métallique et bois pourrait s'en trouver très largement boosté.

Cependant, les importations légales et illégales de vêtements et de friperie est entrain d'annihiler les effets positifs de toutes les initiatives d'investissements structurants dans le secteur. C'est ainsi que l'étude diagnostique et prospective de la filière coton du Burkina Faso en vue de faire des propositions de nouveaux modèles économiques, réalisée en 2021, révélait qu'en 2009, la production locale ne représentait que **17 % de la demande de textiles** et de vêtements dans l'UEMOA et que les 83% du marché était occupé par des produits d'importation, comme le montre la figure 14 :

Figure 14. Répartition du marché des textiles dans l'UEMOA

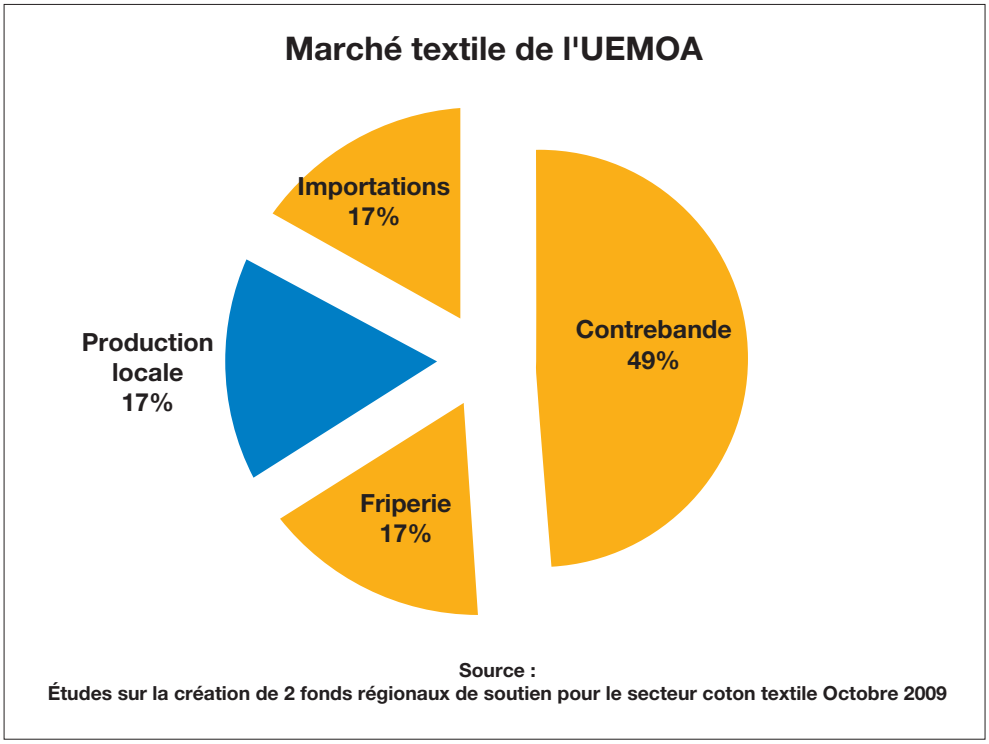

Source :
Études sur la création de 2 fonds régionaux de soutien pour le secteur coton textile Octobre 2009

➢ **Acteurs de la transformation de la graine de coton huilerie et de la commercialisation des produits dérivés**

La production nationale de la graine de coton huilerie est passée de 309 000 tonnes en 2013/2014 à moins de 250 000 tonnes depuis les quatre dernières campagnes, ce qui représente moins du quart de la capacité de trituration totale installée sur le territoire.

La production nationale d'huile alimentaire à base de graines de coton est assurée par deux groupes d'acteurs que sont :

- les huileries prises individuellement que sont la Société Nouvelle Huilerie et Savonnerie Citec (SN-CITEC SA) et la Société de Fabrication Industrielle du Burkina (SOFIB Huilerie), créées respectivement en 1949 et 1981. Elles sont toutes les deux installées à Bobo-Dioulasso ;
- une centaine de petites huileries dont les capacités installées de trituration varient entre 10 et 30 000 tonnes de graines de coton. Ces unités sont regroupées au sein de trois associations que sont : l'Association des Transformateurs des Oléagineux du Burkina (ATOB), le Groupement des Huiliers du Burkina / Groupement d'Intérêt Economique (GHB/GIE) et BASNERE.

En dehors de la SN CITEC, les autres acteurs de la trituration font du pressage à froid, des graines (coque, amande, et linter) pour obtenir de l'huile brute et des tourteaux.

L'huile obtenue va suivre le reste du process de traitement qui devrait être commun à toutes les huileries : dégommage – neutralisation – lavage – séchage – désodorisation – décoloration – refroidissement - enrichissement à la vitamine A-conditionnement, étapes prescrites par le cahier des charges, qui a fait l'objet d'une récente révision par le ministère en charge de l'industrie (MDICAPME, 2023).

Dans la pratique, le process industriel appliqué est tout autre et la quasi-totalité des petites unités ne respectent pas ces règles et de ce fait, produisent une huile dont la qualité est très souvent remise en cause par les corps de contrôle de l'Etat et par les consommateurs.

Le taux d'extraction de l'huile varie entre **20% et 10%** suivant la technologie utilisée et suivant la qualité de la graine. Pour la campagne 2023/2024, la graine n'aurait pas été de très bonne qualité, selon certains triturateurs, de sorte que les unités qui procèdent à l'extraction par pressage à froid ont eu des rendements de **8%**, ce qui est extrêmement faible.

A l'analyse de ces données, il apparaît que l'équilibre financier et économique de l'activité de trituration reste tributaire du marché des tourteaux et autres aliments bétail.

La diversification qui est tant prônée pour améliorer le taux d'utilisation des équipements installés et surtout combler le déficit constaté de l'offre en huile alimentaire, peine à prendre du fait du prix de revient des produits issus de la trituration de la graine de soja ou de tournesol. En effet, pendant que l'huile de coton est commercialisée entre **400 et 1000 francs CFA le litre** (suivant les triturateurs), celle de soja ne peut raisonnablement être commercialisée en dessous de **1 750 francs le litre, soit 2 à 4 fois plus que l'huile de coton**. Il en va de même pour le tourteau de soja dont le kilogramme est commercialisé au minimum à **400 francs CFA** contre un minimum de **175 francs CFA** pour le tourteau de coton.

C'est ainsi qu'au cours de la période, la principale société industrielle du secteur a tourné entre 37 et 59% de sa capacité installée, soit une moyenne de 51% sur la période 2019-2023, alors que son modèle économique est construit autour d'une utilisation d'au moins 70% des capacités installées.

Depuis la campagne 2013/2014, le prix de cession de la graine d'huilerie en vrac et en position carreau usine d'égrenage était fixé à **80 F CFA/Kg** hors taxes sur toute l'étendue territoire national engendrant de fortes spéculations (revente de la graine à des prix élevés par rapport à celui fixé), voire une exportation frauduleuse vers des destinations ou il se négocierait à plus de 200 F CFA/le kg. Ce prix vient de connaître une augmentation et est désormais fixé à **150 FCFA/kg** hors taxe à compter de la campagne 2024/2025 (MDICAPME, 2024). Ce niveau de prix devrait permettre de lutter contre la fraude et la forte spéculation dans le secteur.

Pour pallier ce faible taux d'utilisation des capacités installées, la SN CITEC par ex s'est engagée depuis quelques années dans une démarche de diversification et a, pour compter de la campagne de trituration 2023-2024, mis sur le marché de l'huile alimentaire à base de graine de soja.

La sous-utilisation des capacités est l'un des problèmes principaux auxquels est confrontée la filière avec la concurrence des importations. Le secteur est en difficulté et confronté à la fois à la pénurie de matière première et à un marché inondé par les importations contrôlées ou non :

- à la frontière, avec des quantités sous évaluées, une qualité douteuse du fait de l'absence et/ou de l'insuffisance du contrôle et partant du non acquittement des droits de douanes ;
- à la commercialisation avec la non application des dispositions réglementaires (facture normalisée, application de la fiscalité intérieure et obligation de faire homologuer ses prix).

IV.1.2. Etat des lieux de la transformation du coton et des co-produits du coton au Burkina Faso

Selon des études récentes notamment celle de Estur, 2021 et sur la base de données fournies par les acteurs directs de la transformation des produits du coton, il ressort que la valeur ajoutée générée par les différentes entités varie suivant les différents maillons de la chaîne des valeurs.

IV.1.2.1. Valeur ajoutée du secteur textile

Au niveau du maillon textile, les informations collectées auprès de la filature du sahel laissent apparaître, que sur la période 2019 – 2023, **la valeur ajoutée générée** est en moyenne de **2 430 165 993 francs CFA**, soit un taux de 29% (Tableau 15).

Pour ce qui est de l'artisanat textile, les investigations ont conduit à estimer que ce secteur générait en 2021 une valeur ajoutée de **2,5 milliards de francs CFA par an**.

Au total, à défaut d'estimation plus fines du secteur de l'artisanat, on estime que le maillon textile de la filière coton génèrerait une valeur ajoutée cumulée de **5 milliards de francs CFA** par an.

IV.1.2.2. Valeur ajoutée des huileries

Les données collectées au cours de cette étude auprès de la principale huilerie du pays font ressortir que celle-ci, en triturant en moyenne environ 61 000 tonnes de graines par an, génère une valeur ajoutée moyenne de **4 562 615 489 francs CFA**, dont 2 387 109 678 francs CFA **(soit 52,32%) sont consacrés à la rémunération du personnel**.

Les autres huileries, membres de ATOB, de GHB/GIE et de la Grappe Huilerie, génèrent une valeur ajoutée de **29 FCFA/kg de coton graine**.

IV.1.2.3. Dynamique actuelle de la transformation de la fibre et des co-produits du coton

Il convient de souligner que la première transformation permettant l'obtention de la fibre et la graine de coton huilerie est l'égrenage qui est assuré par les sociétés cotonnières SOFITEX, FASO COTON et SOCOMA disposant de 22 unités d'égrenage.

En termes de perspectives de développement du tissu industriel pour la transformation de la fibre, on note :

- la mise en œuvre du projet (IRO-TEXBURKINA) qui a pour objectif de transformer 20 000 tonnes de fibre burkinabè à Sourgou et à Boromo (SP-FCL, 2024) ;
- la mise en œuvre du projet Textiles des Forces du Burkina Faso (TEXFORCE-BF) qui a pour principal objet : (i) l'achat de matières premières de confection textile, la confection industrielle de produits textiles d'habillement et (ii) la commercialisation de produits d'habillement civil, militaire et paramilitaire. TEXFORCES-BF transformera 2 160 tonnes de coton fibre annuellement (SP-FCL, 2024) ;
- l'opérationnalisation de l'incubateur Burkina Textile qui est logé au sein de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso. Il a pour but de former et d'accompagner 13 porteurs d'idées de projets dans le secteur textile et de les réaliser (SP-FCL, 2024) ;
- la construction en cours du Centre National d'Appui à la Transformation du Coton (CNATAC) à Bobo-Dioulasso pour assurer le renforcement de la capacité des acteurs (Direction Générale de l'artisanat, 2024) ;
- la formulation en cours d'un nouvel agenda coton de l'UEMOA dont l'objectif devrait être de transformer 25% du coton produit à un horizon encore à définir ;
- les initiatives du Groupe C4 coton devant l'OMC qui permettent de mobiliser divers partenaires autour de la problématique de développement de la filière coton au profit de la croissance économique des pays concernés.

En ce qui concerne le secteur de la transformation de la graine de coton huilerie, il existe une centaine d'unités reparties sur le territoire national. Les niveaux d'infrastructures, d'équipements, de capacité technique et de ressources humaines sont disparates. La SN-CITEC demeure la plus performante de ces unités.

IV.1.3. Principales contraintes à la transformation de la fibre et des co-produits du coton

Le secteur de la transformation des produits du coton au Burkina Faso est soumis à un certain nombre de contraintes endogènes et exogènes qu'il convient de considérer afin d'analyser leurs effets sur la rentabilité et la compétitivité des produits du coton dans notre pays et partant, sur le développement du secteur de la transformation locale du coton. Il s'agit essentiellement du poids des facteurs de production, des conditions de mise en marché des produits et aussi de l'accessibilité au financement et des coûts du crédit.

IV.1.3.1. Contraintes endogènes et exogènes

Le coût des facteurs de production, constituent la contrainte de financement et le coût du crédit, le marché des produits transformés du coton et son fonctionnement, constituent les principales contraintes du secteur de la transformation des produits du coton au Burkina Faso.

➢ Facteurs de production

Coût élevé des facteurs de production

Au Burkina Faso, l'indisponibilité et la mauvaise qualité de l'électricité, le coût élevé des hydrocarbures handicapent la bonne marche des industries de transformation des produits du coton. Le tableau 16 donne le prix de l'électricité et du carburant pour quelques pays d'Afrique de l'Ouest et la Chine qui exportent vers le Burkina Faso des biens qui entrent en concurrence avec les produits transformés du coton au Burkina Faso.

A l'exception de la Côte d'Ivoire et du Cap Vert, le Burkina Faso est le pays où le prix de l'électricité proposé aux entreprises est le plus élevé. Le prix du kilowattheure (kWh) est plus cher au Burkina Faso de 36,07 FCFA et 24,07 FCFA par rapport à celui pratiqué respectivement au Mali et au Togo. Le kWh proposé aux entreprises au Ghana est moins élevé 72,56 FCFA ; celui appliqué aux entreprises au Nigéria est dix fois moins élevé. Le différentiel est de 118,01 FCFA. La différence tarifaire entre la Chine et le Burkina Faso est 78,48 FCFA par kWh.

Au niveau du prix des hydrocarbures, les prix proposés au Burkina Faso sont moins élevés que ceux de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Sénégal. Par contre, ils sont plus élevés au Togo, au Ghana et au Nigéria.

Tableau 16 : Prix de l'électricité et du carburant dans quelques pays d'Afrique de l'Ouest et en Chine

		Prix électricité par KWh Décembre 2023		Prix Carburant par litre 09/09/2024		
		USD	Monnaie nationale		USD	Monnaie nationale
Burkina Faso (FCFA)	Ménages	0.208	123.45	Essence	1.432	850
	Entreprise	0.221	131	Diesel	1.137	675
Cap Vert (CVE)	Ménages	0.316	31.76	Essence	1.339	134.5
	Entreprise	0.202	20.3	Diesel	1.153	115.8
Côte d'Ivoire (FCFA)	Ménages	0.122	72.6	Essence	1.474	875
	Entreprise	0.239	141.75	Diesel	1.205	715
Ghana (GHS)	Ménages	0.109	1.713	Essence	1.001	15.66
	Entreprise	0.099	1.555	Diesel	0.939	14.7
Mali (FCFA)	Ménages	0.221	131.08	Essence	1.432	850
	Entreprise	0.16	94.93	Diesel	1.348	800
Nigéria (NGN)	Ménages	0.014	22.63	Essence	0.468	770.54
	Entreprise	0.022	36.07	Diesel	0.839	1379.48
Sénégal (FCFA)	Ménages	0.184	109.39	Essence	1.668	990
	Entreprise	ND	ND	Diesel	1.272	755
Togo (FCFA)	Ménages	0.195	115.88	Essence	1.179	700
	Entreprise	0.18	106.93	Diesel	1.432	850
Chine (CNY)	Ménages	0.077	0.547	Essence	1.168	8.32
	Entreprise	0.089	0.634	Diesel	1.041	7.41

Source : GlobalPetrolPrices.com (2024)

Contrainte du capital humain

Le secteur de la transformation des produits du coton au Burkina Faso souffre de l'insuffisance d'une main d'œuvre qualifiée nationale. Le secteur manque généralement d'expertise technique qualifiée et couvrant l'ensemble de la chaine de valeur coton (production d'huile, transformation de la fibre, impression et confection). Cela constitue une contrainte majeure.

A ces facteurs, il convient d'ajouter les rigidités du marché du travail dues en partie à l'activisme de puissants syndicats qui engendrent des coûts et des difficultés supplémentaires pour les entreprises exerçant dans le secteur formel.

Approvisionnement en matière première

La non-disponibilité de matière première en quantité suffisante constitue aussi un facteur handicapant pour le bon fonctionnement des industries de transformation des produits du coton. On observe ainsi, que l'approvisionnement en graine huilerie semble être un défi majeur pour les unités de production du fait du contingentement mis en place par l'administration publique de même que la réglementation des importations et des exportations de la graine de coton. Cette situation conduit au fait que les unités de production reçoivent des quantités de matières premières qui ne couvrent que 25 à 30% de leur capacité de production.

Au niveau de la filature, la seule unité fonctionnelle à jour s'approvisionne auprès de la SOFITEX. Les quantités mises à disposition annuellement varient de **4 000 à 6 500 tonnes** de fibres pour des capacités installées de 10 000 tonnes. Si aujourd'hui la société FILSAH dispose d'assez de matière première pour assurer sa production, elle a été pendant longtemps confrontée à des problèmes de rupture d'approvisionnement, de qualité de la matière reçue et de prix pour la livraison de la fibre.

L'approvisionnement en fil pose moins de problème du fait des quantités mises sur le marché par FILSAH qui semble satisfaire les tisseuses. Le fil 100% coton utilisé par les coopératives de tisseuses provient de la filature du sahel. Ce fil est acheté auprès de grossistes qui couvrent l'ensemble des régions du Burkina Faso où le tissage est une activité artisanale majeure.. Elles ne connaissent pas de rupture même si pour le fil de couleur, elles font la teinture elles-mêmes dans des conditions d'hygiène et de santé pas toujours respectueuses des prescriptions.

➢ Financement

Malgré son rôle central dans l'économie, le secteur de la transformation des produits du coton fait face à des contraintes pour son financement du fait des conditions d'octroi et des coûts du crédit. La forte asymétrie d'information entre entrepreneurs et banquiers est à l'origine de cette situation, les acteurs du secteur financier estimant ne pas disposer d'information suffisante pour apprécier la qualité du client.

La mise en place de la Centrale des Incidents de Paiement de l'UEMOA (CIP-UEMOA) qui aurait pu être un début de solution à cette problématique du financement reste à améliorer du fait de la faible qualité et de la non-exhaustivité des informations.

Cette situation a conduit au fait que seuls les titres fonciers, mis en hypothèque, constituent les meilleures garanties**.**

- **Marché des produits transformés du coton**

L'étroitesse du marché national

La consommation nationale des produits transformés du coton est relativement faible du fait de la faiblesse du pouvoir d'achat des consommateurs. Les populations ont d'énormes et divers besoins mais ne peuvent s'acheter ni les services ni les biens y relatifs. En effet, le profil de la pauvreté au Burkina Faso établi en 2021 indique un seuil de pauvreté de 247 806 FCFA par personne et par an. Le pourcentage de la population se situant en dessous de ce seuil est de 43,2%. Sachant qu'environ 60% de ce montant est consacré aux dépenses alimentaires et les 40% restant aux dépenses d'éducation, de santé et autres, on déduit aisément la faible solvabilité d'environ 43% de la population à s'acheter les produits manufacturés du secteur du coton.

La concurrence sauvage et les fraudes

La libéralisation des échanges économiques et financiers est à la fois une opportunité et une menace pour des économies nationales comme celle du Burkina Faso. Les industries locales orientées vers l'exportation font difficilement face à la concurrence internationale parce qu'elles disposent d'une compétitivité-prix, technologique ou structurelle nettement inférieure à celle de leurs concurrents régionaux ou internationaux, en particulier asiatiques. Elles souffrent également de la concurrence déloyale et de la contrefaçon. La délinquance en affaires et la faible performance de la justice contribuent à la pérennisation de ces fléaux. La corruption représente une des contraintes majeures au développement du secteur privé formel au Burkina Faso. L'impunité liée à la faible performance de la justice ne favorise pas la lutte contre la délinquance en affaires mais, surtout, nourrit la méfiance.

Aux contraintes mentionnées ci-dessus, on pourrait ajouter les entraves suivantes :

- le faible niveau de productivité de la main-d'œuvre ;
- l'absence d'une politique fiscale appropriée ;
- l'inadaptation des technologies utilisées ;
- l'inexistence d'infrastructures de transport en qualité et en quantité suffisante ;
- la non opérationnalisation des projets d'aménagement de zones industrielles ;
- la faible articulation entre les acteurs de l'industrie, de la recherche et des autres acteurs économiques ;
- le climat des affaires en amélioration mais encore insuffisant pour créer un tissu de PME denses et compétitives.

IV.1.3.2. Contraintes à la rentabilité et à la compétitivité

- **Coût élevé des facteurs de production**

Le coût élevé des facteurs de production inhibe la compétitivité. Une analyse comparative de la structure des coûts de production des entreprises burkinabè avec ceux des autres pays et des autres régions du monde laisse entrevoir l'importance des coûts des facteurs auxquels ces entreprises font face. Les produits pétroliers, l'électricité et le transport constituent les postes de dépenses les plus importants. Comme indiqué plus haut, ces facteurs sont relativement plus onéreux au Burkina Faso par rapport aux autres pays de la zone.

Ces coûts de production affectent la compétitivité des entreprises (compétitivité-prix, technologique et structurelle) avec pour conséquence les pertes potentielles de parts de marché, aussi bien sur le plan national (concurrence des produits provenant d'Asie et des autres pays de l'UEMOA) qu'extérieur.

- **Inflation importée**

L'inflation importée contribue aussi à affaiblir la compétitivité. La forte extraversion de l'économie burkinabè l'expose à l'inflation provenant de ses partenaires commerciaux. L'inflation locale et importée (importation d'intrants et de biens d'équipements utiles au processus de production) renchérit les coûts de production des entreprises de la transformation des produits du coton et réduit ainsi leur compétitivité et rentabilité financière.

La hausse structurelle des prix des produits pétroliers alimente certains postes de dépenses notamment le transport.

- **Coton conventionnel comme facteur de compétitivité**

Au-delà des facteurs affectant négativement la compétitivité, il importe de mentionner qu'avec le retour au coton conventionnel, la fibre du Burkina Faso a retrouvé la qualité qui faisait sa renommée (figure 15) permettant à la filature de proposer sur le marché national et international un produit de qualité reconnu et recherché.

Figure 15 : Evolution de la longueur moyenne de la fibre de coton

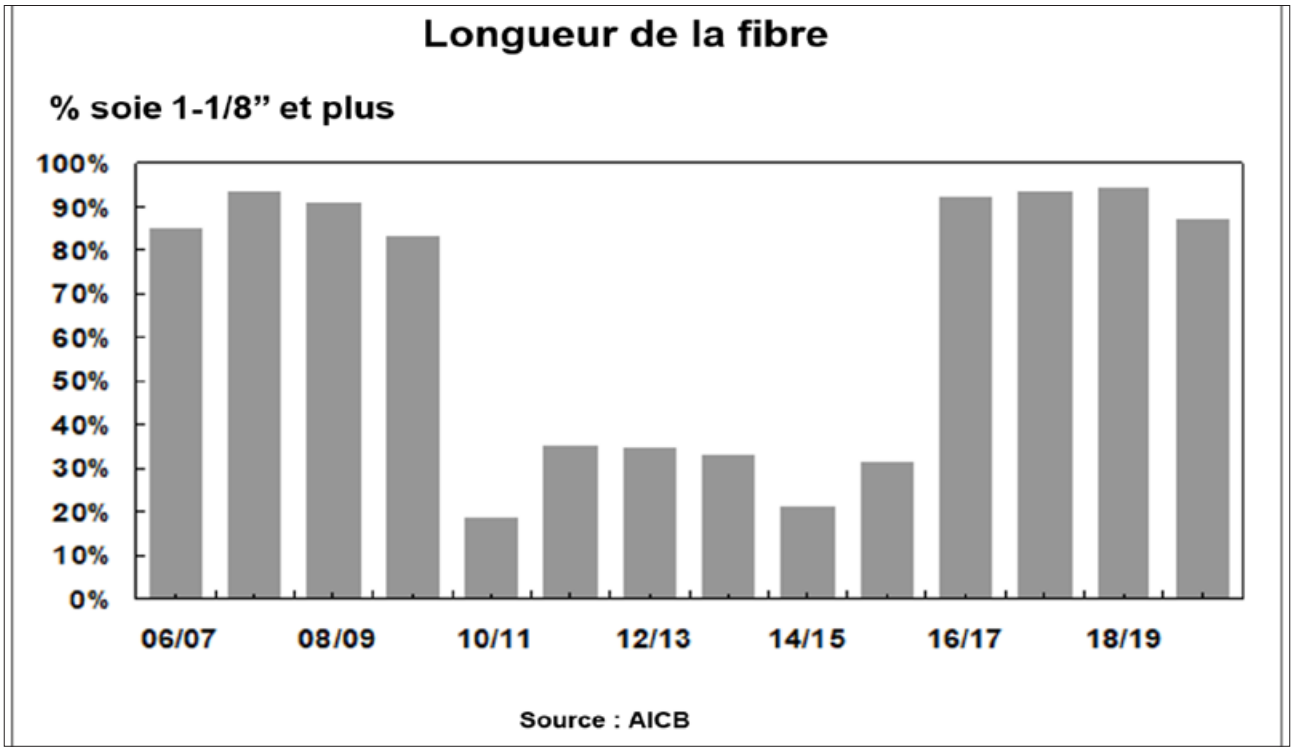

Source : AICB cité par Estur (2021)

La figure 16 indique que le pourcentage de la production classée dans les « types de tête » a légèrement diminué avec le temps mais demeure aux alentours de 85 %.

Figure 16 : Evolution de la qualité de la fibre de coton

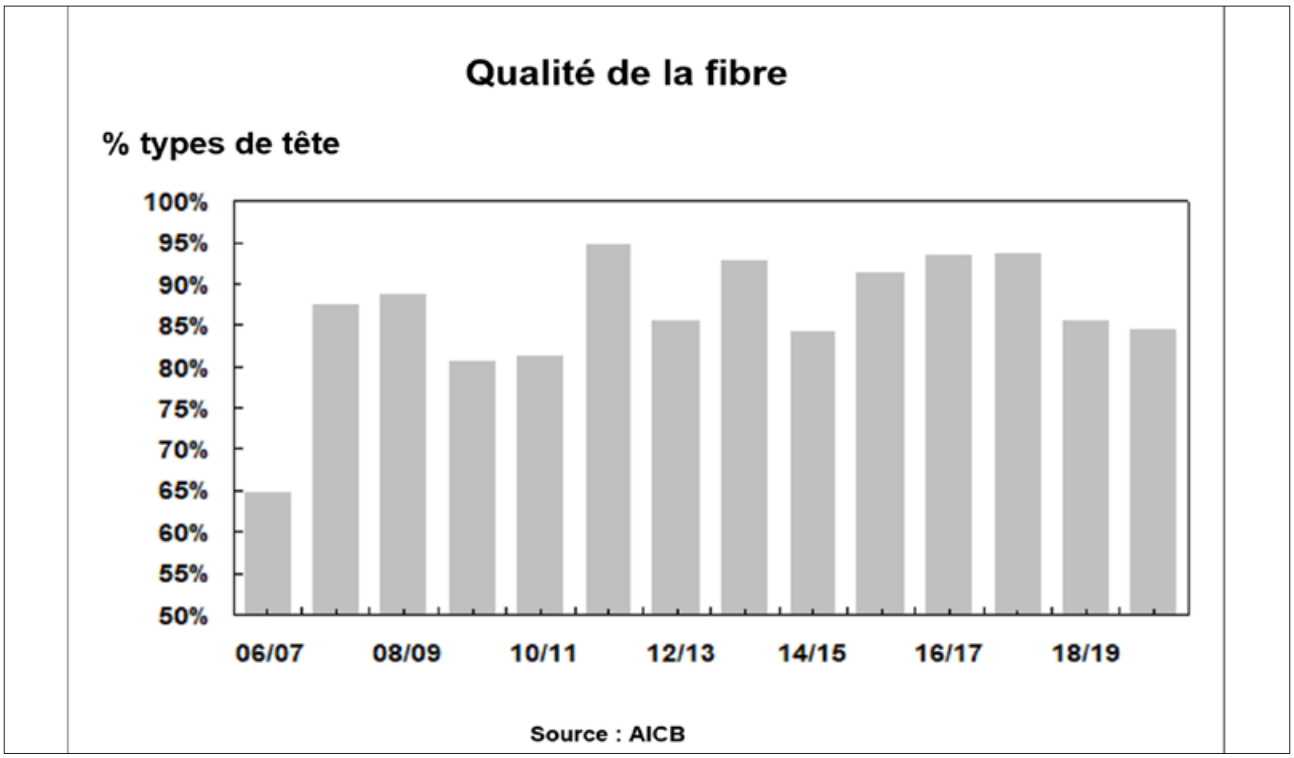

Source : AICB cité par Estur (2021)

Si la commercialisation de la fibre est librement opérée par les sociétés cotonnières en lien avec les courtiers internationaux présent sur le marché mondial du coton, il n'en est pas de même pour la graine de coton dont la commercialisation est régie depuis 2013 par voie réglementaire. C'est ainsi que le dernier **arrêté du 2 juillet 2024, n°2024-00311/MDICAPME/SP-FCL portant fixation du prix et de modalité de cession de la graine de coton huilerie au Burkina Faso**, fixe le prix d'achat de la graine huilerie à **150 FCFA HT le kilogramme pour la campagne 2024/2025** à venir, énumère les conditions et la documentation à fournir par les unités en activité ou à l'arrêt de même que les sanctions encourues pour les infractions à cette réglementation et à toutes celles régissant le secteur.

La production nationale d'huile alimentaire à base de graine de coton est estimée à environ 40 000 tonnes par an sur la base des capacités installées, soit plus de la moitié de la consommation nationale. Les unités industrielles modernes de grande capacité coexistent avec de petites unités semi-industrielles, voire artisanales. L'huile est extraite chimiquement ou mécaniquement. La méthode d'extraction par solvant est beaucoup plus efficace mais la technologie, plus sophistiquée et plus capitalistique, qui permet une valorisation optimale de la graine huilerie, est sous explorée au Burkina Faso. Cette méthode n'est pratiquée que par deux unités actuellement sur plus de la centaine de triturateurs bénéficiaires de la graine huilerie. Cette sous valorisation de la graine huilerie (taux de matière grasse résiduelle dans les tourteaux-entre 13% et 15%) engendre des pertes importantes de recettes pour le trésor public, du fait de la non-taxation du tourteau de coton destiné à l'alimentation des animaux. En rappel, au terme de la loi de finance 2022, la TVA de 18% n'est facturée qu'à la vente de l'huile alimentaire et le commerce du tourteau, qui est au cœur du modèle économique des petites unités traitant entre 60 et 70% de la graine huilerie n'est pas concerné.

Cette subvention au secteur de l'élevage ne s'est malheureusement pas traduite, au cours des dernières années, par une amélioration de la qualité du cheptel national.

IV.1.3.3. Contraintes sociales

Du point de vue des considérations sociales, Estur et al. (2021) fournissent des éléments à profusion. Nous nous fondons donc sur cette étude pour dégager quelques éléments. Il en résulte que :

- le coton constitue la principale production de rente du pays et fait vivre près de 4,6 millions de personnes. Au Burkina Faso, ce secteur contribue fortement à la lutte contre la pauvreté et à une croissance inclusive ;
- selon Vognan et al. (2002), le coton est (i) la seule production agricole monétaire qui ait régulièrement assuré aux agriculteurs des revenus garantis ; ces revenus leurs ont permis non seulement de couvrir leurs coûts de production, leurs dépenses personnelles, mais aussi d'accumuler du capital ; (ii) à l'origine de l'amélioration des pratiques agricoles des producteurs et de la diversification des productions de même qu'à l'amélioration des conditions de vie des populations par la construction d'écoles, de dispensaires, de points d'eau ;

- la marge de revenus allant aux producteurs a évolué pour atteindre 63 milliards en 2018/19, mais après avoir franchi des niveaux remarquables de 96 milliards en 2012/13, près de 100 milliards en 2013/14 et 91 milliards en 2014/15 ;
- l'activité notamment celle de la culture du coton biologique, est un moyen d'affranchissement de la femme en lui donnant du pouvoir d'achat, elle lui permet de supporter le ménage et de pourvoir à l'alimentation, aux soins, à l'habillement et à la scolarisation des enfants ;
- les emplois directs concernent les producteurs impliqués dans la production au champ, évalués à quelques 418 000 exploitants (campagne 2020/21) auxquels s'ajoutent les familles.

En dépit de tous ces effets positifs les effets d'entrainement sur le développement demeurent peu perceptibles.

IV.2. Diagnostic de la compétitivité de la transformation de la fibre et de la graine

IV.2.1 Diagnostic des politiques étatiques d'accompagnement à la transformation de la fibre coton et la graine de coton huilerie

L'Etat a pris un engagement fort, à savoir « faire de la transformation et de la consommation des produits locaux, le socle du développement endogène du Burkina Faso ». Ainsi, pour parvenir à la concrétisation de son engagement, il a pris des mesures d'accompagnement à la transformation de la fibre du coton et des coproduits du coton notamment la graine huilerie.

IV.2.1.1. Dispositions administratives de promotion du secteur de la transformation du coton

Diverses dispositions administratives sont prises et mises en œuvre afin de booster la transformation locale de la fibre, de même que la trituration de la graine de coton. Il s'agit de :

- la mise en œuvre du Plan d'actions pour la stabilisation et le développement du secteur transformation industrielle et artisanale (PA-SD/TIA) ;
- la mise en œuvre de la stratégie nationale d'industrialisation (SNI), 2019-2023, construit autour de 5 axes stratégiques et en cours de révision ; la construction en cours du Centre National d'Appui à la Transformation Artisanale du Coton (CNATAC) ;
- la mise en œuvre de « Initiative 5 000 métiers à tisser », visant à renforcer les capacités productives des associations de tisseuses par leur dotation en métiers à tisser ;
- la mise en place d'un incubateur dénommé « BURKINA TEXTILE », visant l'éclosion d'une masse critique de PME dans le secteur textile ;

- la mise en place depuis 2019, de l'Institut de génie des systèmes industriel et textiles (IGSIT) au sein de l'EPO, visant à former et à mettre à la disposition du secteur industriel et textile, une masse critique de main d'œuvre qualifiée ;
- l'organisation du Salon International du Coton et du Textile (SICOT) qui est une biennale qui se déroule depuis 2018 dont l'objectif est de mettre en valeur le secteur du coton africain et discuter sur les grandes préoccupations des acteurs de la chaîne de valeur du coton. Le SICOT est une tribune de valorisation du coton africain par la présentation d'outils modernes de production et de conservation, de promotion de la transformation, de financement et de commercialisation ;
- l'organisation annuelle de la Semaine Nationale de l'Industrie qui permet de réfléchir sur les grandes préoccupations de développement du tissu industriel du Burkina Faso ;
- l'organisation annuelle de la Rencontre Nationale Etat / Secteur Privé, au cours de laquelle les préoccupations auxquelles le secteur privé burkinabè est confronté pour son développement sont discutées pour aboutir à des solutions concrètes ;
- La labélisation du pagne tissé « Faso Dan Fani (FDF) » et du koko dunda et (ii) l'adoption d'un règlement d'usage desdits labels ;
- la mise en place de la Confédération du coton - textile et habillement du Burkina Faso (CCTH-Burkina) en 2020 ;
- l'adoption d'un Plan d'Industrialisation Accéléré (PIA) en 2018.

IV.2.1.2. Politiques étatiques d'incitation à la consommation des produits locaux

En dépit d'importants acquis, le défi de la promotion de l'identité culturelle nationale à travers le port à grande échelle de notre cotonnade (FDF) n'est pas encore effectif. Il reste à mettre en œuvre :

- le plan d'actions pour la généralisation du port du Faso Dan Fani ;
- la stratégie nationale de promotion des produits locaux, adopté en août 2023 ;
- la stratégie nationale de promotion des exportations (SNE), 2019-2023 ;
- la régulation de la concurrence et la protection du consommateur. A ce titre, des quotas d'enlèvement de certains produits locaux tels que l'huile alimentaire est obligatoire pour toute importation de produits similaires.

IV.2.1.3. Dispositions règlementaires

Des dispositions réglementaires ont été prises pour inciter à la transformation des produits locaux tels que la fibre et la graine de coton. Il s'agit :

- ❖ la loi portant code des investissements en vigueur au Burkina Faso dont le champ d'application a été étendu à de nouveaux domaines d'activités que sont :

- les secteurs de la protection de l'environnement, de la promotion des énergies renouvelables et de **l'artisanat** qui sont ciblés expressément en vue de traduire la nouvelle vision du Gouvernement,
- les entreprises évoluant dans **la transformation des matières premières issues des secteurs agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique,** qui bénéficient d'une réduction au quart des critères de seuil d'investissement et de création d'emplois,
- L'industrie de la transformation du coton qui, dans certaines conditions, bénéficie d'une exonération sur une série d'impôts et taxes sur une durée maximale de 15 ans ;
- L'instauration d'une exonération dégressive de l'Impôt sur les Sociétés (IS) pour les 5 régimes d'agrément ;
- des facilités administratives pour l'implantation des unités industrielles ;
- l'adoption du décret portant institution de quotas d'enlèvements à l'importation des produits similaires fabriqués ou produits au niveau national dont les huiles alimentaires à base de graine de coton ;
- l'adoption du décret portant promotion du port du Faso Dan Fani, du koko dunda et des autres tissus traditionnels, qui est de nature à assurer le développement d'une industrie et d'un artisanat du textile.

IV.2.2. Appréciation des mesures par les acteurs du terrain

Il ressort des entretiens avec les huileries sur la question d'approvisionnement, un déficit criard de graine de coton pour la transformation. La matière première fournie par les sociétés cotonnières (SOFITEX, SOCOMA et FASO COTON) n'arrive pas à couvrir les besoins des huileries.

Face à ce déficit de graine de coton, des alternatives ont été déjà mises en expérimentation. Il s'agit notamment d'aller de plus en plus vers la production de soja et de tournesol même si des cultures comme le sésame, l'arachide ont aussi été mentionnées comme faisant partie des possibilités d'alternance. Un des promoteurs d'huilerie a souligné (lors des enquêtes conduites par l'ANSAL-BF) que chaque huilerie ne reçoit qu'environ 2000 tonnes de graines, toute chose ayant conduit à la mise en place de stratégies pour fonctionner avec le peu reçu.

Au niveau de la filature, le problème d'approvisionnement en matière première ne se pose pas. Il s'agit plutôt d'une difficulté d'écoulement du fil produit : environ 700 tonnes de fil est stocké dans les magasins par manque de preneurs que sont les tisseuses qui connaissent des difficultés de marché. En fait, ces difficultés sont liées aux importations de fil et de textile en provenance d'Asie (Chine, Inde, …) et de la sous-région (Ghana).

Le marché est inondé par du fil qui n'est pas du 100% coton et dont l'utilisation pour produire tant du Faso Dan Fani que du Koko Dunda labelisé, est contraire aux dispositions du cahier des charges et du règlement d'usage.

Pour ce qui est des transporteurs, ils évoquent des difficultés d'enlèvement de la production de la graine de coton des unités d'égrenage vers les unités de trituration au regard de la situation sécuritaire, à laquelle s'ajoute dans le cadre du transport de la fibre la question de la mauvaise répartition des quotas entre les pools de véhicules agréés et à l'intérieur desdits pools du fait de pratiques quelque peu malsaines.

Le marché des huiles est bien reluisant mais les huiliers peinent à s'en sortir du fait des importations massives d'huile. Il est souvent reproché aux productions nationales d'huile à base de graines de coton et de soja leur odeur trop forte ou saveur peu agréable.

IV.3. Risques environnementaux, sociaux et sanitaires liés à la transformation des produits du coton

La transformation des produits du coton au Burkina Faso implique une diversité d'acteurs qui jouent des rôles cruciaux dans la chaîne de valeur.-

IV.3.1. Transformation durable des produits du coton

La durabilité de la transformation du coton au Burkina Faso est un sujet complexe qui englobe une multitude d'éléments clés qui contribuent à la durabilité de cette filière essentielle pour l'économie burkinabè. Ces éléments peuvent être regroupés en diverses catégories, incluant les pratiques de production, les impacts économiques, les aspects environnementaux, la dynamique sociale, ainsi que les politiques publiques.

IV.3.1.1. Facteurs de la durabilité de la transformation du coton au Burkina Faso

L'analyse des facteurs de la durabilité du secteur de la transformation des produits et co-produits du coton met en exergue divers facteurs. Les travaux de Soumaré *et al*. (2020) ont identifié quatre facteurs.

IV.3.1.2. Facteurs économiques

- ***Prix du Coton sur le Marché International*** *:* Le prix mondial du coton affecte directement la rentabilité des opérations de transformation. Les fluctuations des prix peuvent influencer les marges bénéficiaires des transformateurs locaux, rendant la planification économique difficile.
- ***Coûts de Production*** : Les coûts liés à l'énergie, à la main-d'œuvre et aux intrants chimiques (comme les engrais et les pesticides) jouent un rôle crucial dans la durabilité économique. Des coûts élevés peuvent réduire la compétitivité des produits transformés sur le marché international.
- ***Accès au Financement*** : La disponibilité de crédits et d'investissements pour moderniser les infrastructures de transformation et assurer l'exploitation des unités de transformation est essentielle. Un accès limité au financement peut freiner l'innovation et l'expansion des capacités de transformation.

IV.3.1.3. Facteurs environnementaux

- ***Utilisation des Pesticides et Engrais*** *:* L'impact environnemental de l'utilisation intensive de produits chimiques dans la culture du coton peut affecter la durabilité à long terme. Des pratiques agricoles plus durables sont nécessaires pour minimiser les effets négatifs sur l'environnement.
- ***Gestion des Déchets*** *:* La transformation du coton génère des déchets qui doivent être gérés efficacement pour éviter la pollution. L'adoption de technologies de gestion des déchets peut améliorer la durabilité environnementale.

IV.3.1.4. Facteurs sociaux

- ***Conditions de Travail*** : Les conditions de travail dans les usines de transformation influencent la durabilité sociale. Assurer des conditions de travail sûres et équitables est crucial pour maintenir une main-d'œuvre motivée et productive.
- ***Participation Communautaire*** : L'implication des communautés locales dans le processus décisionnel peut renforcer la durabilité sociale en assurant que les bénéfices économiques sont partagés équitablement.

IV.3.1.5. Facteurs technologiques

- ***Innovation Technologique*** : L'adoption de nouvelles technologies dans le processus de transformation peut améliorer l'efficacité et réduire les coûts. Cela inclut l'automatisation et l'utilisation de machines plus efficaces.
- ***Recherche et Développement*** : Investir dans la recherche pour développer des variétés de coton aptes à répondre aux exigences de la transformation (fibre et graine huilerie) et dans les technologies de transformation artisanale et industrielle des produits du coton.

IV.3.1.6. Synthèse des risques environnementaux, sanitaires et mesures de mitigation

Le secteur de la transformation des produits et coproduits du coton fait face à des risques socio-environnementaux et sanitaires (Tapsoba *et al*., 2008 ; Zio *et al*., 2016 ; Soumaré *et al*., 2020 ; Kiessoun *et al*., 2020 ; Kaboré *et al*., 2024). La synthèse de ces risques et les mesures de mitigation sont présentées dans le tableau 17.

Tableau 17 : Synthèse des risques environnementaux et sanitaires et mesures de mitigation

Chaine de valeur	Risques	Mesures de mitigation
Egrenage et filature	▪ Déchets solides ▪ Déchets lint cleaner ▪ Déchets mottes ▪ Déchets biomédicaux ▪ Emballages de solvant et d'encre	▪ Collecte et stockage sécurisé ▪ Enlevés et valorisés ▪ Stockés en vrac à plusieurs endroits ▪ Port des Equipement de Protection Individuelle (EPI) ▪ Système de prétraitement ▪ Connexion au réseau d'égout de l'ONEA
	▪ Effluents liquides (eaux usées issues du process) ▪ Huiles usagées	▪ Collecte et stockage sécurisé ▪ Installation du système de brumifugation) ▪ Port des EPI ▪ Réalisation d'examens médicaux spécialisés par les travailleurs
	▪ Emissions atmosphériques (Particules, GES)	
	▪ Emissions sonores	
Unités de productions de corps gras et assimilés	▪ Déchets solides (sacs ou paillettes contaminées)	▪ Collecte et stockage sécurisé ▪ Port des EPI ▪ Réalisation d'examens médicaux spécialisés travailleurs
	▪ Effluents liquides	
	▪ Emissions atmosphériques	
	▪ Emissions sonores	
Unités de tissage et de teinture	▪ Utilisation des colorants chimiques et teintures azoïques ▪ Effluents liquides	▪ Port des EPI ▪ Système de collecte et de traitement avant rejet ▪ Réalisation d'examens médicaux spécialisés travailleurs

Sources : Enquêtes ANSAL-BF (2024)

IV.3.2. Dispositif politique et juridique de la durabilité

La gestion environnementale à laquelle le secteur de la transformation doit faire face est rendue possible grâce à l'adoption et la mise en œuvre d'instruments que sont les instruments politiques, juridiques et institutionnels. Ces instruments fixent les règles de fonctionnement des entreprises industrielles en matière d'environnement.

IV. 4. Forces et faiblesses pour la transformation de la fibre et de la graine du coton au Burkina Faso

Les productions locales de fils, de tissus et de vêtements en coton se heurtent à une concurrence féroce des importations, légales ou illégales et à celles de la friperie.

IV.4.1. Forces pour la transformation des produits du coton

Le Burkina Faso a l'avantage de disposer d'une production de fibre abondante et de bonne qualité, ainsi que d'une main d'œuvre peu onéreuse.

Les pays se concentrent sur le ou les segments de la chaîne de valeur dans lesquels ils ont un avantage comparatif. Les stratégies de développement « descendantes » en suivant les étapes successives de la transformation d'amont en aval (filature, teinture, tissage, confection) oublient souvent que la création de valeur trouve ses limites dans la nécessité de rester compétitif.

Le Burkina Faso, pour assurer le développement de sa filière coton-textile-habillement devrait opter pour une stratégie « ascendante » d'aval en amont, plus saine car tirée par le marché. Comme l'Ethiopie, seul pays africain où la consommation locale a augmenté au cours de la dernière décennie, le Burkina Faso peut s'appuyer sur une consommation locale importante de textiles produits localement liée aux habitudes vestimentaires.

S'agissant du secteur des oléagineux (graine de coton notamment), la demande d'huile comestible et d'aliments pour animaux est en croissance, dépassant la production intérieure.

La volonté politique affichée par les autorités pour la transformation des matières premières locales est une force pour un véritable boom dans la transformation du coton et de ses coproduits. Encore faut-il qu'elle s'accompagne de mesures robustes d'opérationnalisation.

IV. 4.2. Faiblesses de la transformation des produits du coton

La structure des coûts de transformation, principalement celui de l'énergie constitue la principale faiblesse du secteur avec un coût moyen du Kwh de 86 FCFA.

S'il se présente des forces en termes d'avantage comparatif pour un développement du textile au Burkina Faso, il convient toutefois de noter que la consommation nationale ne parviendra pas à absorber toute la production de coton dans le moyen terme au Burkina Faso. Le Burkina Faso continuera à exporter de la fibre pour laquelle il dispose d'un avantage comparatif, **étant donné qu'il est moins compétitif pour les exportations de textiles.**

Aussi, il convient de souligner la faiblesse voire l'inexistence d'une gouvernance de filière, prenant en compte l'ensemble des acteurs et la promotion du développement endogène

L'analyse de l'environnement externe a permis de déceler quelques opportunités (Tableau 18) à saisir par les acteurs de la filière de transformation des produits du coton mais aussi les menaces dont lesdits acteurs devront tenir compte dans la conduite de leurs activités.

Le tableau 18 présente la matrice Forces Faiblisses Opportunités et Menaces (FFOM) du secteur de la transformation.

Tableau 18 : Matrice FFOM du secteur de la transformation du coton

Forces	Faiblesses
▪ La volonté politique affichée par les autorités pour la transformation des matières premières locales ▪ La disponibilité d'une fibre de bonne qualité et en quantité importante ▪ La disponibilité d'une main d'œuvre peu onéreuse. ▪ l'existence de textes règlementaires sur l'industrie et de promotion des PME/PMI ▪ l'existence d'un code des investissements favorable aux entreprises exerçant dans la transformation de produits des matières premières issues des secteurs agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique ▪ l'existence de centres de recherche et d'innovation ▪ l'existence d'un code des investissements ▪ l'existence d'un décret interdisant l'importation de fil et des produits textiles assimilés produits localement ▪ l'existence d'un décret portant institution de quotas d'enlèvements à l'importation des produits similaires fabriqués ou produits au niveau national ▪ l'existence d'un décret portant promotion du port du Faso Danfani, du koko dunda et des autres tissus traditionnels	▪ le coût élevé des facteurs de production ▪ la qualification de la main d'œuvre ▪ le faible niveau de productivité de la main-d'œuvre ▪ La faible compétitivité pour les exportations de textiles ▪ la faible accessibilité au financement et le coût du crédit ▪ l'étroitesse du marché national ▪ l'indisponibilité de certaines matières premières en quantité suffisante ▪ l'inexistence d'une gouvernance de filière inclusive ▪ l'absence d'une politique fiscale appropriée ▪ l'inadaptation des technologies utilisées ▪ l'inexistence d'infrastructures de transport en qualité et en quantité suffisante ▪ la non opérationnalisation des projets d'aménagement de zones industrielles ▪ la faible articulation entre les acteurs de l'industrie, de la recherche et des autres acteurs économiques
Opportunités	**Menaces**
▪ la demande croissante d'huile comestible et d'aliments pour animaux qui dépasse la production intérieure ▪ la mise en œuvre du Plan d'actions pour la stabilisation et le développement du secteur transformation industrielle et artisanale (PA-SD/TIA) ▪ la mise en œuvre de la stratégie nationale d'industrialisation (SNI), 2019-2023 ▪ la construction en cours du Centre National d'Appui à la Transformation Artisanale du Coton (CNATAC) ▪ la mise en œuvre de « Initiative 5 000 métiers à tisser » ▪ la mise en place d'un incubateur dénommé « BURKINA TEXTILE » ▪ la mise en place de l'Institut de génie des systèmes industriel et textiles (IGSIT) au sein de l'EPO, visant à former une masse critique de main d'œuvre qualifiée ▪ l'organisation du Salon International du Coton et du Textile (SICOT) ▪ la labélisation du pagne tissé « Faso Dan Fani (FDF) » et du koko dunda et l'adoption d'un règlement d'usage desdits labels ▪ la mise en place de la Confédération du coton - textile et habillement du Burkina Faso (CCTH-Burkina) en 2020	▪ la concurrence déloyale, la fraude et la contrefaçon ▪ le renchérissement des prix lié au coût d'importation des équipements et des matières premières ▪ la mondialisation qui expose les industries à la compétitivité des entreprises étrangères

Conclusion

Le secteur de la transformation du coton burkinabè dispose d'atouts considérables notamment une production de « fibre de qualité » et une volonté politique affirmée pour développer l'industrie locale. Toutefois, des défis importants demeurent entravant la pleine réalisation du potentiel de ce secteur.

Partant du constat que la mise en service des unités en projet de transformation de la fibre de coton ne consommerait que 21% au plus de la moyenne de la production sur les 20 dernières années, on est en droit de se poser la question de l'opportunité de la course à l'augmentation de la production surtout que celle-ci a un impact sur l'environnement et nécessite la mobilisation de plus en plus importante de ressources pour financer les intrants et prendre en charge le règlement des différentes dettes. C'est pourquoi, dans une vision plus globale d'autonomie alimentaire et pour promouvoir un développement endogène réussi et holistique, les ressources mobilisées ou à mobiliser pour assurer l'accroissement de la production pourraient être orientées vers :

- l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie de développement de la filière coton-textile-habillement basée sur le soutien à l'existant afin de construire une véritable chaine de valeur intégrée (ne pas refaire ce qui existe) ;
- le soutien à la transformation de la fibre (subvention de la fibre, soutien au prix de l'énergie électrique, …) qui permettra au maillon du textile et de l'habillement de connaître une croissance certaine ;
- le soutien à la diversification de l'offre de matières premières oléagineuses, en assurant l'organisation et la promotion de nouvelles filières (soja, arachide, tournesol, sésame) qui pourrait être envisagées en relation avec les sociétés cotonnières dans une démarche d'encadrement de l'exploitation agricole et de mitigation des risques du marché auxquels la filière coton fait face de manière cyclique.

L'offre en huile alimentaire et la disponibilité en compléments alimentaires pour animaux s'en trouveront positivement impactés.

Conclusion Générale

La contribution de la filière coton à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la génération des revenus des cotonculteurs et à l'économie nationale au Burkina Faso est indéniable. Actuellement, la culture du coton occupe environ 250 000 exploitations qui produisent en moyenne 450 000 tonnes de coton graine par an. Près de quatre (4) millions de Burkinabè dépendent de la production du coton et une (1) personne sur six (6) tire son revenu de la culture du coton.

L'organisation actuelle des acteurs de la filière (AICB) est fonctionnelle et le rôle de régulation joué par l'Etat à travers le Secrétariat Permanent chargé de la Filière Coton Libéralisée (SP-FCL) reste à améliorer. La filière fonctionne avec des outils de gestion éprouvés. Son financement est régulièrement assuré par les lignes de crédit ouvertes par les banques nationales et internationales. Cependant, en dépit des multiples appuis de l'Etat pour éviter que la production ne baisse, la culture cotonnière fait face à de nombreux défis qui empêchent le secteur d'équilibrer ses comptes et d'améliorer sa rentabilité et sa compétitivité sur le marché mondial. En fait, la filière coton du Burkina Faso est bâtie sur un modèle à vocation largement sociale. Or, ce modèle est essoufflé et n'est plus adapté aux réalités du monde actuel. Il est donc nécessaire de changer de modèle car son maintien risque à terme de conduire la filière à sa disparition.

La production cotonnière évolue d'une manière générale en dents de scie avec une forte tendance à la baisse. En effet, les défis pour une production durable et compétitive du coton au Burkina Faso sont nombreux et nécessitent pour leur résolution une approche intégrée et cohérente avec les politiques agricoles. La coexistence des cultures, la gestion de la fertilité des sols, la réglementation, l'utilisation sécurisée des pesticides, la prise en compte des impacts socio-sanitaires et environnementaux, l'adoption de pratiques biologiques, la résistance aux insecticides et les initiatives d'agriculture intelligente face au climat représentent tous des éléments clés à prendre en compte pour favoriser des pratiques agricoles durables.

La transformation du coton est un secteur stratégique pour l'économie nationale, en raison de son potentiel à générer de la valeur ajoutée, à créer des emplois et à contribuer au développement durable. Le pays bénéficie d'une production de coton abondante et de qualité, exploitée pour la fibre, les graines, et les coproduits comme l'huile et les tourteaux. Cependant, le secteur fait face à des défis structurels majeurs qui limitent sa compétitivité et sa capacité de transformation locale. Plusieurs initiatives visant à promouvoir la consommation locale de produits et renforcer la transformation du coton ont été mises en place.

C’est pourquoi, en dépit des nombreuses initiatives visant à promouvoir la consommation locale de produits et à renforcer la transformation du coton, des actions fortes et des réflexions approfondies demeurent nécessaires. Cela inclut la diversification des matières premières oléagineuses, le renforcement de la consommation locale, le soutien à la transformation en termes de coût production et d’accès au financement ainsi que le renforcement de la gouvernance visant un développement inclusif. L’objectif final étant de maximiser la valeur ajoutée locale.

Au regard des questionnements actuels concernant la filière, notamment sa gouvernance, son mode de financement, la durabilité de la production et la plus-value créée par la transformation du coton, les réflexions sur le devenir de la filière devraient s’inscrire dans une vision plus globale d’accroissement de productivité et de compétitivité et de souveraineté alimentaire en vue d’un développement endogène et holistique.

Références bibliographiques

Aboe M. (2024). Etat des lieux des entreprises publiques textiles en Afrique : cas des industries textiles des Etats membres de l'UEMOA. UEMOA.

Agrer (Belgique), Sert (Burkina), (2007). Diagnostic de la filière coton et identification d'axes stratégiques. Ouagadougou. Burkina Faso. 267 pages.

AICB (2015). Memorandum sur la production et la commercialisation du coton génétiquement modifié au Burkina Faso. Association interprofessionnelle du coton du Burkina (AICB), Burkina Faso.

AICB (2019). Atelier sur la relance durable de la production cotonnière au Burkina Faso. Rapport général, Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina, 153 p.

AICB (2024). Note d'orientation pour l'appui conseil aux producteurs de coton et aux OPC, Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina, 29 p.

AICB (2008). Note d'information sur la filière coton du Burkina, Ouagadougou (Burkina Faso), 10 pages.

AICB (2023). Suivi du classement de la qualité de la fibre. Base de données AICI, Ouagadougou, Burkina Faso

AICB, SP-SFCL. (2019). Atelier national sur la relance durable de la production cotonnière du Burkina Faso. Rapport général, mars 2019, Ouagadougou, 153p.

AICB, SP-SFCL. (2019). Etat d'organisation et de fonctionnement de la filière coton du Burkina Faso. Communication à l'atelier d'échanges sur le processus de structuration des filières cotonnières et perspective de mise en place d'une interprofession coton au niveau UEMOA, Ouagadougou, le 27 mars 2019. 27p.

Bacyé B., Kambire H.S., Some A.S. (2020). Effets des pratiques paysannes de fertilisation sur les caractéristiques chimiques d'un sol ferrugineux tropical lessivé en zone cotonnière à l'Ouest du Burkina Faso. *International Journal of Biological and Chemical Sciences* 13: 2930-2941.

Badiane D., Gueye M.T., Coly E.V., Faye O. (2015). Gestion intégrée des principaux ravageurs du cotonnier au Sénégal et en Afrique occidentale. Int. J. Biol. Chem. Sci. 9(5): 2654-2667. *International Journal of Biological and Chemical Sciences* 9: 2654-2667.

BAINVILLE S. (2013). Production cotonnière et réduction de la pauvreté rurale au Burkina Faso: une histoire complexe. Dans AGRAR-2013 : 1re conférence de la recherche africaine sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition. Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, 4-6 juin 2013.

L'agriculture face aux défis de l'alimentation et de la nutrition en Afrique : quels apports de la recherche dans les pays cotonniers. Les Presses Agronomiques de Gembloux. Belgique. 15 pages.

Bama-Nati A.D., Barké G.H., Koita M., Niang D., Hamma Y. (2020). Impact of agricultural inputs on groundwater pollution in off-season rice farming in the Sindou Peaks perimeter in Burkina Faso. 8. *Journal of Water Resource and Protection.* 12: 381-388.

BAMBA I. (2023). Analyse de la résilience économique des exploitations cotonnières dans la commune rurale de Solenzo au Burkina Faso, Mémoire de Master, Option Economie Agricole des Ressources Naturelles et de l'Environnement ; U-AUBEN; Ouagadougou, Burkina Faso, 65p.

BAYOULOU J. (2011). Expérience du fonds de lissage de la filière coton burkinabè, Présentation au colloque G20 agricole : quelles suites ? Paris (France), 22 pages.

Bazoma B., Ouédraogo R., Sylvain I., Pooda L., Bonkoungou M., Jean F., Ouédraogo J.-B., Ouédraogo G. (2019). Characterization of pesticides and practices of cotton producers and pesticides sellers in the cotton zone of Bala's hippopotamus pond biosphere of Burkina Faso. *Journal of Experimental Biology and Agricultural Sciences* 7: 554-568.

BELLOCQ FX, SILVE A. (2007). La crise de la filière coton : conséquences économiques et financières au Burkina Faso. Document de travail n°48, Agence Française de Développement, France, septembre 2007, ISSN 1954-3131, 30p.

BIKIENGA I.M. (2016). Enjeux et approches de la sécurité alimentaire dans les pays du Sahel. Communication, Forum régional sur le coton et la sécurité alimentaire dans le pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, Lomé, Togo, 14-16 septembre 2016. 11p.

Bourgou L., Fok M. (2021). Système semencier et pureté des semences dans un contexte d'utilisation d'OGM : le cas du coton Bt au Burkina Faso. *Cahiers Agricultures* 30: 25.

Bourgou L., Kargougou E., Sawadogo M., Fok M. (2020a). Bt cotton seed purity in Burkina Faso: status and lessons learnt. *Journal of Cotton Research* 3: 30.

Bourgou L., Tarpaga W.V., Diana S.K., Sanfo D. (2020b). Evaluation et selection d'une variété de cotonnier (FK64 Gossypium hirsutum L.) au Burkina Faso. *International Journal of Biological and Chemical Sciences* 14: 869-882.

BUNASOLS (1985). Etude morpho-pédologique de la zone AVV de Farapoura V. Echelle 1/20 000. Rapport technique n° 44, BUNASOLS, Ouagadougou.

Bureau de restructuration et de mise à niveau (2015). Diagnostic de la situation des industries textiles de la zone uemoa, rapport Burkina Faso

BVI (2023). Rapport de l'étude « Elaboration d'une stratégie en vue de la rentabilité de la société d'égrenage du coton biologique (SECOBIO), 51 p.

Cabinet MDICAPME (2022). Production, transformation et commercialisation du textile traditionnel africain pour le milieu scolaire : défis, opportunités et perspectives

Cauquil J., Follin K.-C. (1983). Les maladies du cotonnier attribuées à des virus ou à des mycoplasmes en Afrique au sud du Sahara et dans le reste du monde. *Cotton et Fibres Tropicales* 38 : 293-317.

CCI-BF (2021). Identification des sources alternatives d'approvisionnement en graine de coton au Burkina Faso. Rapport final, février 2021, Ouagadougou, 63p.

CCI-BF (2022). Production, transformation et commercialisation du textile traditionnel africain pour le milieu scolaire : défis, opportunités et perspectives, Communication SITA 2022, Ouagadougou Burkina Faso, 17 p.

Comboigo S.M. (2017). Analyse des contraintes d'adoption de l'itinéraire technique dans la région cotonnière de Bobo-Dioulasso. Mémoire de Diplôme d'Ingénieur du Développement Rural, Université Nazi Boni (UNB), Burkina Faso, 92 p.

COMMISSION INTERMINISTERIELLE. (2009). Commission interministérielle de réflexion sur la filière coton. Rapport, juillet 2009, Ouagadougou, 28p.

COMPAORE C., REUSE S., BARUSSAUD S. (2022). Les principes et droits fondamentaux au travail dans les sociétés coopératives de producteurs de coton au Burkina Faso : une évaluation des besoins. Rapport BIT, OIT, ISBN : 9789220358269, Genève, Suisse, 194p.

Compaoré H., Ilboudo S., Nati A.D., Dama M. (2019). Les risques sanitaires liés à l'utilisation des pesticides dans les bas-fonds rizicoles de la commune de dano, Province du Ioba Burkina Faso. . *African Crop Science Journal* 27: 557-569.

Coulibaly L., Coulibaly S., Kamagate B., Sekongo N., Savane I., Gourene G. (2021). Distribution des pesticides d'origine agricole et évaluation de la vulnérabilité des ressources en eaux dans un bassin versant transfrontalier : Cas du Comoé, Côte d'Ivoire. *European Journal of Scientific Research* 76: 601-613.

DIPAMA JM. 2009. Les risques de dégradation des écosystèmes liés à la culture du coton au Burkina Faso : le cas du parc national de Pô. *Revue de l'Université de Moncton*, Canada, *40*(2), 29–52. https://doi.org/10.7202/1001387ar.

Direction Générale de l'artisanat (2024). Plan de Travail Annuel du Ministère de l'Industrie, du commerce et de l'Artisanat, Direction Générale de l'artisanat. MDICAPME, Burkina Faso. 89 p

Estur G., Bioche F., Diomande V., Savadogo K. (2021). Etude diagnostique et prospective de la filière coton du Burkina Faso en vue de faire des propositions de nouveaux modèles économiques, 138 p.

Etiabi B., Koulibaly B., Traore H. (2021). Inventaire des mauvaises herbes et des méthodes de lutte contre l'enherbement dans les exploitations de la zone cotonnière Est du Burkina Faso. *15* International Journal of Biological and Chemical Sciences: 1421-1434.

FAO, CCIC. 2015. Mesurer la durabilité des systèmes de culture du coton. Rapport 2015, Rome. ISBN 978-92-5-208614-7, 154p.

FAO (2015). Mesurer la durabilité des systèmes de culture coton : vers un cadre d'orientation, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), 174 p.

Faure G.O., Vognan G. (2012). Les effets du système d'innovation sectoriel de la filière coton au Burkina Faso sur les dynamiques d'évolution des exploitations familiales et du milieu rural. In : Les nouvelles dimensions des systèmes sectoriels de l'innovation. Ecole d'été 2012, Reseau de Recherche sur l'Innovation Montpellier -29 août - 1er septembre 2012.

FBDES. 2021. Etude diagnostique du secteur coton au Burkina Faso. Rapport final, septembre 2021, Ouagadougou, 102p.

Forget G., Goodman T.S., Villiers A.D. (1993). Impact of pesticide use on health in developing countries: Proceedings of a symposium held in Ottawa, Canada, 17-20 September 1990.

Gomgnimbou A.K., Kara N.M., Sigue H., Sanon A., Pare S. (2023). Use of fertilizers and pesticides in vegetable growing and their impact on the ecosystem in the Comoé River Watershed, Burkina Faso. (6) :. *Advances in Research,* 24: 126-135.

Gomgnimbou A.P.K., Kara N.M. (2022). Farmers' perceptions of pesticide and chemical fertilizer use in market gardening in the Comoé River Watershed in Burkina Faso. *Asian Research Journal of Agriculture* 15: 45-53.

Gomgnimbou A.P.K., Savadogo W.P., Nianogo A.J., Millogo-Rasolodimby J. (2009). Usage des intrants chimiques agricoles dans un agrosystème tropical : diagnostic du risque de pollution environnementale dans la région cotonnière de l'Est du Burkina Faso. *Biotechnologie, Agronomie, Société et Environement* 13: 499-507.

Gomgnimbou A.P.K., Savadogo W.P., Nianogo A.J., Millogo-Rasolodimby J. (2010). Pratiques agricoles et perceptions paysannes des problèmes environnementaux dans la province de la Kompienga. *Sciences Naturelles,* 7: 165-175.

Gouda A.I., Imorou T.I., Salami S.D., Richert M., Scippo M.L., Kestemont P., Schiffers B. (2018). Pratiques phytosanitaires et niveau d'exposition aux pesticides des producteurs de coton du nord du Bénin. *Cahiers Agricultures* 27: 65002.

GUISSOU R., ILBOUDO F., 2012. 2012. Analyse des incitations et pénalisations pour le coton au Burkina Faso. Série notes techniques octobre 2012, SPAAA, FAO, Rome. 45p.

Hauchart V. (2008). Culture du coton, pluviosité et dégradation des sols dans le Mouhoun (Burkina Faso). *Science et changements planétaires / Sécheresse* 19: 95-102.

HOUGNI A. et VOGNAN G. (2020). Étude de faisabilité économique des marchés des coproduits, sous–produits et produits dérivés du coton au Burkina Faso, Rapport final, OMC (Sous-Comité du coton), 43 p.

HOUMY K., SIDE C., SANON P. (2016). Etat des lieux de la motorisation agricole en zone cotonnière du Burkina Faso. Rapport FED/2013/07_320-967_II, ACP/UE, Bruxelles, Belgique, août 2016. 51p.

Kaboré F., Zongo G.H., Dogbey B.F., Ouattara K., Millogo Y., Kabore L., Hien E., Zombre P.N. (2021). Implications of Non-Carbonate Dolomite Minerals in the Formation of Red Soils in a Paleokarstic Context in the Taoudeni Basin in Burkina Faso. *Open Journal of Soil Science* 11: 59-71.

Kaboré A.S.W., Gomgnimbou A.P.K., Ouédraogo O.W., Sigué H., Dembelé B. et Somé C.Y., 2024b. Étude de la performance environnementale des usines d'égrenage de coton de la SOFITEX au Burkina Faso. *European Scientific Journal* (Article sous presse).

GlobalP (2024). Prix de l'électricité et du carburant dans quelques pays d'Afrique de l'Ouest et en Chine. https://www.globalpetrolprices.com/ du 21/09/2024.

KAMINSKI J. (2007). Réforme de la filière cotonnière Burkinabè - retour sur dix ans de mutations : Analyse des impacts économiques et sociaux sur les producteurs et implications des organisations agricoles. Rapport FARM/ARQADE School of Economics, Université Toulouse 1, France, version finale, décembre 2007, 98p.

Kiessoun K., Ouryagala D., Balamoussa S., & Mamoudou H.D. (2020). Contribution to the improvement of cotton seed storage at the new textile and cotton industrial company (SN-CITEC) in Bobo-Dioulasso in Burkina Faso. *International Journal of Agricultural Science and Food Technology*, 190194. https://doi.org/10.17352/2455-815X.000073

KONSIMBO E.F. (2019). Contribution à l'étude de la performance de la filière coton en Afrique : Une analyse stratégique du système d'acteurs de la gestion des intrants de la zone cotonnière de la SOFITEX au Burkina Faso. Thèse de doctorat Gestion et management, Université Aube Nouvelle, Centre de Recherche et d'Etudes en Management (CREM), Ouagadougou. *Hal Open Science*, 334p.

Koulibaly B., Dakuo D., Traoré O., Ouattara K., Lompo F. (2017). Long-term Effects of Crops Residues Management on Soil Chemical Properties and Yields in Cotton - Maize - Sorghum Rotation System in Burkina Faso. *Journal of Agriculture and Ecology Research International* 10: 1-11.

Koulibaly B., Traoré O., Dakuo D., Lalsaga R., Lompo F., Zombré P. (2014). Acidification des sols ferrugineux et ferrallitiques dans les systèmes de production cotonnière au Burkina Faso. *International Journal of Biological and Chemical Sciences* 8: 2879-2890.

Koussé J.N.D., Ilboudo S., Ouédraogo J.C.R.P., Hunsmann M., Ouedraogo G.G., Ouedraogo M., Kini F.B., Ouedraogo S. (2023). Self-reported health effects of pesticides among cotton farmers from the Central-West region in Burkina Faso. *Toxicology Reports* 11: 273-282.

Le Bars M., Sidibé F., Mandart E., Fabre J., Le Grusse P., Diakite C.H. (2020). Evaluation des risques liés à l'utilisation de pesticides en culture cotonnière au Mali. *Cahiers Agricultures* 29: 4.

Loada A. (2012). L'économie politique du succès de la filière coton au Burkina Faso : Entre paradoxes et incertitudes. Document de travail 041, Future Agricultures, University of Sussex, Brighton, Royaume-Uni, 25p.

MAISONNEUVE C. (2015. Dynamique entre la culture du coton, le rôle de la femme, la sécurité alimentaire et la nutrition infantile au Burkina Faso. Mémoire de Maîtrise en nutrition, Université Laval, Québec, Canada, 133p.

MARAH (2022). Stratégie nationale de lutte contre la vente anarchique et l'utilisation abusive des pesticides (SNLUAP) au Burkina Faso. Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales et Halieutiques, Burkina Faso, 53 pages.

MARAH (2024). Rapports de contrôles des engrais des sociétés cotonnières. MARAH/DGPV, Ouagadougou, Burkina Faso.

MDICAPME, 2024 : arrêté 2024-00311/MDICAPME/CAB/SP-FCL du 2 juillet 2024, portant fixation du prix et des modalités de cession de la graine de coton huilerie au Burkina Faso. MDICAPME, 2023 : arrêté interministériel n°2023 00638/MDICAPME/ MSHP/ MEFP/MEEA/ MFPTPS du 29 décembre 2023, portant installation et exploitation d'unités de production d'huile alimentaires au Burkina Faso.

MDICAPME (2022). Bilan de la mise en œuvre du deuxième protocole d'accord portant cahier des charges applicables aux opérateurs de la filière coton au Burkina Faso (2013 - 2023) et perspectives. Rapport, décembre 2022, Ouagadougou, 44p.

MEF, MAHRH, MCPEA (2007). Diagnostic de la filière coton et identification d'axes stratégiques. Projet 8 ACP BK 014 (8ème FED) ; Fonds d'Observation Economique et Sociale du Monde Rural (FOESMR). Rapport final, août 2007, Ouagadougou, 267p.

MINISTERE CHARGE DE MISSION AUPRES DU PRESIDENT DU FASO CHARGE DE L'ANALYSE ET DE LA PROSPECTIVE (2010). Etude prospective sur la filière coton. Rapport général, Ouagadougou, février 2010, 69p.

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET MINISTERE DU COMMERCE, DE LA PROMOTION DE L'ENTREPRISE ET DE L'ARTISANAT (2007).

Diagnostic de la filière coton et identification d'axes stratégiques, Rapport final, Ouagadougou, Burkina Faso, 267 p.

Ministère du développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprise (2022). Bilan de la mise en œuvre du deuxième protocole d'accord portant cahier des charges applicables aux opérateurs de la filière coton au Burkina Faso (2013 - 2023) et perspectives, Ouagadougou, Burkina Faso, 44 p.

Namountougou M., Dabiré K.R., Simard F., Baldet T., Thibaud M., Diabate A. (2010). Impact des stratégies de protection du coton sur l'homme et l'environnement : sélection de la résistance des vecteurs du paludisme aux insecticides. Symposium international paludisme et trypanosomose humaine africaine : nouvelles stratégies de prévention et de contrôle, Cotonou, Bénin, 07 et 08 octobre 2010.

Nibouche S., De Chazeaux R., Geguine J.-P., Martin J., Vaissayre M. (1998). Dégâts dûs à l'aleurode *Bemisia tabaci* (Gennadius) en culture cotonnière : évolutions récentes en Afrique de l'Ouest. *Agriculture et développement* 20: 13-18.

Ohoueu E.J.B., Wandan E.N., Kone D., Assielou B.A., Dembélé A. (2017). Impact de l'utilisation des produits phytosanitaires en production cotonniere et cacaoyère sur la production apicole en Côte D'ivoire. *European Scientific Journal, ESJ* 13: 42.

OMC (2021). Étude de faisabilité économique des marchés des coproduits, sous-produits et produits dérivés du coton au Burkina Faso. Rapport final, OMC, WT/CFMC/W/84, Genève, 12 février 2021, 43p.

Otoidobiga L.C., Vincent C., Stewart R.K. (2003). Susceptibility of field populations of adult *Bemisia tabaci* Gennadius (Homoptera: Aleyrodidae) and *Eretmocerus sp* (Hymenoptera: Aphelinidae) to cotton insecticides in Burkina Faso (West Africa). *Pest Management Science* 59: 97–106.

Ouédraogo S.L., Sanfo D., Somda I., Tiemtoré B.C. (2009). Analyse de l'influence du fonds génétique, des conditions climatiques et du mode de protection hytosanitaire sur l'expression de la bactériose chez différentes variétés de cotonnier au Burkina Faso. *Tropicultura* 27: 31-34.

Parry G. (1982). Le cotonnier et ses produits. Technique agricole et productions tropicales. Maisonneuve et Larose, Paris, France, 502 p.

Pawar T., Sharma S., Arora R.K., Biswas K.K. (2024). Distribution of cotton leaf curl virus species/strain and characterization of associated satellite molecules in Gossypium hirsutum. *Indian Phytopathology*.

PODA S. A. 2004. Culture de coton et sécurité alimentaire dans la zone cotonnière de l'Ouest du Burkina Faso : Cas des villages de Daboura, Gombélédougou et Sidéradougou. Mémoire de fin d'études, IDR/UPB, Bobo-Dioulasso, Burkina Faso, 74p + annexes.

Pouya M.B., Bonzi M., Gnankambary Z., Koulibaly B., Ouedraogo I., Ouedraogo J.S., Sedogo P.M. (2013). Perception paysanne et impact agro-pédologique du niveau de mécanisation agricole dans les zones cotonnières Centre et Ouest du Burkina Faso. *International Journal of Biological and Chemical Sciences* 7: 489-506.

PR-PICA (2014). Suivi de la sensibilité des ravageurs aux insecticides chimiques. Programme Régional de Protection Intégrée du Cotonnier en Afrique, 7ème réunion bilan, 16-18 Avril, Dakar, 25 p.

PR-PICA (2023). Bulletin d'information du Programme Régional de Production Intégrée du Coton en Afrique (PR-PICA) N° 49, Novembre-Décembre 2023, 5 p.

Renaudin C. (2011). Le paysannat cotonnier africain dans la mondialisation : impacts sociaux, économiques et géographiques. Le cas de la région Est du Burkina Faso. Thèse de doctorat, Géographie, Paris IV-Sorbonne.

Samadoulgou L. L. (2004). Coton et organisations paysannes au Burkina Faso. Rapport d'étude, janvier 2004. ICCO, Pays-Bas, 58p.

Savadogo P.W., Zi Y., Sanou A.K., Nacro H.B., Lompo F., Sédogo M.P. (2018). Effets combinés du compost, du Paraquat et de la Lambdacyhalothrine sur la macrofaune du sol sous culture pluviale de sésame (*Sesamum indicum* L.) au Burkina Faso. *International Journal of Biological and Chemical Sciences* 11: 2658-2670.

Sawadogo W.M., Nabié B., Sanou M.R., Kouanda N., Sawadogo A.W., Kaboré H., Boly/ Sermé B., Son D. (2023). Une espèce émergente de jasside fait des ravages sur le cotonnier, gombo, l'aubergine, et la roselle (Bissap) au Burkina Faso. Alerte, Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement. DGPV/DPVC, Ouagadougou, 2 p.

Schwartz A. (1996). Pratiques paysannes et gestion de la fertilité des terres sur les exploitations cotonnières dans l'ouest du Burkina Faso. *Cahiers Sciences Humaines* 32: 153-175.

SCHWARTZ A. (1993). Brève histoire de la culture du coton au Burkina Faso. ORSTOM, France, février 1993, 207-237.

SOFITEX/UNPCB (2019). Note d'information SOFITEX-UNPCB à l'attention des Chefs de Régions Cotonnières, des agents d'appui-conseil de la SOFITEX, de l'UNPCB et de ses démembrements. SOFITEX/UNPCB, 9 p.

Son D., Somda I., Legreve A., Schiffers B. (2017). Pratiques phytosanitaires des producteurs de tomates du Burkina Faso et risques pour la santé et l'environnement. *Cahiers Agricultures* 26: 25005.

Son D., Somda I., Legreve A., Schiffers B. (2018). Effect of plant diversification on pest abundance and tomato yields in two cropping systems in Burkina Faso: farmer practices and integrated pest management. *International Journal of Biological and Chemical Sciences* 12: 101-119.

Soumaré M., Havard M., et Bachelier B. (2020). Le coton en Afrique de l'Ouest et du Centre : de la révolution agricole à la transition agro-écologique. Cah. Agric. 2020, 29, 37. https://doi.org/10.1051/cagri/2020037

Sow I. (2022). Bioécologie de *Phonoctonus lutescens* (Guérin Meneville et Percheron, 1887), prédateur de la punaise nuisible *Dysdercus voëlkeri* (Schmidt, 1932) dans la perspective d'une lutte biologique en culture cotonnière au Burkina Faso. Thèse de Doctorat Unique, Université Joseph Ki-Zerbo, 150 p.

SP/FCL (2024). Étude de faisabilité du projet TEXFORCES-BF, Secrétariat Permanent de la Filière Coton Libéralisée, MDICAPME, 53 p, Burkina Faso

SP-FCL (2023). Données sur la production, prix d'achat du coton graine, prix de cession des intrants, subventions des intrants, parc industriel, rang du Burkina Faso, pool bancaire. Données compilées par SP-FCL, novembre 2023, Ouagadougou, 7p.

SP-FCL, AICB (2023). 81ème Assemblée plénière du Comité Consultatif International du Coton (CCIC). Rapport du Burkina Faso. CCIC, Mumbai, Inde, 2-5 décembre 2023, 8p.

Tapsoba H.K., Paré S. and Bonzi-Coulibaly Y.L. (2008). Résidus d'endosulfan dans les sols de trois zones de production du coton au Burkina Faso. *Science et technique,* Sciences appliquées et Technologies, 2 (1 et 2) : 51-58

Tarnagda B., Tankoano A., Tapsoba F., Pane B.S., Hissein O.A., Djbrine A.O., Drabo K.M., Traoré Y., Savadogo A. (2017). Evaluation des pratiques agricoles des légumes feuilles : le cas des utilisations des pesticides et des intrants chimiques sur les sites maraîchers de Ouagadougou, Burkina Faso. *Journal of Applied Biosciences* 117: 11658-11668.

TEXIER P.H. (2017). Etude portant sur la détermination de mesures alternatives aux soutiens étatiques à la filière cotonnière du Burkina Faso. Rapport final, AICB, Ouagadougou, novembre 2017, 80p.

Toe A.M., Ouedraogo M., Ouedraogo R., Ilboudo S., Guissou P.I. (2013). Pilot study on agricultural pesticide poisoning in Burkina Faso. *Interdisciplinary Toxicology* 6: 185-191.

Traoré H., Segda B.G., Dipama J.-M. (2024). Les pesticides dans les eaux souterraines : cas du sous Bassin du Massili au Burkina Faso. *Journal de Physique de la SOAPHYS* 4: 1-8.

Traoré M., Dibloni J.B. (2018). Etude de l´évolution de la qualité des sols dans les exploitations de coton biologique et caractérisation des sols des fermes semencières de Koumbo (Léo), Goerssa (Yé), Piengou (Fada) au Burkina Faso, Rapport final, 125 p.

TSCHIRLEY D., POULTON C., LABASTE P. (2009). Organisation et performances des filières cotonnières africaines : leçons des réformes. Banque Mondiale, Editions ESKA, Washington, D.C., Etats-Unis, 223p.

UEMOA (2013a). Etude de faisabilité pour la mise en place d'un mécanisme fiable d'approvisionnement et de distribution des engrais coton et céréales dans les pays de l'UEMOA et au Tchad. Rapport définitif, août 2013, Ouagadougou, 168p.

UEMOA (2013b). Etude sur la stratégie de commercialisation du coton fibre dans les quatre pays de l'initiative sectorielle en faveur du coton. Rapport définitif, août 2013, Ouagadougou, 200p.

UEMOA. 2019. Atelier d'échanges sur les leçons apprises des privatisations dans le secteur du coton. Rapport final, atelier 22-24 mai 2019, Ouagadougou, Burkina Faso, 11p + annexes.

Vitale J., Ouattara M., Vogan G. (2011). Enhancing Sustainability of Cotton Production Systems in West Africa: A Summary of Empirical Evidence from Burkina Faso. *Sustainability* 3: 1136-1169.

Vitale J., Vognan G., Ouattara M., Traoré O. (2010). The Commercial Application of GMO Crops in Africa: Burkina Faso's Decade of Experience with Bt Cotton. *AgBioForum* 13: 320-332.

VOGNA G., OUATTARA M., 2013: Quand le coton décline, quelles incidences sur le revenu et la production alimentaire des paysans au Burkina Faso ? Dans AGRAR-2013 : 1re conférence de la recherche africaine sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition. Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, 4-6 juin 2013. L'agriculture face aux défis de l'alimentation et de la nutrition en Afrique: quels apports de la recherche dans les pays cotonniers. Les Presses Agronomiques de Gembloux. Belgique. 9 pages.

VOGNAN G., OUEDRAOGO M., OUEDRAOGO S. (2002). Description et organisation de la filière cotonnière au Burkina Faso. Rapport, Département Gestion des Ressources Naturelles et Systèmes de Production, avril 2002, INERA/CNRST, Ouagadougou, 31p.

Vognan G., et Fok M. (2019). Performance différentiée du coton Bt en début de diffusion : cas du Burkina Faso. *Cahiers Agricultures*, 28 (26): 10. DOI: 10.1051/cagri/2019026.

Zerbo K.B.F., Yameogo F., Zan N., Hien A., Bonzi S., Wonni I. (2024). Impact des maladies sur le rendement du cotonnier au Burkina Faso. *Afrique SCIENCE* 24: 80-92.

Zio S., Aly S., Toulsoumd Ã.L., S.-O., Henri Nestor, B. I., Cheikna, Z., Flibert, N., & Yves, T., 2016. Physicochemical quality of artisanal oils produced in Ouagadougou: Case of four small companies of cottonseed oils and crude groundnut oils taken in the markets. *Journal of Advances in Biotechnology*, *6*(2): 890900. https://doi.org/10.24297/jbt.v6i2.4803

ZOUNDI J.S., HUSSEIN K., HITIMANA L. 2006. Libéralisation de la filière coton et innovation agricole en Afrique de l'Ouest. *Cahiers Agricultures, France,* vol. 15, n°1, 17-21.

Autres documents consultés

Déclaration du Burkina Faso à la 72ème assemblée plénière du Comité consultatif international du coton (CCIC), 29 septembre au 04 octobre 2013, Carthagène (Colombie), 35 pages.

Décret 2023-0647/PRES-TRANS/PM/MEFP/MDICAPME du 2 juin 2023, portant promotion du port du Faso Danfan, du koko dunda au Burkina Faso.

Fonds de soutien : performance et limites, 24 et 25 novembre 2005, Présentation par le Burkina Faso au séminaire technique sur les outils de gestion, Des effets de la volatilité des cours du coton, Sur les revenus des filières et des producteurs, Dakar (Sénégal), 9 pages.

Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP), août 2024, Instrument automatisé de prévision (IAP), Ouagadougou (Burkina Faso).

Sites web visités

https://faso-coton.com/ du 20/03/2024

https://www.sofitex.bf/ du 20/03/2024

https://www.webtv.sofitex.bf/ du 0/09/2024

https://www.globalpetrolprices.com/ du 21/09/2024

ANNEXE

Annexe 1 :

Composition de l'Equipe de coordination de l'étude

Titre, Nom & Prénom(s)	Fonctions	Taches
Dr SEREME Paco	Président de l'ANSAL-BF	Contacts avec les autorités et partenaires, mobilisation des ressources
Pr TOURE Hamidou	Secrétaire Permanent de l'ANSAL-BF	Contact avec les différents collèges, Participation aux réflexions, Circulation de l'information à l'intérieur de l'Académie, Mobilisation des ressources
Pr ZOUNGRANA / KABORE Chantal	Présidente du Collège SNA, Coordinatrice du Groupe thématique Transformation/ Valorisation des produits et coproduits du coton	Coordination de l'étude ; finalisation des TDRs, rencontres avec les partenaires Mobilisation des ressources Participation aux réflexions
Dr SEDOGO Michel	Coordinateur du Groupe thématique Productivité et compétitivité de la filière coton	Finalisation des TDRs, contacts avec les partenaires ; organisation des équipes d'experts Mobilisation des ressources Participation aux réflexions
Mr BIKIENGA Martin	Coordinateur du Groupe thématique Gouvernance de la filière coton	Finalisation des TDRs, contacts avec les partenaires ; organisation des équipes d'experts Mobilisation des ressources Participation aux réflexions
Pr OUEDRAOGO Amadé	Rapporteur du Collège SNA, Rapporteur général de l'étude	Secrétariat de l'étude / rapportage des ateliers
ZERBO Daniel	DFC/ANSAL BF	Organisation et gestion financières de l'étude

Annexe 2 :

Liste des experts pour la conduite de l'étude

N°	Nom & Prénom(s)	Profil	Structures
1	**BIKIENGA. Martin**	Agro-économie / politiques agricoles	ANSAL-BF/SNA
2	**DAKOUO Dehou,**	Agronomie / gestion technique de la filière cotonnière	MESRI/PC-INERA
3	**KOULIBALY, Bazoumana**	Agro pédologie / systèmes à base de coton	MESRI/PC-INERA
4	**GUINKO Jean Pierre**	Economie / gestion du développement	MDICAPME
5	**OUEDRAOGO Idrissa**	Économie	ANSAL-BF/SJPEG
6	**SEDOGO Michel**	Agro pédologie /	ANSAL-BF/SNA
7	**NITIEMA Jean-de-Dieu**	Appui- conseil / Organisation de producteurs	MARAH
8	**THIOMBIANO Taladidia**	Économie	ANSAL-BF/SJPEG
9	**TRAORE Oumar**	Biotechnologie, Biosécurité	ANSAL-BF/SNA
10	**TRAORE Oula**	Agronomie fertilité/ coopération régionale et internationale	MESRI/INERA
11	**TRAORE Sylvanus**	Affaires économiques	MDICAPME/DGI
12	**KABRE W. Dominique**	Juriste	ANSAL-BF/SJPEG
13	**ZOUNGRANA/KABORE Chantal**	Nutrition/Biosécurité	ANSAL-BF/SNA
14	**ZONGO Pascal**	Agronome / Intrants	MARAH/CT
15	**GUISSOU Pierre**	Toxicologie	ANSAL-BF/ SSHA
16	**MAIGA Alkassoum**	Socio-anthropologue	MESRI
17	**SANON Antoine**	Entomologiste	ANSAL-BF/SNA
18	**GOMGNIBOU Alain**	ANEVE	MEE
19	**TIENDREBEOGO Célestin**	Economiste financier	Indépendant
20	**YAMEOGO Georges**	Agronome	Indépendant
21	**NABOLE Abdoulaye**	Economie / gestion des entreprises	FILSAH
22	**GNANKAMBARY Moumouni**	Economiste Financier	Indépendant
23	**TRAORE Ibrahim**	Technologue	Indépendant

Annexe 3 :

Structures et personnes rencontrées

Structures	Nom Prénoms	Fonctions
SOCOMA	COMPAORE Ali	Directeur Général
	OUEDRAOGO Amadé	Chef du service maintenance/Fada
	DIALLO	Directeur usine Fada
	KAGAMBEGA Levy	Chef de service agro
	IDANI Yaya	Chef de Zone
	OUEDRAOGO J. Raphael	Chef de Région
	DA Sié Celestin	Suivi-évaluation
	OUOBA Théophile	Production de semences
FASO COTON	SYLLA Mahamadou	Directeur Général
	BELEME Lassané	Directeur de la production agricole
SECRETARIAT PERMANENT DE LA FILIERE COTON LIBERALISEE	KONE Sidiki	
	OUATTARA Soma	
	GUINKO Jean Pierre	Secrétaire Permanent
	LYDO Takiou	
	OUEDRAOGO Rihanata	
	KINDA Mahamady	
	OUATTARA Y. Mathias	
	ZONGO/BARRO Safietou	
	KINDA Mahamadi	
AICB	BELEME Lassané	Président
	GUIRE	
Bureau régional de la Faîtière Unique des Transporteurs Routiers du Burkina, bureau régional des Hauts-Bassins	TOURE Mamadou	Président Régional de la Faitière des Hauts Bassins
	SAWADOGO Amadé	Responsable de la Commission Transport, membre ;
	TRAORE Abdoulaye	Chef des Interventions
	DIGA Abdoulaye Sékou	Conseiller Technique Spécial du Président Régional
Direction régionale de l'environnement des Hauts-Bassins	Lieutenant-colonel SANDWIDI Salifou	Directeur régional

SOFITEX BOBO	**THIOMBIANO Abdramane**	
	SIBIRI Sou	
	TRAORE Adama	
	SOMDA B. Arsène	
	DIE Zéphirin	
	TIANHOUN Casimir	
l'Union Provinciale des Producteurs de Coton (UPPC) du Tuy à Houndé	**BANDO Zimbiè**	Président de l'UPPC
	DIOMA Martial	Inspecteur provincial de gestion de l'UPPC
SOFITEX Houndé	**NAPON Alioune**	Chef de service Exploitation industrielle
Direction régionale de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques des Hauts-Bassins	**KONATE/KONE S. Marguerite**	Représentant le Directeur régional
	RAMDE Souleymane	
Direction régionale de l'environnement des Hauts Bassins	**SANDWIDI Salifou**	Directeur régional
Direction Générale des Douanes	**ZOUBGA Maoloud**	Directeur Général Adjoint
	KONTOGOM Robert	Services des douanes
	ZAGRE Tégawendé André	
	DAMIBA Jules Bertrand	
	KINDA Bakary	
	IENDREBEOGO Sibiri	
	BAMBARA Olivier	
	KAFANDO Théodore	
Personnes ressources	**SEDOGO Laurent**	Anciens ministres de l'Agriculture
	OUEDRAOGO Salifou	
	LOMPO François	
	KIBA Innocent	
	OUEDRAOGO Jérémie	Biotech /NEPAD
	TRAORE François	Ancien Président de l'UNPCB
	ILBOUDO Saga Pascal	Ancien SP/CPSA

Ministère de l'Agriculture	**KABORE Sylvain**	Chargé d'etudes/SG-MARAH
	ZEMBA Prosper	DG/DGPV
	OUEDRAOGO Jean	DG SEPB
	YAMEOGO LOUIS	DG BUNASOLS
	TRAORE Dieudonné	DIMA/DGPV
	NABIE Bakouan	DPVC/DGPV
	TAPSOBA Boukari	DGADI
	YGO Ludovic	DG/DGPER
	OUOBA Nindia	DDI/DGADI
	TIENDREBEOGO Hypolite	DGPER
	KAMBOU Sié Lucien	DOPAIR/DGFOMR
	SANFO Toussaint	DGPV/DPPA
	OUATTARA Dieudonné	DGPV/DPPA
	OUEDRAOGO Moumouni	DGPV/DVRD
	SAVADOGO Claude	DGPV/DVRD
UNION NATTIONALE DES PRODUCTEURS DE COTON(UNPCB)	**N'KAMBI Nikiebo**	PCA
	BAMBA Tahirou	2e Vive Président
	COULIBALY A. Patrice	Coordonnateur
	DEMBELE Fousseni	Adjoint otganisation
	DAO Sibiri Yaya	Information et communication
	KOTE Zohie Drissa	CA/organisation
	SANOU Charles	Trésorier adjoint
	KONE Amidou	SGA
	MEDA KO	Information et genre
CNRST	**NANEMA**	Délégué Général
	ZIDA Didier	DGA/Recheche-coopération
	KABORE Adama	DGA/Valorisation
	OUEDRAOGO Blaise	Directeur Adjoint INERA
	PARKOUDA Charles	Directeur IRSAT
	BELEMNABA Lazare	Directeur IRSS

COORDINATION REGIONALE DES SOCIETES COOPERATIVES DES PRODUCTEURS DE COTON DE L'EST	**OUOBA Pierre**	Président UPPC/Gourma
	THIOMBIANO Sankardja	Trésorier UPPPC/Gourma
	KIEMA Harouna	SG UPPPC/Gourma
	THIOMBIANO Gnandia	Trésorier Kompienga
	SANGLI hamidou	Président Kompienga
	GNOULA kankandia	VP Tapoa
	DALEBIGA Paul	Secrétaire Tapoa
	AGOUALIBIGA Oumpounini	Trésorier Tapoa
	YAMEOGO Hamidou	IPG Tapoa
	BARRY Boureima	IPG Koulpélogo
	TRAORE Mamadou	IPG Gourma
STRUCTURES DE LA REGION DE L'EST	**SANOGO Adama**	Chef Service production végétale DRARAH Est
	DIABRI Madia	DP/Gourma Direction régionale Environnement
	BORO Ousséni	Chef Service Régional de la PE Direction régionale Environnement
	KOBYAGDA/OUOBA Ruth	Présidente Centre apicole
	HEBIE Salia	Coordonnateur général ARFA
	OUIYA Jean-Baptiste	Chargé de projet CFP Belle épine
	COMBARY Mamoussa	Chargé des ressources humaines CFP Belle épine
SN CITEC	**KONATE Abdoulaye**	D.I
	TRAORE Ibrahim	DG
MDICAPME	**BASSOLE Eric**	SG
	ZONGO Maxime	DGESS
	RONGA Lassané	SP/GUGI
	BAMBARA Claudia Elvire	DGDI
	ILBOUDO Seydou	CT/Cabinet
	OUEDRAOGO Tibila	DGDI
	TRAORE Sy Abdoul Karim	CNPI
	COMPAORE Serge Eric	BMCRF
	LOMPO/KAFANDO W. Laéticia	DGA
	SANNA Rahim	DGPE

ABNORM	PARE Soumaîla	
NAKAM	KONATE Kassari	
STAB	SANOGO Sory	
KONSA	GNIME Sidiki	
GHB/GIE	BARO Daouda	
	TAMBOURA A. Sidiki	
HUILERIE L	ZODOUN Fieba	
SOGEA FASO	SALAMATAO Moctar	
HAFAAC	TRAORE Claudine	
NIDOR	AOUBA Assetou	
DJENE DIOR INDUSTRIES	KONKOBO W. THIERRY	
ATOB	COULIBALY Pauline	
PR-PICA	OUATTARA B. GILBERT	Comptable
	SAWADOGO Felix	Secrétaire Exécutif
HCB	SO/TRAORE Masso	
HSF	BARRO Siaka	
COFATEX	SAKANDE/KONATE Djélia	
GEFATEX	DRABO Fatou	
FILSAH	NABOLE Abdoulaye	
SECOBIO	MILLOGO Kalo	

**ACADÉMIE NATIONALE DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES LETTRES
DU BURKINA FASO**

Siège Social : Ouagadougou - Ouaga 2000
01 BP 1910 Ouagadougou 01
Tél.: 00226 25 37 45 56
E-mail : academie@ansal.bf